

La session provinciale s'engage dans la voie d'un nouveau régime constitutionnel

L'UN poursuit au ralenti la "révolution tranquille"

par Paul CLICHE

QUEBEC. — L'Union nationale poursuit la "révolution tranquille" des libéraux mais à un rythme encore plus ralenti que durant les deux dernières années du gouvernement Lesage. Telle est l'impression qui s'est dégagée peu à peu depuis la prise du pouvoir par l'Union nationale il y a six mois et que le discours du trône d'hier confirme dans l'ensemble.

Le document ne laisse pressager d'aucune façon un retour prochain au duplessisme. On est tenté cependant de risquer l'analogie suivante: le gouvernement Johnson serait au gouvernement Lesage ce que le gouvernement Barrette a été au gouvernement Sauvé. Les souvenirs des cent jours de M. Sauvé sont encore vivaces, ceux de la première session du gouvernement Lesage aussi. Si l'on veut établir une comparaison avec la première session des libéraux — celle de 1960-61 — on peut se référer aux faits suivants.

Le programme libéral de 1960 promettait la création de quatre nouveaux ministères: affaires fédérales-provinciales, affaires culturelles, richesses naturelles et famille. Les quatre ont été créés dès la première session.

Le programme de l'UN de 1966 promettait la création de six ministères: immigration, planification, équipement, Nouveau-Québec, fonction publique ainsi que loisirs et sport. Un seul sera créé dès cette session-ci (fonction publique). Des jalons seront posés, selon les termes du discours du trône, vers la création des ministères des loisirs et sports, de l'équipement et de la planification.

Il n'est même pas question de ceux de l'immigration et du Nouveau-Québec.

D'autre part, la première session libérale avait donné lieu à l'adoption de la "grande charte" de l'éducation suivie, lors d'une session subséquente, de la création du ministère de l'éducation.

De son côté, le gouvernement de l'Union nationale n'entreprendra pas, semble-t-il, de réformes de cette envergure dans un domaine quelconque au cours des prochains mois, sauf peut-être à une échelle réduite, dans le domaine de la justice. Les domaines de la planification et de la constitution sont, par ailleurs, deux autres champs où l'action de l'Union nationale sera plus dynamique, semble-t-il, que celle de l'ancien gouvernement libéral.

Dans le domaine de la sécurité sociale, il semble que les initiatives de M. René Lévesque seront poursuivies du moins en ce qui a trait au rapatriement de la vieillesse. Dans l'éducation, on observe un certain ralentissement et la mise de l'accent sur les institutions privées. Mais on ne peut dire, pour le moment du moins, que l'esprit de M. Gérin-Lajoie soit trahi.

En somme, les libéraux avaient débuté en lions en 1960 puis avaient considérablement ralenti leur rythme vers 1964. L'Union nationale débute à un rythme sensiblement égal à celui du gouvernement Lesage de la dernière période.

Accélèrera-t-il au cours des prochains mois ?

De toutes façons, l'analyse qui suit prouve que la tranchée de son programme que l'Union nationale mettra en application dès sa première session est plus modeste que celle que les libéraux avaient appliquée à leur première session.

COMPARAISON DU DISCOURS DU TRÔNE AVEC LE PROGRAMME DE L'UNION NATIONALE

Dans le domaine constitutionnel, le programme de l'UN mentionne la convocation d'une commission pour réviser la constitution du Québec et formuler les exigences de la province dans la négociation d'un nouveau pacte canadien; les décisions de la commission devant être soumises par référendum à un référendum populaire.

Le discours du trône ne parle pas, cette fois-ci du moins, de la convocation de la commission mais, comme mesures préliminaires, il entend "raviver" le comité de la constitution et élargir son mandat. Il annonce aussi la présentation d'une loi permettant de tenir des référendums.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le programme du parti promet de doubler les allocations familiales, de porter à \$25 par mois les allocations scolaires durant toute la période des études, de porter à \$100 par mois les pensions aux personnes âgées, aux aveugles, aux invalides et de faire en sorte que ces pensions s'ajustent automatiquement à l'indice du coût de la vie.

Le discours du trône ne prévoit aucune mesure dans ce sens. C'est peut-être dans ce domaine d'ailleurs que le gouvernement de l'UN s'inspire le plus de l'ancien gouvernement libéral. Il semble, en effet, que les mesures prévues découlent directement de ce qu'avait annoncé M. René Lévesque à la fin de 1965 et au début de 1966, notamment quant à ce qui a trait au "rapatriement" de la sécurité de la vieillesse et à l'intégration des diverses mesures d'aide sociale dans une loi-cadre qui "permettra de tenir plus rigoureusement compte de l'évolution des besoins et du coût de la vie."

D'autres mesures seront soumises à mesure qu'avancera le travail de la commission d'enquête récemment créée sur la santé et le bien-être social. Le régime d'assurance-maladie ne sera donc pas mis en question cette session-ci. L'ancien gouvernement libéral, lui, l'avait promis pour 1967.

Dans le domaine de l'éducation, aussi, le style de l'équipe libérale semble avoir prévalu en grande partie mais le rythme semble avoir ralenti et un certain accent a été placé sur le "respect des droits fondamentaux des parents et des enfants" et l'aide aux institutions privées, "désireuses de continuer leur œuvre constructive".

Le discours du trône prévoit, au chapitre de l'accessibilité de l'enseignement, des législations pour un nouveau régime de bourses et de prêts aux étudiants, et pour réviser les subventions aux collèges classiques et autres institutions indépendantes "désireuses de continuer leur œuvre constructive", etc.

Quant au ministère des loisirs et des sports promis dans le programme de l'UN, il ne sera pas créé à cette session-ci mais "les premiers jalons seront posés". Le titulaire probable de ce ministère, M. Jean-Marie Morin, député de Lévis, a été nommé, mercredi, secrétaire parlementaire du premier ministre.

Dans le domaine des affaires culturelles, le discours prévoit la création d'une académie des arts, des lettres et des sciences, institution non prévue ni dans le programme de l'UN ou du parti libéral. Le discours parle aussi dans des termes généraux d'une politique de déconcentration culturelle et de revalorisation de la langue française. Il n'est pas question de faire

VOIR A LA PAGE 2: L'UN. POURSUIT

Kossyguine est à Paris

PARIS. — C'est un accueil empreint d'une particulière cordialité que le général de Gaulle a réservé à M. Alexis Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, arrivé hier matin à Paris pour une visite officielle de huit jours en France.

Nu tête et sans perruque malgré le froid très vif qui régnait sur l'aéroport d'Orly, le chef de l'Etat, entouré des principaux membres du gouvernement, a exprimé en termes chaleureux sa satisfaction d'accueillir en France M. Kossyguine dont la présence, a-t-il dit, "marque avec un éclat dont nous n'avons qu'à nous féliciter la coopération qui s'organise entre nos deux Etats pour le bien de nos deux peuples, en même temps que pour l'équilibre, le progrès et la paix du monde".

La même volonté de coopération amicale a été exprimée par le chef du gouvernement français, qui n'a pas manqué cependant de souligner que ce rapprochement n'était dirigé contre aucun pays et ne menaçait les intérêts de personne.

La signification du voyage de M. Alexis Kossyguine en France a été soulignée des premiers membres du gouvernement. Dans l'allocution qu'il a prononcée à Orly, M. Kossyguine a affirmé qu'il "existe des deux côtés une ferme volonté de ne pas en rester à ce qui a déjà été réalisé et d'accomplir encore davantage pour le développement de l'entente et de la coopération entre l'URSS et la France".

par Michel ROY

QUEBEC. — Rapatriement des pensions de vieillesse (dont le coût dans le Québec est d'environ 5200 millions par année); extension des responsabilités du ministère des affaires fédérales-provinciales (qui semble appelé à devenir le "Foreign Office" du Québec); élargissement du mandat du comité de la constitution de la Chambre afin d'accélérer et d'intensifier l'étude des problèmes constitutionnels dont les solutions pourraient susciter "l'avènement d'un nouvel ordre constitutionnel dans une alliance véritable entre deux nations égales"; loi-cadre permettant de tenir des référendums; loi-cadre intégrant les diverses mesures d'aide sociale; création d'un ministère de la fonction publique, d'un office du plan, d'une Chambre agricole; loi instituant un "protecteur du peuple" (ombudsman); une charte des droits de l'homme, un code régissant l'action policière dans tout le territoire du Québec; mise en place des premiers jalons d'un ministère des loisirs et des sports, et d'un ministère de l'équipement: telles sont les principales mesures annoncées par le gouvernement de l'Union nationale dans le discours du trône qui marqua hier l'ouverture de la première session de la 28e législature du Québec.

Lu par le lieutenant-gouverneur, M. Hugues Lapointe, dans l'enceinte du Conseil législatif devant les parlementaires, les dignitaires et les représentants des corps intermédiaires (invités pour la première fois cette année à l'ouverture d'une session), est plus long que de coutume cette année.

Accueilli sans surprise — puisque la plupart des mesures annoncées étaient ou bien déjà prévues par le programme de l'U.N., ou bien annoncées depuis l'accession de M. Johnson au pouvoir, ou bien encore déjà prévues par le précédent gouvernement — le texte se distingue toutefois par une grande omission: il ne fait pas état du Conseil législatif que l'Union nationale, tout comme le parti libéral, s'était engagée à abolir dans les meilleurs délais; il se distingue aussi par son laconisme sur la politique de l'éducation (18 lignes sur l'enseignement et les bourses aux étudiants); il se distingue enfin par l'insistance que met le gouvernement sur la participation du peuple, de façon directe ou par l'entremise des corps intermédiaires, à l'action du régime et à la mise en œuvre de ses politiques.

Mais tous les observateurs ici s'accordent à reconnaître



Jean Lesage: un discours réactionnaire

QUEBEC (Le Devoir). — C'est un document typique de l'Union nationale, réactionnaire, vague, imprécis, alambiqué, à commencer par le discours du trône. M. Jean Lesage en trône, il n'y a pas un mot de ce texte sur la protection des consommateurs, sur le conseil législatif, sur Sidbec, sur le contrat entre l'Hydro-Québec et Churchill Falls, sur les dégrèvements d'impôt.

Le chef de l'opposition, qui a déjà fait inscrire au feuillet d'un projet de loi tendant à l'abolition du conseil législatif, déplore l'absence de mesures qui puissent répondre aux "problèmes essentiels" du Québec à l'heure actuelle. C'est-à-dire le "fossé qui se creuse entre les élites et la masse, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas".

"J'aurais aimé voir dans le discours du trône un ensemble de mesures qui nous permettent de combler petit à petit ce fossé, des mesures de nature à établir une plus grande égalité en faveur de l'homme moyen du Québec dans les domaines social et économique".

Au sujet des référendums prévus par une loi-cadre (et auxquels M. Johnson pourra recourir sur les questions touchant la constitution canadienne et la constitution interne du Québec), M. Lesage se demande: "Quel usage en fera-t-on? Le souligne-t-on pour ainsi dire, une fois la loi votée, instituer des référendums par simples arrêtés ministériels, en passant par dessus le parlement?"

Et le "protecteur du peuple" l'ombudsman? comment cela va-t-il marcher? demande encore le chef du parti libéral qui exprime en outre d'importantes réserves au sujet de la nomination d'un président permanent: va-t-on le choisir à l'extérieur de la Chambre? Et qui le remplacera quand il sera absent? Faudra-t-il aussi un vice-président permanent?

En réponse aux journalistes qui lui faisaient observer que le discours du trône contient beaucoup de mesures déjà envisagées, annoncées ou projetées par les libéraux, M. Lesage en convient mais ajoute qu'il aura fallu beaucoup de temps pour arriver à la et un texte bien long (et grammaticalement faible, tient-il à préciser) pour, somme toute, réitérer des idées et des politiques conçues par son équipe. Il en convient quant aux principes, mais marque son désaccord quant aux modalités.

Ainsi, il rappelle qu'au chapitre de la sécurité de la vieillesse, il y a longtemps que les libéraux réclament le rapatriement de toutes les mesures

Vers un règlement de la crise rhodésienne?

Un tête-à-tête Wilson-Smith

LONDRES. — Tout indiquait hier soir que c'est à bord du croiseur britannique "Tigre", qui fera route de Gibraltar, Malte que devait avoir lieu le tête-à-tête Harold Wilson - Ian Smith qui tenteront une ultime démarche pour trouver une solution à la délicate question de la rébellion rhodésienne.

Le premier entretien devait se dérouler la nuit dernière; et dans les milieux britanniques, on se montrait hier soir, généralement optimiste.

M. Harold Wilson aurait indiqué aux membres de son cabinet qu'il était décidé à "aboutir à un résultat d'une façon ou d'une autre avant lundi". Selon certaines informations, il aurait affirmé qu'il était prêt, à cette fin, à "travailler jour et nuit".

Le "Tigre", apprend-on de source bien informée, quittera Gibraltar peu de temps après l'arrivée des deux chefs de gouvernement. Il mettra le cap sur Malte où il est attendu samedi ou dimanche.

Compte tenu des engagements que M. Wilson a pris devant le Parlement et le Commonwealth, tout accord ne peut être fondé sur le respect des fameux six principes énoncés par la Grande-Bretagne pour tout règlement et sur le retour immédiat de la colonie à la légalité.

Ces principes prévoient notamment, rappelle-t-on, le transfert graduel du pouvoir aux quatre millions d'Africains et l'assentiment de l'ensemble de la population à tout accord.

"Hier, les états généraux étaient accusés de faire le jeu des séparatistes. Aujourd'hui, la chasse aux sorcières reprend de plus belle, mais cette fois en faisant appel au spectre redoutable et terrifiant d'une société secrète. Le mythe d'un ordre occulte et dangereux est lancé et quelques personnes m'ont 'accusé' de faire partie de l'Ordre de Jean Talon."

"Devant cette révélation, considérant que chaque personne jouit de la liberté d'association, et n'ayant pu consulter mes collègues, j'ai d'abord refusé de reconnaître mon appartenance à l'Ordre de Jean Talon."

"Après avoir consulté l'Exécutif de l'Ordre, je suis en mesure de faire connaître mon adhésion à l'O.B.J.T. dont je suis membre depuis le 28 février 1965."

Une société connue

"Cet Ordre ne constitue pas une société secrète. Il détient une charte provinciale sous le vocable de l'Ordre de Bien-être."

De retour dans la Chambre, après une absence de quel-

Vers un règlement de la crise rhodésienne?

Un tête-à-tête Wilson-Smith

LONDRES. — Tout indiquait hier soir que c'est à bord du croiseur britannique "Tigre", qui fera route de Gibraltar, Malte que devait avoir lieu le tête-à-tête Harold Wilson - Ian Smith qui tenteront une ultime démarche pour trouver une solution à la délicate question de la rébellion rhodésienne.

Le premier entretien devait se dérouler la nuit dernière; et dans les milieux britanniques, on se montrait hier soir, généralement optimiste.

M. Harold Wilson aurait indiqué aux membres de son cabinet qu'il était décidé à "aboutir à un résultat d'une façon ou d'une autre avant lundi". Selon certaines informations, il aurait affirmé qu'il était prêt, à cette fin, à "travailler jour et nuit".

Le "Tigre", apprend-on de source bien informée, quittera Gibraltar peu de temps après l'arrivée des deux chefs de gouvernement. Il mettra le cap sur Malte où il est attendu samedi ou dimanche.

Compte tenu des engagements que M. Wilson a pris devant le Parlement et le Commonwealth, tout accord ne peut être fondé sur le respect des fameux six principes énoncés par la Grande-Bretagne pour tout règlement et sur le retour immédiat de la colonie à la légalité.

Ces principes prévoient notamment, rappelle-t-on, le transfert graduel du pouvoir aux quatre millions d'Africains et l'assentiment de l'ensemble de la population à tout accord.

"Hier, les états généraux étaient accusés de faire le jeu des séparatistes. Aujourd'hui, la chasse aux sorcières reprend de plus belle, mais cette fois en faisant appel au spectre redoutable et terrifiant d'une société secrète. Le mythe d'un ordre occulte et dangereux est lancé et quelques personnes m'ont 'accusé' de faire partie de l'Ordre de Jean Talon."

"Devant cette révélation, considérant que chaque personne jouit de la liberté d'association, et n'ayant pu consulter mes collègues, j'ai d'abord refusé de reconnaître mon appartenance à l'Ordre de Jean Talon."

"Après avoir consulté l'Exécutif de l'Ordre, je suis en mesure de faire connaître mon adhésion à l'O.B.J.T. dont je suis membre depuis le 28 février 1965."

Une société connue

"Cet Ordre ne constitue pas une société secrète. Il détient une charte provinciale sous le vocable de l'Ordre de Bien-être."

De retour dans la Chambre, après une absence de quel-

MÉTÉOROLOGIE

Neige légère; froid
Minimum la nuit
dernière: 15

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

FÊTE DU JOUR

STE BIBIANE

F. PILON
INC.
Fournisseurs de bureaux



LE POINT

QUEBEC (De notre envoyé) — Voici les faits saillants du discours du trône:

- Le parlement sera appelé à voter la législation rendant le gouvernement du Québec seul responsable sur son territoire de la loi et de toute dépense publique relatives à la sécurité de la vieillesse.
- La Chambre sera saisie d'un projet visant à étendre les responsabilités du ministère des affaires fédérales-provinciales qui serait ainsi appelé, croit-on savoir, à négocier au nom de tous les autres ministères, d'abord avec Ottawa, ensuite avec l'étranger le cas échéant.
- Le temps est venu, déclare le gouvernement dans le discours, de repenser la constitution canadienne et la constitution interne du Québec qui a grand besoin d'être modernisée.
- Il importe de mettre en place les organismes nécessaires pour que les problèmes constitutionnels puissent être étudiés et résolus dans le meilleur climat possible et dans le plus profond respect de la volonté populaire.
- A cette fin, le mandat du comité de la constitution sera élargi et un projet de loi-cadre autorisant la tenue de référendums sera déposé.
- La Chambre sera invitée à intégrer les diverses mesures d'aide sociale dans une loi-cadre.
- Création d'un ministère de la fonction publique.

- En éducation, le gouvernement veut faire une œuvre vraiment communautaire grâce à une étroite participation de tous les intéressés dans le respect des droits fondamentaux des parents et des enfants.
- Un nouveau régime de bourses et de prêts aux étudiants sera proposé à la Chambre.
- Des mesures seront présentées tendant à réviser les subventions aux collèges classiques et autres institutions indépendantes désireuses de continuer leur œuvre constructive, et à donner un cadre juridique aux institutions qui veulent se regrouper pour dispenser l'enseignement post-universitaire et professionnel.
- Mise en place des premiers jalons d'un ministère des loisirs et des sports.

- Dans le domaine culturel, effort méthodique de planification et création d'une académie des arts, des lettres et des sciences.
- Une mesure sera présentée pour encourager et coordonner les travaux de recherche dans le domaine des sciences pures et dans celui des sciences appliquées.

- Création d'un office du plan, de telle façon que les techniciens de la planification puissent travailler en étroite liaison avec les représentants des corps intermédiaires et des divers secteurs de l'économie. Un véritable ministère sera éventuellement créé.
- Une attention particulière sera apportée à l'aménagement régional et au relèvement de l'agriculture, par l'amélioration de la voirie rurale et régionale, par la création d'une chambre agricole, par l'établissement d'un régime d'assurance-récoltes.

- Des amendements seront proposés au code du travail et à d'autres lois pour aider à prévenir les conflits en agissant dès l'origine sur les causes qui sont susceptibles de les provoquer.
- Le ministère du travail sera appelé à mettre en œuvre un programme dynamique de recyclage de la main-d'œuvre et d'éducation permanente.
- Une étape importante sera franchie vers la création d'un ministère de l'équipement (voies et travaux publics).

- Création d'une société québécoise de l'habitation.
- Adoption éventuelle d'une charte des droits de l'homme et projet de loi portant création d'un "protecteur du peuple" (ombudsman).

- Revision de la loi des coroners et de la loi de la prévention des incendies.
- Etablissement de normes de qualification pour les policiers et de règles régissant l'action policière dans toute la province.

- Projet envisageant la nomination d'un président permanent de l'Assemblée législative.

DEVANT LE CONSEIL SUPERIEUR DE L'ÉDUCATION

Les enseignants endossent en bloc le rapport Parent

par Jules LEBLANC

La deuxième partie du "procès" du rapport Parent a débuté hier à Québec et se continue aujourd'hui et demain.

On ne croit pas qu'il soit nécessaire de créer immédiatement des écoles neutres dans la ville de Québec parce que les non-catholiques ne sont pas assez nombreux dans la capitale pour justifier une telle mesure. Elle s'oppose à ce que ses écoles deviennent multiconfessionnelles et réclame une confessionnalité stricte.

Hier, cinq "témoins" ont été entendus et ont adopté des attitudes plutôt globales: trois ont endossé en bloc la dernière tranchée du rapport Parent, tandis que les deux autres l'ont rejetée presque entièrement.

Deux organismes provinciaux groupant des éducateurs, ont appuyé le rapport. Ce sont la Corporation des instituteurs catholiques du Québec (50.000 membres) et l'Association des directeurs généraux des écoles. Trois organismes d'envergure régionale ont également été entendus hier: ce sont la Commission des écoles catholiques de Québec, la Commission scolaire régionale Jean-Talon, en banlieue de Québec, et le Comité régional de planification scolaire de la Chaudière, dans la Beauce.

La régionale Jean-Talon s'oppose à toutes les recommandations majeures des 4e

et 5e rapports Parent, tandis que le COREPS de la Chaudière les appuie toutes.

La C.E.C.Q., pour sa part, ne croit pas qu'il soit nécessaire de créer immédiatement des écoles neutres dans la ville de Québec parce que les non-catholiques ne sont pas assez nombreux dans la capitale pour justifier une telle mesure. Elle s'oppose à ce que ses écoles deviennent multiconfessionnelles et réclame une confessionnalité stricte.

Hier, cinq "témoins" ont été entendus et ont adopté des attitudes plutôt globales: trois ont endossé en bloc la dernière tranchée du rapport Parent, tandis que les deux autres l'ont rejetée presque entièrement.

Deux organismes provinciaux groupant des éducateurs, ont appuyé le rapport. Ce sont la Corporation des instituteurs catholiques du Québec (50.000 membres) et l'Association des directeurs généraux des écoles. Trois organismes d'envergure régionale ont également été entendus hier: ce sont la Commission des écoles catholiques de Québec, la Commission scolaire régionale Jean-Talon, en banlieue de Québec, et le Comité régional de planification scolaire de la Chaudière, dans la Beauce.

La régionale Jean-Talon s'oppose à toutes les recommandations majeures des 4e

et 5e rapports Parent, tandis que le COREPS de la Chaudière les appuie toutes.

La C.E.C.Q., pour sa part, ne croit pas qu'il soit nécessaire de créer immédiatement des écoles neutres dans la ville de Québec parce que les non-catholiques ne sont pas assez nombreux dans la capitale pour justifier une telle mesure. Elle s'oppose à ce que ses écoles deviennent multiconfessionnelles et réclame une confessionnalité stricte.

Hier, cinq "témoins" ont été entendus et ont adopté des attitudes plutôt globales: trois ont endossé en bloc la dernière tranchée du rapport Parent, tandis que les deux autres l'ont rejetée presque entièrement.

Deux organismes provinciaux groupant des éducateurs, ont appuyé le rapport. Ce sont la Corporation des instituteurs catholiques du Québec (50.000 membres) et l'Association des directeurs généraux des écoles. Trois organismes d'envergure régionale ont également été entendus hier: ce sont la Commission des écoles catholiques de Québec, la Commission scolaire régionale Jean-Talon, en banlieue de Québec, et le Comité régional de planification scolaire de la Chaudière, dans la Beauce.

La régionale Jean-Talon s'oppose à toutes les recommandations majeures des 4e

et 5e rapports Parent, tandis que le COREPS de la Chaudière les appuie toutes.

La C.E.C.Q., pour sa part, ne croit pas qu'il soit nécessaire de créer immédiatement des écoles neutres dans la ville de Québec parce que les non-catholiques ne sont pas assez nombreux dans la capitale pour justifier une telle mesure. Elle s'oppose à ce que ses écoles deviennent multiconfessionnelles et réclame une confessionnalité stricte.

Hier, cinq "témoins" ont été entendus et ont adopté des attitudes plutôt globales: trois ont endossé en bloc la dernière tranchée du rapport Parent, tandis que les deux autres l'ont rejetée presque entièrement.

Inquiétude à Ottawa

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA (DNC). — Aucune réaction officielle au premier discours du trône du gouvernement Johnson hier dans la capitale canadienne mais une sourde inquiétude derrière les portes closes où l'on relit avec attention l'article du document qui traite des pensions de vieillesse. La position constitutionnelle du gouvernement fédéral sur ce chapitre paraît fort peu confortable en effet, de l'avis (le plus officiel) de quelques conseillers juridiques du parlement.

Une seule question, posée en Chambre, y a fait allusion. M. Diefenbaker n'a pu savoir du premier ministre cependant si la décision québécoise de récupérer tout entier le champ des pensions de vieillesse avait été prise par M. Johnson à la suite de consultations avec le gouvernement fédéral.

M. Pearson qui n'avait pas encore lu le texte du document a refusé de le commenter tout en rassurant son collègue dans ces termes: "Il n'y a pas eu de consultations entre moi et M. Johnson dans le sens que donne à ce terme la mon honorable ami".

Une entente fédérale-provinciale vieille de bientôt 16 ans a ouvert le champ des pensions de vieillesse au gouvernement fédéral qui y consacre plus d'un milliard de dollars.

L'article 94A de l'AANB, un amendement constitutionnel, accorde au gouvernement fédéral le droit de légiférer sur les pensions de vieillesse mais aucune loi édictée par le parlement fédéral à cet égard ne peut atteindre l'application de quelque loi présente ou future d'une législation provinciale à ce même égard.

Cependant l'article 91 A de l'AANB, un amendement constitutionnel qui fut adopté en 1949 en dépit des protestations de feu M. Duplessis, accorde au gouvernement fédéral le pouvoir de modifier la constitution dans les champs qui ne sont pas du ressort exclusif des provinces. Or, la notion même des pensions de vieillesse est absente à l'article 92 qui dresse la liste des pouvoirs des provinces.

Horris ces aspects constitutionnels, c'est, semble-t-il, en invoquant le fait qu'il y est présent depuis seize années déjà mais surtout sa nouvelle politique pour l'établissement d'un revenu minimum garanti à tous les citoyens canadiens pensionnés, que le gouvernement fédéral fera opposition aux nouvelles visées du gouvernement de Québec.

En effet, à la loi sur les pensions de vieillesse vient s'ajouter en tandem un nouveau bill, non encore soumis

à la Chambre.

Quant à la C.I.C., elle ne s'oppose qu'à une chose: les pouvoirs étendus qu'on veut confier au conseil de développement scolaire devraient être enlevés au ministère de l'éducation et non pas aux régionales. Elle accepte l'idée d'un tel conseil, mais pas les fonctions que le rapport Parent lui attribue. Pour le reste, elle endosse — parfois avec quelques réserves — toutes les recommandations de la dernière tranchée du rapport Parent, y compris celles qui ont trait à la confessionnalité scolaire.

Les médiations de Goldberg et du juge Montpetit ont été efficaces

OTTAWA (DNC). — En moins de deux jours, la médiation du juge André Montpetit, dans le conflit qui opposait le gouvernement et les fonctionnaires du groupe "D", de l'A.A., a été couronnée de succès.

Le ministre du revenu, M. Benson, a annoncé la nouvelle hier aux Communes. Peu après le ministre du travail, M. Nicholson, signalait un progrès très substantiel de la médiation de M. Carl H. Goldberg dans les négociations ferroviaires.

M. Benson a d'abord annoncé qu'à la suite d'une réunion hier avant-midi une entente a été conclue qui accorde une hausse provisoire de 7 p.c. aux employés du groupe "D", qui compte quelque 30.000 fonctionnaires.

Sur le front du rail, M. Nicholson a annoncé ensuite qu'un accord est intervenu hier entre les syndicats de métiers d'ateliers et les compagnies de chemins de fer sur la signature d'une convention de trois ans qui reconnaît des bénéfices sociaux accrus, notamment, et une prime aux métiers. Il reste à faire ratifier l'accord par les membres des syndicats.

Avec la fraternité des employés de trains, les négociations se poursuivent et les deux parties satisfaites de la médiation de M. Goldberg ont sollicité du ministre l'extension de la période de médiation jusqu'au 17 décembre.

Aucune entente n'est intervenue cependant entre les chemins de fer et les employés résidentiels non-opérationnels, tandis que les délégués de la fraternité canadienne des employés de transport par fer et autres travailleurs ont quitté la table sans en former leurs vis-à-vis ni le médiateur.

La pellicule projetée sur le petit écran de l'émission "Sunday", digne successeur de la célèbre et parfois notoire

recourir les sénateurs et les députés ces jours derniers lorsqu'ils ont fait écho aux nombreuses protestations des téléscripteurs canadiens au lendemain de l'émission.

La séquence, d'une durée de huit minutes, fut tirée d'un documentaire de 45 minutes préparé par British Broadcasting Corporation, inspiré d'un rapport du conseil des Eglises britanniques, sur le mariage, la morale et la sexualité.

La pellicule projetée sur le petit écran de l'émission "Sunday", digne successeur de la célèbre et parfois notoire

L'émission "Sunday" devant le comité parlementaire

Ouimet: ce fut une erreur de jugement! Diefenbaker: des poursuites au criminel?

OTTAWA (DNC). — Cependant que le président de la radio Radio-Canada, M. J. Alphonse Ouimet, reconnaît que la diffusion d'une séquence scandaleuse à l'émission "Sunday", le 27 novembre dernier, découle d'une "erreur de jugement", le leader de l'opposition aux Communes, M. Diefenbaker, a demandé hier après-midi au premier ministre Pearson s'il ne serait pas opportun d'intenter des poursuites sous l'empire du code criminel "contre ceux qui, vraisemblablement, contreviennent à la loi".

De retour dans la Chambre, après une absence de quel-

ques minutes, le secrétaire d'Etat, Mlle Judy Lamarche, a rappelé qu'il relève des procureurs généraux des provinces d'intenter des poursuites, "et malgré les responsabilités tenues que me confère le Parlement en regard de Radio-Canada, je détesterais pour ma part y ajouter celles d'un agent de police".

"Il ne s'agit pas que M. Ouimet ait jugé une erreur la diffusion de dimanche dernier pour rassurer les téléscripteurs canadiens. De telles erreurs sont trop fréquentes", a déclaré M. Diefenbaker, en commentant l'aveu que le président de la société d'Etat fai-

sait le matin même devant le comité permanent de la radio-diffusion.

En reconnaissant qu'une erreur de jugement fut commise, le président de Radio-Canada, qui a fait valoir ses droits à la retraite au terme de l'année, a mis en garde les membres du comité cependant contre le danger de conférer à un organisme indépendant de la société d'Etat — le bureau des gouverneurs de la radiotélédiffusion, en exemple — le privilège de contrôler la programmation de Radio-Canada.

En effet, c'est à cette solution qu'ont semblé vouloir

recourir les sénateurs et les députés ces jours derniers lorsqu'ils ont fait écho aux nombreuses protestations des téléscripteurs canadiens au lendemain de l'émission.

Ouimet

(Suite de la première page)

"This Hour Has Seven Days", rayée de l'horaire l'année dernière à cause de sa conception trop audacieuse, montre un couple nu au lit faisant un brin de caquette érotique sous l'œil un peu pervers de la caméra.

LE POIDS DES ERREURS

En reconnaissant que Radio-Canada commet une erreur, quelque part à mi-chemin de la hiérarchie, M. Ouimet a voulu précisément démontrer que la société d'Etat doit elle-même assumer la responsabilité de ses propres émissions et porter tout le poids des erreurs qu'elle commet.

A cette fin, donc, elle jouit de toute l'autorité requise pour se décharger de son mandat, mais cette autorité serait gravement compromise si l'on confiait à un organe distinct le contrôle de la programmation, d'autant plus que cet organe se trouverait plus éloigné encore des paliers sur lesquels de telles erreurs sont commises.

Tout en reconnaissant la bêtise de la séquence, M. Ouimet a tenu à rappeler que les réalisateurs, à cause de leurs fonctions créatrices, se trouvent d'ordinaire plus à l'avant-garde — a-t-il dit en souriant — que les membres du Parlement et aussi a-t-il répudié la thèse de ceux qui voient dans la censure préventive une solution aux incartades de cette sorte, malgré tout assez peu fréquentes, de Radio-Canada.

Une surveillance trop étroite n'aurait pour effet qu'étouffer le sens créateur des réalisateurs. Il faut rappeler, a souligné M. Ouimet, que "Sunday" était destinée à remplacer "Seven Days", une émission extrêmement populaire, qui, mit deux ans à s'affirmer. "Sunday" en est à sa quatrième émission et il est encore trop tôt pour la juger dans son ensemble, a-t-il dit.

RADIO-CANADA S'INQUIÈTE

La lecture du mémoire de Radio-Canada sur le Livre blanc de la radiodiffusion a occupé la grande partie de la séance, de sorte que les membres du comité qui se promettaient de "briller" M. Ouimet à propos de l'incident de dimanche ne purent poser que quelques questions. M. Davie Fulton, le député conservateur de Kamloops, qui avait exprimé son indignation la veille en Chambre, ne put même poser la sienne.

Dans son mémoire, la société "s'inquiète sérieusement de l'importance que le Livre blanc attache à la notion d'une seule radiodiffusion. Elle croit que la radiodiffusion comporte deux régimes, l'un public, l'autre privé, fruit de quarante années d'expérience, et que l'on ne saurait aborder la radiodiffusion d'une façon réaliste sans reconnaître qu'il s'agit de deux réalités distinctes".

Radio-Canada s'inquiète aussi du fait "que le Livre blanc propose, en ce qui la concerne,

de partager l'autorité et la responsabilité entre trois compétences, le cabinet pour son extension matérielle, le Bureau pour sa politique des émissions et le Conseil d'administration pour sa gestion. Advenant pareil partage, comment savoir à qui la société devra des comptes?" se demande la société d'Etat.

RECETTES COMMERCIALES

Au chapitre de l'activité commerciale, Radio-Canada s'inquiète également des formulations du Livre blanc qui rappellent que la société d'Etat devra s'abstenir d'augmenter le nombre actuel de ses émissions commerciales tout en conservant 25 p.c. des recettes globales et 4 p.c. pour la radio des cinq prochaines années. Le document estime que ces deux exigences ne sont pas conciliables. "On veut fixer la part des recettes commerciales non en fonction des dépenses de Radio-Canada mais en fonction de l'ensemble des dépenses faites en dehors de Radio-Canada", souligne le mémoire.

La Société estime d'autre part qu'elle ne saurait apporter les améliorations nécessaires à ses émissions qu'à la condition de réduire le nombre de celles qui sont commanditées et de pouvoir compter sur un relèvement proportionnel de la subvention. On ne peut exiger de Radio-Canada qu'elle réalise plus de \$25 millions de recettes annuelles d'ici cinq ans. La formule du 25 p.c. l'obligerait à en réaliser \$40 millions.

La session

(Suite de la première page)

Parmi les responsabilités du Québec, le discours évoque celles qui "concernent en particulier le domaine de la sécurité sociale... un domaine où la législature possède clairement des droits exclusifs ou prioritaires en vertu des articles 92 et 94-A de la constitution".

"Au moment où se dessine une nouvelle orientation de la sécurité sociale suivant le concept du revenu garanti, il est essentiel que le gouvernement du Québec devienne seul responsable sur son territoire de toute loi et de toute dépense publique relatives à la sécurité de la vieillesse. Vous serez appelés à voter la législation nécessaire à cette fin."

Ce ne sont pas les libéraux du Québec qui pourraient s'opposer à de tels principes puisque le précédent gouvernement avait ouvert la voie à un tel rapatriement de toutes les mesures de sécurité sociale, y compris les allocations familiales. Dans son mémoire soumis au pouvoir, le régime social, en septembre dernier, M. Johnson réaffirmait cette position. Mais quelle sera la réaction du gouvernement fédéral? Consentira-t-il à se délester des pensions de vieillesse et du coup, à remettre au Québec les points d'impôt qui lui seront nécessaires? C'est à M. Sharp qu'il faudra maintenant poser la question.

Télé-à-léte

(Suite de la première page)

Les discussions préliminaires anglo-rhodésiennes ouvertes en mai dernier ont abouti précisément sur les problèmes du transfert du pouvoir aux Africains et sur les modalités du retour à la légalité. Les dirigeants de Salisbury, ayant accepté le principe de l'accession finale des Africains au pouvoir, exigent en revanche qu'ils soient seuls juges d'en régler le rythme et la durée, grâce à un "mécanisme de contrôle". La Grande-Bretagne a catégoriquement rejeté cette demande.

Le premier ministre a donné à la Chambre avant son départ deux assurances essentielles: la première qu'il ferait tout ce qui lui est humainement possible pour arriver à un accord, la deuxième, qu'il ne s'écarterait en aucun cas des principes auxquels, a-t-il dit, toute la chambre est attachée.

Le chef du gouvernement britannique a donné aux députés travaillistes l'assurance que si le "sommet" échouait, il demanderait à l'ONU l'application de sanctions sélectives obligatoires contre la Rhodésie. D'ailleurs, a-t-il ajouté, des consultations se poursuivront à ce sujet, et le comité des sanctions du Commonwealth est convoqué pour lundi prochain.

M. Wilson regagnera Londres dimanche où il sera, le soir même aux Chequers, l'hôte à dîner des chefs de gouvernement et de la délégation à la conférence de l'association européenne de libre-échange sur le Marché commun. Un conseil extraordinaire du cabinet britannique a été convoqué pour lundi M. Wilson y exposera les résultats de son entrevue avec M. Smith avant de faire, quelques heures plus tard, une déclaration aux Communes.

Un livre blanc sur l'affaire rhodésienne sera publié aussitôt après cette déclaration.

HUILE D'OLIVE VIERGE

PUR JUS DE FRUIT

Plus qu'une

HUILE

un Condiment

Sain

Savourant

Naturel

Agent général pour le Québec

A. Allard, Montréal

L'UN poursuit

(Suite de la première page)

du français une langue prioritaire comme l'avait annoncé M. Laporte sous l'ancien gouvernement ni de présenter une loi-cadre, comme l'avait laissé entendre M. Masse (en précisant, à ce moment-là toutefois, que cette loi ne serait probablement pas présentée lors de la prochaine session). Il n'est pas question non plus du conseil national de la culture, de réactions québécoises de radio-télévision prévues dans le programme de l'UN.

Dans le domaine de la recherche, le gouvernement Johnson ne ressuscite pas les projets de loi libéraux créant un conseil de la recherche scientifique et un centre de recherche industrielle. Le programme de l'UN ne prévoyait rien dans ce domaine d'ailleurs et le discours du Trône se contente de parler d'une "mesure pour encourager et coordonner les travaux de recherche [...] en vue particulièrement de répondre aux besoins de l'industrie."

Dans le domaine de la planification, le discours du Trône prévoit la modification de la composition et du statut du conseil d'orientation économique et la création d'un Office du plan, de telle façon que les techniciens puissent travailler en étroite liaison avec les représentants des corps intermédiaires.

Avec la justice, c'est probablement le domaine où l'Union nationale innovera le plus. On sait que les libéraux ont toujours traité le COE en parent pauvre. Quant à l'Office du plan, il doit, selon le discours, "nous acheminer graduellement vers la création d'un véritable ministère". On sait que certains technocrates préféreraient plutôt une sorte de haut-commissariat au plan qui serait une structure horizontale dépendant de l'exécutif et qui coordonnerait vraiment le travail de tous les ministères plutôt qu'un ministère qui créerait une autre structure verticale. Le gouvernement sera peut-être converti à ce point de vue éventuellement.

Dans le domaine de l'agriculture comme des forêts, il n'y a vraiment rien de nouveau. La mise sur pied d'un régime d'assurance-récolte était préconisée aussi bien par les libéraux que par l'UN. La création de la chambre agricole respecte une des promesses du programme de l'UN. En matière de politique forestière, on a cependant l'impression que l'UN ira moins vite que les libéraux s'ils étaient maintenus au pouvoir. Le programme de l'UN et le discours du Trône sont d'ailleurs beaucoup plus imprécis sur ce point.

Quant au domaine du travail, la formulation du discours du Trône est également imprécise. Mais elle permet de prévoir la création d'une commission tripartite d'enquête et de conciliation prévue dans le programme de l'UN. Quant aux amendements qui seront apportés au code du travail, il semble qu'ils seront assez minces à cette session-ci, le gouvernement ne sachant pas encore s'il doit rétablir l'arbitrage obligatoire dans les services publics.

Par ailleurs, le ministère de l'équipement (fusion de la voirie et des travaux publics promise dans le programme) ne sera pas réorganisé, mais le discours du Trône annonce qu'une "étape importante sera franchie".

En matière de tourisme et d'immigration, le discours est très évasif. Il n'est pas question de la création du ministère de l'immigration promise dans le programme.

Une mesure qui n'était pas prévue au programme de l'UN est la création d'une Société de l'habitation pour permettre la rénovation urbaine. M. Laporte avait franchi les premières étapes dans cette voie mais le programme libéral, lui non plus, ne promettait pas la création de cet organisme.

C'est dans le domaine de la justice que le discours du Trône laisse prévoir que l'action du gouvernement sera la plus dynamique et la plus neuve dès la présente session: l'institution de l'Ombudsman, l'élaboration d'une charte des droits de l'homme, la révision de la loi des coroners et de la loi de la prévention des incendies, ainsi que le projet de loi prévoyant l'établissement de normes de qualification pour les policiers et l'énoncé des règles qui doivent régir l'action policière dans le territoire du Québec, sont autant de mesures qui laissent transparaître l'influence heureuse de M. Jean-Jacques Bertrand. C'est-peut-être le domaine également où le programme de l'Union nationale sera mis en application le plus fidèlement dès cette session-ci.

Inquiétude

(Suite de la première page)

À l'examen des Communes, qui accroit substantiellement ces prestations, de sorte que tous les pensionnés de l'Etat, plus d'un million de citoyens, toucheront au moins \$105 par mois, lorsque le bill sera adopté.

On retarde aux Communes à étudier ce bill et c'est pourquoi le mini-budget de M. Sharp ne peut être déposé, car la nouvelle mesure entraînera une hausse des impôts.

Nouvelle structure

Le premier ministre Johnson n'ignore pas que le gouvernement fédéral s'apprête à édifier une nouvelle structure de prestations sociales sur les assises de la loi sur les pensions de vieillesse, et il ne manque pas d'y faire allusion d'ailleurs dans le discours du Trône qu'il a prononcé hier. Il y précise clairement: "qu'au moment où se dessine une nouvelle orientation de la sécurité sociale suivant le concept du revenu garanti..."

M. Johnson, à cet égard, poursuit la thèse souventes fois énoncée par ses prédécesseurs libéraux. En 1960 déjà, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale, M. Lesage avait informé Ottawa que le Québec avait l'intention de récupérer le champ des pensions de vieillesse.

Après lui et à plusieurs reprises, l'ancien ministre du bien-être social et de la famille, M. René Lévesque, a signalé la nécessité d'une politique de bien-être organique dont les prestations à l'assistance, le recyclage, l'éducation des adultes, le placement des travailleurs constituaient autant d'éléments indissociables.

Il ne fait aucun doute que l'initiative québécoise risque de gêner les efforts du gouvernement fédéral qui, en disant assurer le respect de la constitution et en traitant toutes les provinces sur le même pied, cherche à tuer dans l'oeuf l'éclosion, jugée fort noyée, du statut particulier, car on doute fort, si jamais Québec y parvenait, que les autres provinces acceptent que l'Ontario n'ait plus droit de regard sur leurs citoyens âgés.

Récupérer \$275 millions

Durant les sept premiers mois de 1966, le gouvernement fédéral a versé \$587,7 millions en pensions de vieillesse aux provinces, dont \$129,4 millions au Québec. Les prestations, pour l'ensemble de l'année actuelle, s'élèvent donc approximativement à un milliard, dont le Québec aura touché quelque \$225 millions.

La loi sur le revenu minimum garanti entraînera l'année prochaine, un débourse total de \$225 millions, dont le Québec toucherait environ \$50 millions. C'est donc \$275 millions, au minimum, que le gouvernement Johnson espère ainsi récupérer du trésor fédéral.

M. Lesage

(Suite de la première page)

d'assistance sociale, y compris les allocations familiales. Sur ce point, il n'y a pas de problème, fait observer le chef de l'opposition qui demande à savoir, toutefois, par quels moyens l'Union nationale atteindra cet objectif. "M. Johnson n'a presque rien obtenu d'Ottawa au cours de la dernière conférence fédérale-provinciale, comment donc pourra-t-il obtenir pour les pensions de vieillesse les points d'impôts nécessaires?"

Au surplus, l'article 94-A de l'AANB qu'invoque M. Johnson ne sera peut-être pas interprété à Ottawa dans le sens que souhaite le premier ministre. C'est Québec qui, en 1961, sous le régime Duplessis, avait obtenu cet amendement à la constitution pour autoriser le gouvernement fédéral à verser des pensions de vieillesse, donc à légiférer dans un domaine de compétence provinciale. Aux termes de cet amendement, "le parlement du Canada peut légiférer sur les pensions de vieillesse et prestations additionnelles... Mais aucune loi ainsi édictée ne doit porter atteinte à l'application de quelque loi présente ou future d'une législature provinciale en ces matières."

À l'époque, soulignait M. Lesage, cet amendement jouait en faveur du gouvernement central, celui-ci voudrait-il maintenant le faire jouer en faveur d'une province? M. Sharp ne pourrait-il pas déclarer qu'il appartient au Québec, s'il le désire d'offrir les pensions qu'il veut, en sus de celles qu'Ottawa offre déjà, et de taxer en conséquence?

C'est une thèse qu'il défend au sujet de questions analogues.

M. Morin

(Suite de la première page)

faissane Jean Talon. Il a fait connaître son existence au public dès son premier congrès de septembre 1965. Il a exposé les principaux objectifs de son programme dans des communications de presse.

"L'esprit positif de l'Ordre le conduit à l'étude et à l'action concrètes. L'Ordre est une société d'action nationale qui diffuse des idées et qui laisse les citoyens juger par eux-mêmes de l'opportunité et de la valeur de ces idées. L'Ordre appuie tous les mouvements louables qui travaillent au progrès du Québec et à l'émancipation de la nation. Il n'emet aucune consigne à ses membres dans leur participation à d'autres oeuvres."

Ma participation

"Quant aux états généraux, ils résultent d'une conception, de principes et de structures qui leur sont propres. L'acte de chacun de juger l'activité des citoyens y participe. Pour sa part, le soussigné est prêt à assumer pleinement ses responsabilités dans cette optique."

Rosaire MORIN

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DEMANDE D'EMPLOI

Enseignante française qualifiée, diplômes français, expérience pédagogique sûre, exercerait dans classes de 4e à 9e ou de 3e à 8e (classes canadiennes). Français - mathématiques, éventuellement suppléances.

Ecrire: 10.725, rue Clarke, app. 310

SECRÉTAIRE DEMANDÉE

Pour institution canadienne-française. Dactylographie rapide. Excellente connaissance du français. Sens professionnel, initiative et bonne personnalité.

Tel.: 861-4744 (entre 2 et 6 p.m.)

DEMANDE D'EMPLOI

Disponible pour janvier 67, Canadien compétent en organisation, administration et comptabilité possédant excellente fiche dans postes importants, actuel et antérieurs, cherche emploi dans entreprise privée ou bénévole.

Parfaitement bilingue. 54 ans et en excellente santé.

ECRIRE A CASE 490, LE DEVOIR, MTL.

TRADUCTEURS - TRANSLATORS

de l'anglais au français
Bureau des traductions

OTTAWA

Le Secrétariat d'Etat a besoin d'un bon nombre de traducteurs à Ottawa. Les nominations pourront se faire aux niveaux suivants:

Traducteur stagiaire	(\$4,926 — \$5,253)
Traducteur 1	(\$5,220 — \$7,200)
Traducteur 2	(\$7,002 — \$8,240)
Traducteur 3	(\$8,379 — \$9,579)

Conditions d'admission au concours: au minimum, un diplôme universitaire ou les études secondaires au complet et trois ans d'expérience en traduction ou dans un domaine assimilé. Pour les niveaux 2 et 3, on exige encore plus d'années d'expérience pertinente. Il y aura examen écrit.

Faites parvenir immédiatement votre demande à la Commission du service civil, Ottawa 4, en mentionnant le concours no 66-480-1.

DIRECTEUR DE PERSONNEL

DEMANDÉ

Pour un hôpital universitaire de 760 lits

Hôtel-Dieu Saint-Vallier, Chicoutimi, P.Q.

La préférence sera accordée aux postulants titulaires d'une maîtrise en administration hospitalière, ou en relations industrielles, ou en sciences sociales, ou en sciences commerciales, ou l'équivalent. Traitement et conditions d'emploi à déterminer selon l'expérience.

Faire connaître par écrit ses titres, qualités et curriculum vitae à:

Le Directeur général,
Hôtel-Dieu Saint-Vallier,
C.P. 1006,
Chicoutimi, P.Q.

RÉDACTEUR

La Canadian Industries Limited recherche un rédacteur pour son Service de Relations publiques à Montréal.

Ce poste comporte comme principales responsabilités la rédaction d'un journal interne et la collaboration à une revue de vulgarisation (traduction et rédaction originale).

La préférence sera accordée à une personne bilingue, âgée de 20 à 30 ans, possédant un baccalauréat es arts, ayant de l'expérience dans le journalisme ou dans la rédaction industrielle, aimant travailler en équipe et pouvant faire preuve d'initiative.

Prière d'offrir ses services par écrit et de fournir les détails de ses aptitudes et de son expérience.

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Agent du Service de l'emploi
B.P. 10 — Montréal

HOPITAL PSYCHIATRIQUE

inaugurant sous peu un centre pour adolescents

et un centre de jour pour adultes,

recherche le personnel suivant:

- **PSYCHOLOGUES** — avec maîtrise d'une université reconnue, spécialisation en psychologie clinique.
- **TRAVAILLEURS SOCIAUX** — avec maîtrise d'une université reconnue, expérience de préférence.
- **INFIRMIERS (ères) AUTORISÉS.**
- **MONITEURS DE LOISIRS** — diriger les loisirs et les sports des patients.
- **SECRÉTAIRES** — bilingues de préférence, sténo-dactylo.

Ecrire au: Directeur du personnel,

INSTITUT ALBERT-PREVOST

6555 ouest, boul. Gouin, Montréal

CHAUFFEURS VENDEURS

Sur cantine mobile, route établie, très bon salaire (bon), assurance groupe, emploi permanent.

S'adresser à:

8195 Pascal-Gagnon à
St-Léonard

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

a des emplois vacants pour collégiens de 15 à 30 ans, dont la taille est d'au moins 5'7", qui ont une onzième année complétée ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7, Ontario.

COMPTABLE MUNICIPAL

Une ville, située dans l'île de Montréal, offre un emploi intéressant pour un comptable compétent ayant de l'expérience dans le domaine municipal.

Tous les renseignements utiles devront être soumis aux vérificateurs de la Ville et seront traités avec discrétion.

Case Postale 492, Le Devoir, Mtl.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE

pour travailler à l'Unité de Recherches en Aptitudes Physiques (laboratoire de physiologie du travail).

Qualifications: diplôme en technologie médicale souhaitable; femme bilingue; notions de biochimie et de dactylographie.

TECHNICIEN (électronique)

entretien mécanique des appareils de laboratoire; participer aux tests en physiologie.

Qualifications: cours secondaire scientifique complet; connaissance de base en électronique.

Veuillez communiquer au:

Service du personnel,
733-9951, poste 531.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Conseiller à la direction générale de l'immigration

— Ministère des affaires culturelles.

— Traitement jusqu'à \$13,600 suivant la qualité de l'expérience.

— Travail d'analyse de l'efficacité des services de cette direction.

Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou en sciences commerciales plus un bon nombre d'années d'expérience de l'administration. Concours 66-1166. S'inscrire immédiatement.

Comptables-vérificateurs

— Traitement jusqu'à \$11,500 suivant l'expérience.

— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association professionnelle de comptables professionnels — Attestations d'études requises. Concours permanent 0-110.

Agents de placement

— Ministère du travail — Traitement jusqu'à \$4,500 selon la compétence.

— Postes à Alma, Granby, Nicolet, Rimouski, Ste-Thérèse de Blainville et Baie Comeau. — Interviewer les chercheurs d'emploi, les sélectionner selon les exigences des postes vacants et les présenter aux employeurs. — Age minimum: 21 ans — 11e année et 4 années d'expérience de travail. — Attestations d'études requises. Concours permanent 2-99-27.

Monitrices

— Ministère de la famille et du bien-être social — Traitement jusqu'à \$5,100 selon l'expérience.

— Postes à Québec et Montréal — Diplôme de 11e année — Limite d'âge de 21 à 35 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 9-09-70.

Inspecteurs de chaudières à vapeur et d'appareils à pression

— Ministère du travail — Postes à Montréal — Traitement jusqu'à \$7,200.

Posséder un certificat d'inspecteur ou un certificat de mécanicien première classe ou être admissible à l'examen du Bureau des examinateurs pour l'obtention de ces certificats. Concours permanent 8-71-80 — S'inscrire immédiatement.

Inspecteurs en tuyauterie

— Ministère du Travail — Traitement jusqu'à \$7,200. — De préférence, diplôme d'un institut de technologie en plomberie et chauffage et au moins 6 années d'expérience pertinente depuis l'obtention de la licence de compagnon. — Être âgé d'au moins 27 ans. — Pour les personnes qui détiennent un certificat d'école de métiers en plomberie et chauffage, on exige au moins 10 années d'expérience, et dans le cas de celles qui ont un diplôme de 9e année, on exige 12. Concours permanent 7-55-20.

Inspecteurs sanitaires

— Ministère de la santé — Traitement jusqu'à \$4,800. — Postes vacants dans les régions administratives suivantes: Nord-Ouest, Montréal, Cantons de l'Est, Outaouais, Trois-Rivières et Québec. — Diplôme de 11e année — Six ans d'expérience appropriée — Limite d'âge: 45 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 1-11-50. — Les prochaines séances d'examen auront lieu vers le 5 décembre 1966 dans différentes régions de la province — Prière de s'inscrire avant cette date.

Inspecteurs des établissements industriels et commerciaux et des édifices publics

— Ministère du travail — Traitement jusqu'à \$7,200. — De préférence, une formation technique et au moins 7 années d'expérience reliée à la fonction. — Être âgé d'au moins 27 ans. — Pour les personnes qui détiennent un diplôme de 11e année, on exige 13 années d'expérience. Concours permanent 7-71-15.

SEULES LES CANDIDATURES ACCOMPAGNÉES D'UNE ATTESTATION OFFICIELLE D'ETUDES OU, LORSQUE REQUIS, D'APPARTENANCE A UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE, SERONT CONSIDÉRÉES.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec. On peut se procurer un imprimé "Demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

HENRI MAIRE

Arrosé de bon vin repas devient festin

POTS BEAUJOLAIS (1833) 3/4 bouteille \$2.10

VIN FOU Blanc brut (1964) la bouteille \$4.25

ARBOIS Rosé (1967) la bouteille \$2.25

PRODUIT DE FRANCE

Office Général des Grandes Marques, Limite

PUGET

PUR JUS DE FRUIT

Plus qu'une HUILE

un Condiment

Sain Savourant Naturel

Agent général pour le Québec A. Allard, Montréal

SUR LE CLOU

Le Mouvement populaire québécois des droits de l'homme tient une grande table ronde ce soir, à 8 heures, au salon "Terrace" de l'hôtel Mont-Royal, à Québec. Participeront à ce colloque MM. Jacques Guay, journaliste à McLean et représentant du MPQDH; Olivier Prat, de la Ligue canadienne des droits de l'homme; Fernand Daoust, du Comité de défense des droits de l'homme; et vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, Jean-Pierre Bédard, président du Parti socialiste du Québec; Patricia Mitchell, de la Ligue socialiste ouvrière; et André Ferretti, du Rassemblement pour l'indépendance nationale.

Le brigadier, actuellement en stage d'études à l'Imperial Defence College de Londres, deviendra, le premier janvier, directeur général des plans au quartier-général des forces armées, à Ottawa. Il a servi outre-mer durant la seconde guerre mondiale, au régiment de la Chaudière et le Royal 22e. Il a commandé en 1965 le contingent canadien à Chypre. Le Montréalais John G. Harper a été réélu président de l'Union anglophone du Commonwealth, pour le Canada. Mme Louise Savard, de Québec, fait partie de l'Exécutif national. Une vente de cartes de vœux de l'UNICEF aura lieu samedi, durant toute la journée, au carré Phillips.

Le gala du commerce, sous les auspices de l'Association des diplômés de l'école des hautes études commerciales, a lieu vendredi, au Reine Elisabeth. Plusieurs personnalités des milieux les plus divers participeront aujourd'hui, de midi à minuit, au "Teach-in" laïque, au centre social de l'université de Montréal. Le sujet traité au cours de ce "marathon" destiné à faire valoir la cause du laïcisme est le suivant: le catholicisme est-il devenu un obstacle au progrès du Québec? De midi à minuit, c'est un rendez-vous... Le recteur de l'université de Montréal, M. Roger Gaudry, sera l'invité d'honneur au dîner de clôture de la première assemblée générale annuelle du Conseil interprofessionnel du Québec, le jeudi 8 décembre.

M. Claude Le Gris vient de publier aux Presses universitaires de France un ouvrage intitulé: "L'entrée du Canada sur la scène internationale 1919 - 1927". Le centre d'études nordiques de Laval tiendra un colloque les 7 et 8 février dans le petit village de Moosonee, au sud de la Baie James.

Mlle Cécile Leblond, infirmière de la Croix-Rouge canadienne, est de retour au pays après un an de service au Sénégal, où elle a prodigué ses soins à des milliers de réfugiés de la Guinée portugaise qui avaient cherché un abri dans le sud du Sénégal. M. Roger Teillet, ministre des affaires des anciens combattants, annonce la nomination de M. John Murray Forman au poste de vice-président de la commission canadienne des pensions. Selon le Dr Michel Mathieu, de l'hôpital Maisonneuve de Montréal, il y a une pénurie d'oculistes dans la province. Il y a actuellement à Québec un oculiste pour 30.000 personnes alors qu'il en faudrait au moins un par 20.000 habitants.

CONNAISSEZ VOTRE AMI (E) par ordinateur électronique. Une machine capable d'analyser scientifiquement les rendez-vous "idéals" (17-32). Coût de participation seulement \$3.00. Appeler COMPUDATE 844-8092 ou mailer ce coupon.

Rendez-vous Scientifique, C.P. 159, Station Victoria, Montréal 6.

Envoyez-moi gratuitement S.V.P. un test de personnalité à (sans aucune obligation).

Nom: _____ Adresse: _____

En vente dans les magasins de la R.A.Q. No 121 - Bout. de 13 on. • No 121/A - Bout. de 26 on.



En vente dans les magasins de la R.A.Q. No 121 - Bout. de 13 on. • No 121/A - Bout. de 26 on.

Les enseignants manifestent à l'ouverture de la session

QUEBEC. — Quelque 200 membres de la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec (CIC) ont manifesté hier devant le parlement provincial. Les enseignants, qui venaient de tous les coins de la province, ont profité de l'ouverture de la session pour protester contre ce qu'ils appellent "la mainmise" du ministère de l'éducation sur les négociations collectives entre les commissions scolaires et les associations d'enseignants. Les membres de la CIC sont arrivés devant le parlement vers 2h30 de l'après-midi, en scandant des slogans et portant des pancartes sur lesquelles étaient inscrites leurs revendications. La manifestation n'a été marquée d'aucun incident. Le

président de la CIC, M. G. Raymond Laliberté a déclaré avant que ne se disperse le groupe, que l'organisme fera du piquetage devant le parlement durant toute la session, si les enseignants n'obtiennent pleine justice. Dans une allocution, M. Laliberté a expliqué que la manifestation avait pour but de saisir l'ensemble des membres de l'assemblée législative du problème fondamental que pose la décision gouvernementale, celui de l'existence réelle de commissions scolaires ayant pouvoir en matière de politique salariale. M. Laliberté a ensuite énuméré une série de griefs à l'encontre du gouvernement. Chaque grief était salué des applaudissements des manifestants.

Le président de la CIC a reproché notamment au ministre de l'éducation d'avoir réinstallé un régime de subventions discrétionnaires, de ne pas croire en la liberté de négociation pour les enseignants, d'imposer des sanctions financières aux commissions scolaires et de ne pas reconnaître ses erreurs. Il a d'autre part dénoncé le gouvernement Johnson qui, à son avis, ne croit pas en la véritable planification et ne pense qu'à restreindre les revenus des salariés, sous prétexte que les autres domaines sont trop complexes. En terminant, le président de la CIC a demandé au gouvernement de suspendre le régime supplémentaire de sub-

ventions, pendant tout le temps que durera la nouvelle étude de la normalisation des dépenses et des revenus des commissions scolaires au sein du comité de planification. Il a réclamé également la suspension de la sanction financière actuellement imposée aux commissions scolaires qui font "les mauvaises filles", pendant le temps de cette même étude. Plus tôt, les manifestants avaient huié tout le ministre de l'éducation, M. Jean-Jacques Bertrand et le ministre d'Etat à ce ministère, M. Marcel Masse. A un moment, les manifestants ont scandé: "On veut René", réclamant ainsi le député de Laurier à l'Assemblée législative, M. René Lévesque.

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI, 2 DECEMBRE 1966 TROIS

L'école neutre serait une école pluraliste

Pour que l'école neutre ne soit pas artificielle, elle devra recruter une clientèle en grande partie de souche croyante. Elle ne saurait être un ghetto pour agnostiques et mauvais chrétiens, comme on semble le désirer en certains milieux, sans quoi elle rate sa mission démocratique. C'est l'opinion qu'a fait valoir hier soir devant le cercle Richelieu de Longueuil, M. Paul Tourigny, président de la Commission scolaire neutre de la région de Montréal. Il s'agit d'une structure qui ne peut avoir d'existence légale actuellement, mais qui représente un groupe de parents partisans de l'école neutre.

Dans l'esprit de M. Tourigny, l'école neutre ne connaît aucune compétence en instruction religieuse; mais n'entend pas pour autant ignorer ce domaine important pour les croyants. L'école neutre devra en conséquence offrir toute sa collaboration possible aux Eglises et aux parents qui voudraient organiser des cours ou des activités confessionnelles au sein de l'édifice scolaire.

Le conférencier explique que l'école neutre, telle que son groupe la conçoit, n'entend aucunement nier ou minimiser la recherche spirituelle, la vie psychique et le cheminement métaphysique de l'individu; l'école neutre, au contraire, prend acte de ces phénomènes, les déclare d'ordre intime et les soumet à tout contrôle ou censure. Elle entoure d'ailleurs ce domaine d'une pudeur toute particulière et demandera que l'on évite sciemment de faire état des croyances ou des non-croyances religieuses par respect de la personne humaine.

Par contre, l'école neutre verra à accueillir toutes les croyances et les non-croyances, cet accueil étant la première condition d'une école publique pluraliste. La pluralité est d'ailleurs conçue ici non comme un obstacle mais comme un acquis.

On la considère comme le plus petit commun multiple, et non le plus grand commun diviseur recherché. Enfin, on va à l'école neutre, d'ajouter M. Tourigny, non pas pour y définir des dogmes ou y décrire son dieu, mais pour met-

tre en acte dans un contexte de saine émulation les exigences de son option personnelle. M. Tourigny signale qu'au fond, les différences ne sont pas toujours aussi grandes qu'on veut le laisser croire entre l'école neutre et l'école confessionnelle. L'école confessionnelle, dit-il, n'est-elle pas pour une large part une école neutre? Elle peut difficilement, en effet, introduire des critères métaphysiques en toutes choses et doit effectivement faire abstraction de sa propre spiritualité lorsque celle-ci devient par trop subjective.

Le président de la Commission scolaire neutre de la région métropolitaine insiste sur la revalorisation à la base de l'école que l'école neutre peut apporter. Dans l'école que nous préconisons, en effet, les différents piliers de connaissances ne seront plus conçus comme des sous-étages sans fenêtres d'un édifice dont le seul sommet s'ouvre sur le monde. Au contraire: chacun de ces piliers de connaissances devient un point d'observation d'où les choses sont perçues pour ce qu'elles sont, l'ensemble des angles de vision devant constituer un horizon collectif. La découverte de la vérité ainsi conçue et faite dans un climat de recherche et d'échange comporte une satisfaction qui l'emporte sur l'euphorie d'un instant gâtée au sommet d'une hermétiqité tour.

Cette revalorisation par la base de l'école, poursuit le conférencier, cette prise en charge pédagogique de la technique, des sciences, des arts et de la langue elle-même, cette insertion de l'éducation dans la culture, enfin le climat de fraternité d'une école pour qui la pluralité est un acquis, font de l'école neutre une institution essentielle et extrêmement valable pour tout le système éducatif.

Si l'on considère, ajoute M. Tourigny, que ce système, bien que public, opère actuellement selon des critères avant tout de souche religieuse, on comprendra que le bon équilibre social rende indispensable la création et la mise en service d'un réseau nouveau dont le pôle se situera dans un terrain en tout premier lieu laïque, contre partie mais non négation du pôle confessionnel.

\$22.5 millions, 1ère étape vers la gratuité scolaire

Un comité du ministère de l'éducation recommande six mesures qui devraient être mises en vigueur en 1967

par Gilles GARIÉPY

Un comité de planification chargé par le ministre de l'éducation d'élaborer un programme d'application progressive de la gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement estime à \$22.5 millions le coût de six mesures partielles qui devraient être mises en vigueur à compter de 1967 comme première étape dans la réalisation d'une politique globale d'accessibilité financière à l'enseignement. Ce comité de planification, composé de 9 membres — hauts fonctionnaires du ministère, délégués de l'Union générale des étudiants, délégués de la CGN et de la FTQ — a remis la semaine dernière à M. Jean-Jacques Bertrand un rapport préliminaire portant sur les mesures qui pourraient être appliquées à court terme pour diminuer le fardeau financier des étudiants.

Ce rapport n'a pas encore été rendu public, par le ministre, en dépit des pressions de l'Union générale des étudiants qui exige qu'il soit discuté en même temps que le projet de loi destiné à réformer le régime actuel de bourses et de prêts aux étudiants. Dans son rapport préliminaire, soumis le 22 novembre dernier, le Comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation recommande un programme en six points qui pourrait être mis en vigueur en 1967, améliorant sensiblement le régime d'aide aux étudiants qui doit être instauré, pour l'année en cours, par une loi annoncée dans le discours du Trône.

Ces mesures sont les suivantes:

- Extension de la gratuité scolaire dans l'enseignement secondaire privé, par la poursuite de la politique d'association des institutions indépendantes aux commissions scolaires (coût: \$5.2 millions);
- Abolition des frais de scolarité dans les institutions publiques du niveau pré-universitaire et professionnel, c'est-à-dire dispensant un enseignement de 12e à 14e année (coût: \$4 millions);
- Réduction de \$150 du montant des prêts accordés

aux étudiants du niveau pré-universitaire et professionnel avec augmentation correspondante du montant des bourses (coût: \$5 millions);

- Modification des normes du régime d'aide aux étudiants servant à calculer la contribution des parents et celle des étudiants, en fonction du revenu d'été, de l'état civil de l'étudiant et de l'état de ses relations avec ses parents (\$2 millions);
- Réduction de \$100 du montant maximum des prêts accordés au niveau des deux cycles universitaires (de \$800 à \$700 et de \$700 à \$600), avec augmentation correspondante du montant des bourses (coût: 2 millions);
- Diminution de \$100 des frais de scolarité dans les universités, à condition toutefois que l'Etat établisse un système de normalisation des dépenses universitaires et des subventions aux universités et qu'il impose une standardisation des méthodes comptables (coût: \$4.3 millions).

Le comité désire que ce programme s'applique en 67. Si la chose ne se révélait pas possible, le programme devrait au moins commencer à s'appliquer en 1967 et selon un ordre de priorités que le comité porte à l'attention du ministre. (Cet ordre est celui dans lequel apparaissent les six mesures décrites ci-haut.) Mais l'effort de recherche prévisionnelle du comité aplan financier ne s'arrête pas là. Le comité manifeste en effet "l'intention de préparer un plan qui pourrait s'échelonner sur une période de 5 ans, ce qui permettrait aux autorités du ministère de l'édu-

cation de prévoir à l'avance les dépenses qui devront être effectuées dans ce domaine".

Pour ce qui est des présentes recommandations, le comité comprend qu'elles impliquent des dépenses supplémentaires au poste budgétaire de l'aide aux étudiants et qu'en conséquence, elles devront être mesurées en rapport avec l'ensemble des dépenses d'éducation et aussi avec les dépenses globales du gouvernement.

Les recommandations financières du comité donc tiennent compte des possibilités financières de l'Etat. Elles s'inspirent néanmoins d'une urgence vivement ressentie des besoins au niveau des étudiants. Et à ce sujet justement, le comité propose qu'une enquête scientifique

L'Hydro occupera huit étages à la place Victoria

La direction générale du Génie de l'Hydro-Québec quittera sous peu le siège social au 75 ouest, boulevard Dorchester pour s'installer à la Place Victoria. L'Hydro-Québec y occupera huit étages qu'elle a loués en tout ou en partie pour une période de 5 ans avec option pour deux années supplémentaires si elle le désire à échéance du bail. On déplace ainsi plus de 700 employés qui occupent au siège social une superficie de 112.000 pieds carrés qu'on pourra maintenant mettre à la disposition des autres directions qui souffrent actuellement d'un sérieux manque d'espace.



La mince couche de neige qui a recouvert la région a fait la joie des petits et jeté les automobilistes dans l'appréhension: trop parcimonieuse pour vraiment marquer le début des plaisirs de l'hiver, et le mercure faisant des siennes, la blanche pellicule n'en a pas moins rendu la chaussée glissante.

choisissez **Valpolicella** un vin rouge capiteux de **FOLONARI** du coeur de l'Italie \$1.80 taxe incl. Distributeurs: Importations Durand, 842-5471

A COMPTER DE LUNDI 5 DECEMBRE
Midi à 10h. p.m. tous les jours
H. DARWIN présente
EXPOSITION et VENTE
de 150 PEINTURES A L'HUILE
ORIGINALES
Exécutées par un groupe de 17 artistes européens et collègues de grande réputation
Il y a 8 ans ce groupe d'artistes tenait sa première exposition dans cette ville. Depuis lors nous avons présenté des oeuvres de plusieurs nouveaux artistes dans nos expositions. Aujourd'hui nous possédons une très vaste sélection de peintures de très haute qualité et aux prix les plus bas au Canada.
Un cadeau de Noël merveilleux et durable

Grandeur:	Prix de cat.:	Prix de vente:
14 x 16	\$ 45.00	\$16.00
18 x 22	\$ 70.00	\$24.00
26 x 34	\$115.00	\$38.00
26 x 34	\$125.00	\$42.00
31 x 39	\$200.00	\$65.00
32 x 44	\$235.00	\$78.00
31 x 55	\$265.00	\$88.00

L'ENCADREMENT EST COMPRIS DANS LE PRIX
SALON DAUPHIN
HOTEL WINDSOR
MONTREAL
Entrée gratuite
DERNIERE JOURNEE: SAMEDI, 17 DECEMBRE
Dépliant gratuit

Le catholicisme est-il devenu un obstacle au progrès du Québec
TEACH-IN LAIQUE
AUJOURD'HUI DE MIDI A MINUIT
Au CENTRE SOCIAL de l'UNIVERSITE de MONTREAL
35 conférenciers
ENTREE LIBRE
Mouvement laïque de langue française

VIENT DE PARAÎTRE... DISPARITÉS RÉGIONALES D'UNE SOCIÉTÉ OPULENTE
Tous les textes de la dernière conférence annuelle de l'Institut canadien des affaires publiques (ICAP) 1966
Berlin Lacroix • Antonio Villeneuve • Laurent Caron • Jacques Labrie
Georges-Henri Dubé • Alf Perron • Pierre Bauchet • Roland Parenteau • Guy Coulombe
Herbert H. Lank • Paul-Henri Lavoie • Clément Vincent • Maurice Sauvé
Avant-propos de Jeanne Sauvé. Préface d'Alfred Rouleau
EN VENTE PARTOUT A \$2.00
...AUX EDITIONS DU JOUR
Chez le même éditeur: les autres conférences de l'ICAP:
● L'utilisation des ressources humaines (1965) ● Le Canada face à l'avenir (1964)
● Nos hommes politiques (1963) ● Le rôle de l'Etat (1962) ● L'Eglise et le Québec (1961)
Distributeur: La Cie de Publication de La Patrie, 180 est, Ste-Catherine, Montréal — Tél.: 861-8571

Excellente session en perspective

Le gouvernement Johnson vient de jouer un tour agréable à ceux qui le soupçonnaient de piétiner. On s'attendait, jusqu'à ces tout derniers jours, à un discours du Trône plutôt maigre, à une session plutôt administrative.

Le discours qu'a lu hier M. Huges Lapointe annonce, au contraire, que le gouvernement est résolu à entreprendre sans délai la réalisation de son programme électoral. Il ne faut évidemment pas prendre tous les paragraphes d'un discours du Trône pour de l'argent comptant. On devine déjà que certains projets en sont encore plus au stade des intentions que des textes précis et définitifs. Mais l'impression générale qui se dégage du document est très positive.

En matière constitutionnelle, on se réjouit de constater que le gouvernement entend prendre des mesures concrètes en vue de favoriser un réaménagement des structures politiques québécoises et canadiennes.

Depuis quelques années, un accord assez large s'est fait, au Québec, autour de la nécessité d'une révision constitutionnelle. Les événements des douze derniers mois ont cependant montré qu'il ne fallait pas s'attendre à ce qu'Ottawa prenne l'initiative dans ce domaine. C'est de Québec qu'est venue la demande la plus forte en faveur d'un ajustement. Il est normal que Québec soit aussi à l'origine de mesures qui viseront à favoriser la réalisation de l'objectif. Il est normal aussi que le Comité parlementaire de la constitution devienne, à cet égard, la pierre d'angle d'une recherche qui devra, en retour, être très large, très communautaire.

Soulignons au passage que le gouvernement n'entend point se confiner à une attitude passive dans l'attente du résultat de ces travaux. Le projet d'une loi cadre permettant de tenir des référendums vise spécialement, si nous avons bien compris le discours, les questions constitutionnelles. Espérons que cette loi, qui tendra à remettre au peuple souverain le dernier mot en matière constitutionnelle, permettra très bientôt au Québec de se libérer d'un organisme respectable mais vieillissant, le Conseil législatif.

Dans le domaine économique et social, on s'étonne de certains silences du discours du Trône, notamment à propos d'organismes comme la SGF et Sidbec, ainsi que de certains passages trop généraux, notamment à propos de tourisme et d'immigration.

On doit convenir, en retour, que dans les secteurs de l'agriculture, des relations du travail, de l'aide à l'industrie, de l'habitation, de l'aménagement régional, de l'exploitation des forêts, de la planification économique, le document contient des passages intéressants et prometteurs. Il est trop tôt pour juger des projets dont on ne connaît encore que très vaguement les têtes de chapitre. Mais il y a, dans le menu annoncé hier à la Législature, une volonté de progrès certaine, et aussi une correspondance à des besoins et des réalités du milieu qu'il serait sot de nier.

C'est peut-être dans le secteur de l'éducation que la politique du nouveau gouvernement est le moins originale. Il y a toutefois à cela une explication qui est à l'avantage du gouvernement. Celui-ci semble devoir s'appliquer surtout, au cours de la prochaine session, à donner suite à divers projets qui avaient été conçus sous le régime LeSage. Le nouveau régime des bourses et prêts aux étudiants, le projet de loi-cadre pour les futurs instituteurs, les nouvelles mesures d'assistance aux institutions indépendantes, le régime d'as-

sociation entre commissions scolaires et collèges classiques : autant d'idées qui avaient laborieusement pris corps sous la direction de M. Gérin-Lajoie et qui allaient tout juste être soumises à l'approbation des députés lorsque le Parlement antérieur fut dissous. En décidant de prendre ces projets à son compte, le gouvernement Johnson témoigne d'un souci de continuité qui est de bon augure pour le monde de l'éducation. On avait craint, lors de la création du ministère de l'éducation, que les changements de régime politique n'entraînent des bouleversements radicaux dans la marche de l'éducation. Apparemment, cette crainte ne se réalisera pas sous M. Jean-Jacques Bertrand.

Chaque parti qui accède au pouvoir se fait un point d'honneur, de nos jours, de laisser sa marque sur les structures mêmes de l'État. Le programme législatif du gouvernement confirme cette règle. Il n'y aura, pour l'instant, qu'un seul nouveau ministère, celui de la fonction publique, à propos duquel on doit se demander dès maintenant comment il conciliera ses futures attributions avec celles de la Commission de la fonction publique, du Conseil du Trésor et des divers ministères. Quant aux autres ministères projetés, ceux des loisirs et des sports, de la planification, de l'équipement, on les mettra en place graduellement plutôt que tout d'un coup. Cette manière de procéder est assez typique d'un gouvernement prudent et pragmatique comme semble vouloir l'être celui de M. Johnson.

Parmi les innovations de taille, notons la création d'une présidence permanente de l'Assemblée législative et l'institution d'un ombudsman. Ce dernier projet reste vague : l'utilité de l'ombudsman restera à démontrer dans les faits, et on eût peut-être pu, à la rigueur, tirer de la tradition juridique française une formule plus subtile de protection des citoyens. Il faut, au contraire, se réjouir sans arrière-pensée de la "dépolitisation" prochaine de la fonction de président de l'Assemblée législative.

Au chapitre des structures gouvernementales, une seule omission, mais celle-là très grave et très décevante : le discours du Trône ne dit pas un mot de la réforme de la carte électorale. Ce point sera pourtant l'un des principaux "tests" de la sincérité démocratique du gouvernement Johnson.

Signalons enfin l'ouverture très positive — doublée d'une prudence de bon aloi — que dénote le discours du Trône en ce qui a trait à l'épanouissement culturel du Québec.

La création annoncée d'un centre de la recherche scientifique, l'instauration d'une priorité raisonnable du français, l'élargissement prochain des attributions du ministère des affaires fédérales-provinciales : autant de développements positifs qui, sans rien briser, sans étouffer qui que ce soit, poussent encore plus loin l'affirmation légitime, par le Québec, de sa personnalité propre.

Emanant d'un gouvernement qu'on croyait à court d'idées, le discours qu'on a entendu hier étonne agréablement. Les malins diront que le parti au pouvoir n'a fait que transcrire dans ce document les grandes lignes de son programme électoral. Il faut souhaiter, pour l'instant, que ces malins se trompent. Le discours du Trône annonce une excellente session. On aura amplement le temps de constater et de dire au cours des prochains mois, s'il n'aura été qu'un mirage.

Claude RYAN

Aide du Canada à l'Inde

M. Pearson a demandé au Parlement de voter un crédit additionnel de \$22.500.000 pour envoyer du blé et de la farine à l'Inde où plusieurs États sont menacés de famine. Il est probable que d'autres pays disposant de surplus agricoles, notamment les États-Unis, répondront aussi à l'appel du gouvernement indien. Tous les Canadiens approuveront cette décision d'Ottawa et il importe que cet appui soit évident afin que nos gouvernements se sentent plus libres d'agir ainsi, non seulement dans un cas d'urgence comme celui-ci, mais pour augmenter la contribution de notre pays à l'aide dont tous les pays pauvres ont besoin.

Cette famine est un événement exceptionnel par son acuité, mais le problème agricole au plan mondial demeure inquiétant. Les programmes entrepris à ce sujet ont donné des résultats, mais l'augmentation de la production agricole dans le monde suit à peine l'accroissement annuel de la population, soit environ 2 pour cent. Dans les pays en voie de développement, l'augmentation de la production agricole n'a été que de 1 p.c. entre 1964 et 1965, et la production par habitant dans ces pays a été inférieure en 1965 à la moyenne de 1960. Il faut dire que la baisse de la moyenne mondiale vient surtout de la mauvaise récolte de l'Inde due à la sécheresse.

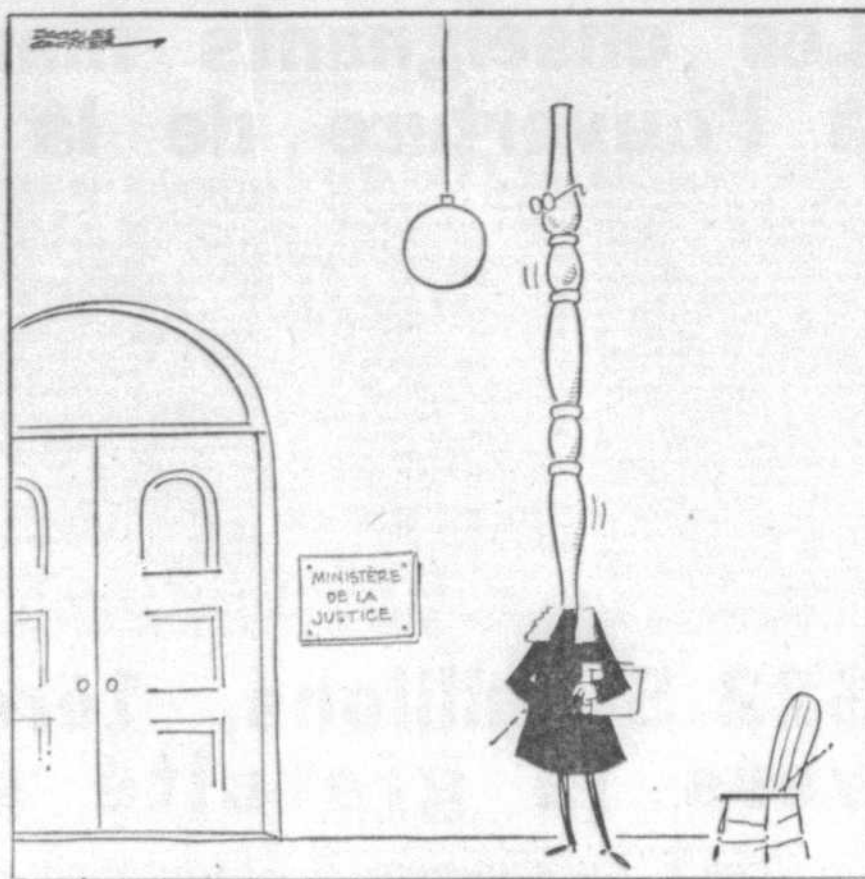
Programme alimentaire mondial

Parmi les objectifs de l'aide au tiers monde, l'un des plus importants est de promouvoir

BLOC-NOTES

prend pas uniquement la fourniture d'aliments, mais aussi des services, certains projets spécifiques, et aussi des programmes de développement des terres, de réforme agraire, de reboisement, d'élevage. Une partie des ressources sert à répondre à des besoins urgents, dans les pays où des inondations, des sécheresses ou d'autres désastres suscitent une disette temporaire.

En juillet dernier, M. Martin avait annoncé que le montant de l'aide extérieure du Canada pour l'année en cours serait de \$300 millions au lieu de \$220 millions en 1965-66. M. Pearson a déclaré mardi au Parlement que l'an prochain, le Parlement sera invité à voter \$75 millions pour l'aide à l'alimentation. Cela n'indique pas quelle sera l'augmentation par rapport aux \$300 millions de cette année, portée à \$322 millions par la nouvelle aide à l'Inde ; mais le premier ministre a ajouté que cette somme de \$75 millions permettrait de maintenir l'aide alimentaire à l'Inde au niveau élevé de cette année et de répondre aussi aux demandes du Pakistan.



Attention, le Barreau surveille...

OPINION DU LECTEUR

Qu'attend le gouvernement du Québec pour prendre en charge le Nouveau-Québec?

par Antoine LARUE, médecin

Relever le défi touristique de "visiter le Québec d'abord" constitue pour celui qui s'y conforme, une expérience enrichissante et unique particulièrement lorsqu'il s'agit de visiter le Québec.

Toutefois, si le visiteur demeure ébahi devant le travail de titan qu'ont accompli et accomplissent encore là-bas religieux et laïques québécois, il est encore stupéfait des lentes sursourdes dont ceux-ci sont l'objet dans leur propre pays. Je voudrais porter à la connaissance du grand public, certains faits déplorable de la petite histoire actuelle du Nouveau-Québec.

Il y a un an, à l'automne 1965, le gouvernement du Canada ouvrait, à grands renforts de publicité, une classe en langue française à Fort-Rupert, au Nouveau-Québec indien (ou fait, ce poste est situé dans le territoire de Mistassini).

Le cadeau semblait généreux et compréhensif envers l'élément français qui prend de plus en plus d'importance au Nouveau-Québec; lorsqu'on l'examine de plus près cependant, ce cadeau apparaît "cou-sou de fil blanc" et extrêmement dangereux. En effet, l'endroit où le gouvernement du Canada a ouvert cette classe française est précisément un poste où existait déjà une école française et catholique, depuis un an.

A Fort-Rupert, en effet, était établie depuis septembre 1964, une école qui dispensait le cours primaire en français aux jeunes indiens cris de cet endroit. Ces classes étaient suivies avec assiduité et enthousiasme par un bon nombre d'élèves. En janvier 1966, les parents indiens retirent subitement leurs enfants de cette école, à la suite de pressions venant de fonctionnaires des Affaires indiennes, mais les pressions ne sont pas assez fortes et persistantes et peu de temps les Indiens en reprennent le chemin.

Un second avertissement devait leur être transmis en septembre 1966. En effet du 12 au 17 septembre, Max Gros-Louis, chef huron de Lorette, était transporté gratuitement de Québec aux différents postes de la baie James dans un avion nolisé par la direction des Affaires indiennes. Par hasard, s'y trouvait également un monsieur Gill, assistant de M. A. Jolicoeur, responsable des Affaires indiennes pour le Québec.

Pour l'aide aux pays pauvres, on a proposé que les pays riches accordent 1 p.c. de leur produit national brut ; même quand cette proposition est atteinte, l'assistance réelle est bien inférieure, car les contributions sont pour une bonne part des prêts ; les remboursements de ces prêts représentent environ 30 p.c. des nouvelles contributions et cette proportion va augmenter. Comme le PNB du Canada dépasse actuellement \$55 milliards, le gouvernement est encore loin d'octroyer 1 p.c. à l'aide aux pays pauvres, même en y incluant les remboursements de prêts pour fins de développement.

Lors de son discours aux Nations unies, le 4 octobre 1965, le pape Paul VI disait : "Votre tâche est de faire en sorte que le pain soit suffisamment abondant à la table de l'humanité et non pas... de diminuer le nombre des convives au banquet de la vie". La surabondante production agricole de notre pays nous impose un devoir évident de solidarité dans l'alimentation des peuples qui souffrent de la faim.

Ces chargés de mission ont visité les différents postes indiens du Québec dans la région de la baie James, en compagnie de Robert Connolly, affecté, comme par hasard lui aussi, au service des Affaires fédérales à Fort-Sainte-Foy (anciennement nommé Fort-Georges).

À titre de Grand Chef Indien du Québec, ce qu'il est, peut-être, M. Max Gros-Louis (qui est, lui-même, notons-le en passant, catholique et de langue française) avertissait ses concitoyens indiens de la baie James, qui sont pourtant les nôtres, qu'ils risquaient de perdre leurs droits et privilèges s'ils envoyaient leurs enfants aux écoles françaises et s'ils préféraient s'aligner aux catholiques du Québec.

Cette intimidation du droit des parents de choisir sans contrainte le genre d'éducation pour leurs enfants, a eu pour résultat de mettre en péril le recrutement des deux écoles catholiques et françaises des postes indiens situés sur les rives de la baie James au Québec.

L'intervention de monsieur Gros-Louis montée et suscitée par les fonctionnaires des Affaires indiennes a eu, en outre, pour résultat de compromettre totalement les cours organisés par la Direction générale du Nouveau-Québec à cet endroit, tant au niveau de la maternelle que du cours primaire. Et pour tout finir, l'instituteur qui avait été nommé a dû rentrer à Québec en novembre.

Ainsi, un an à peine après la mise en place de cette maternelle, le Québec a été contraint de capituler. Il faut dire que malgré la valeur certaine des administrateurs locaux, malgré la bonne volonté évidente des instituteurs d'été, souvent très jeunes et inexpérimentés, les méthodes d'action de la haute administration gouvernementale québécoise semblent absolument inadéquates au Nouveau-Québec. Ou celle-ci évite les problèmes, ou, elle offre des solutions bâtarde, comme par exemple des cours de français en juillet et août, dans des localités où existe déjà une école française et au moment où les anglo-protestants sont partis en vacances.

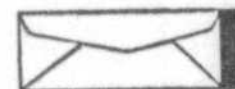
Ce qui, à mon avis, dénote une frousse inacceptable de l'administration générale du Nouveau-Québec de s'installer en permanence là où il n'y a pas d'école française et de se

mesurer en adulte avec ceux qui lui font une lutte acharnée sur son propre terrain : il n'y a, en fait, que deux exceptions pour tout le Nouveau-Québec : Maricourt et Fort-Chimo.

Ces faits de la petite histoire ont cours en 1966, à la veille du centenaire de la Confédération dont les tenants continuent de hâter sans vergogne le Québec, ses habitants et ses institutions.

Ces tactiques récentes d'employés fédéraux manifestent un but machiavélique; celui de s'implanter à jamais sur cet autre coin de terre prometteur du Québec. Il sera facile pour ces pragmatiques après avoir acquis l'esprit de la population, d'agir en propriétaires et de déclarer à nouveau : j'y suis, j'y reste. Le Québec en tout cas se comporte comme si c'était chose déjà faite.

Il ne restera plus ce jour-là, après quelques jérémiades officielles de la part des autorités québécoises, qu'à contresigner, de nouveau le couteau sur la gorge, l'acceptation d'une onzième province canadienne au Nouveau-Québec aux dépens du Québec.



lettres au DEVOIR

L'absence de géographes

Lors d'un récent article de votre journal portant sur des erreurs d'altitude qui auraient eu lieu pendant l'étude du plan d'aménagement de l'est du Québec (R.A.E.Q.) une carence propre à la plupart de nos plans et relevés était mise en évidence.

Dans tous les pays du monde, tous les plans d'aménagement du territoire sont confiés à des géographes d'un domaine bien particulier : la géographie appliquée; ces derniers, élaborent tout l'ensemble du plan et plus tard, les différents éléments en sont confiés pour une étude plus approfondie à des agronomes, des sociologues, des ingénieurs, etc., etc.

Ici, on lance une foule de spécialistes sur un territoire dont aucun ne possède une vue d'ensemble, en fermant qu'il est dans sa spécialité.

Le résultat est bien souvent l'absence de relation entre les solutions proposées, le gaspillage humain et matériel quand ce n'est pas tout simplement le ridicule comme le démontre l'article sur les erreurs d'altitude des spécialistes du R.A.E.Q. qui sont ensuite reportées sur les recommandations en matière forestière.

Au Québec, c'est toujours la même chose, on perd nos spécialistes à l'étranger parce que nos gouvernements ne savent même pas à quoi ils servent.

s'imposer des dépenses considérables afin de traiter les eaux usées. Sur le seul plan des principes, le gouvernement devrait recourir à une autre solution.

Au Collège de France

M. Benoit Brouillette, professeur à l'École des H.E.C., donnera durant le mois de décembre une série de quatre cours au Collège de France, sur les "Facteurs géographiques qui influencent l'expansion économique du Québec". A l'invitation de l'Assemblée des professeurs du Collège, il occupera la chaire d'État réservée à des savants étrangers.

Ce serait la première fois qu'un Canadien français occupe une chaire dans cette institution prestigieuse. L'événement est donc à souligner; l'on peut y voir un indice des relations plus étroites qui s'établissent entre le Québec et la France. Les exigences académiques du Collège de France font de cette invitation un honneur dont il convient de féliciter M. Brouillette.

P. S.

Allemagne : immobilisme ou rénovation

L'Allemagne fédérale n'est pas l'Autriche. Aussi, serait-il étonnant que la "grande coalition" officiellement mise en place hier tienne longtemps. Dans l'immédiat, c'était peut-être pour le pays non seulement le moins mauvais mais la seule solution à la crise ouverte voici cinq semaines. Les résultats des élections de Bavière et l'impatience grandissante de l'opinion ont infléchi le pesant équilibre des deux grands partis pour les amener à conclure sans enthousiasme un mariage de raison. Il restera maintenant à voir si le gouvernement C.D.U.-S.P.D. fera sensiblement plus qu'expédier les affaires courantes, s'il aura vraiment un programme et s'il l'appliquera avec dynamisme.

L'union sacrée, dans un moment de crise, comporte fréquemment à côté d'avantages d'ordre psychologique, de sérieux inconvénients d'ordre politique dont le moindre n'est pas l'immobilisme plus ou moins prononcé. En acceptant de tenter cette alliance de "rouge et du noir" — pour reprendre la formule d'antan — les deux grands partis allemands ont sûrement mesuré les risques qu'elle comportait. Si l'expérience devait n'être qu'une longue suite de querelles intestines et de demi-mesures et que la situation économique intérieure et politique extérieure continuât de se dégrader, les deux partis en assumeraient au regard de l'opinion la responsabilité. Et comme l'alternative S.P.D. aurait été sensiblement dévaluée, le danger serait grand que les mécontents se tournent pour une part vers une formation radicale, comme le N.P.D.

C'est peut-être cette crainte autant que l'opposition à la personne du nouveau chancelier qui ont amené près du quart des élus sociaux-démocrates, à voter hier contre M. Kiesinger au mépris de la discipline de parti. Mais c'est peut-être aussi bien une manoeuvre du S.P.D. qui a besoin de démontrer à ses nouveaux alliés la nécessité de larges concessions pour apaiser son "aile avancée". En soi, la nouvelle coalition entre démocrates chrétiens et sociaux-démocrates est numériquement suffisante : les premiers disposent de 243 sièges au Bundestag et les seconds, de 202. Ce n'est pas là que réside le problème mais dans la possibilité pour la nouvelle alliance de dégager les éléments d'une solution promptement et efficace au malaise actuel de l'Allemagne fédérale.

dans le monde

La composition du cabinet de M. Kiesinger reflète à la fois le souci d'équilibre, les savants marchandages entre les deux grands partis et une volonté d'innover. Le départ de M. Schröder des Affaires étrangères devrait faciliter la réévaluation de la politique extérieure de Bonn : M. Willy Brandt aura l'occasion de donner sa mesure plus encore en qualité de ministre des Affaires étrangères que comme vice-chancelier, poste qui de toute façon devait lui échoir. Quant à M. Strauss — artisan particulièrement actif de la chute de M. Erhard — il reçoit non pas les Affaires étrangères mais le portefeuille des finances. Ainsi, est refusée aux "gaullistes", dont il est le chef de file, une satisfaction à laquelle s'opposaient la majorité des démocrates-chrétiens.

Cela n'empêchera probablement pas une révision de la politique étrangère inconditionnellement américaine du tandem Erhard-Schröder et la recherche (sans que soient nullement mises en question évidemment les alliances) d'un nouvel équilibre dans les relations entre, d'une part, l'Europe et les États-Unis, de l'autre, l'Occident et l'Est socialiste. Il est toutefois douteux que les changements intervenient de façon spectaculaire, ne seraient-ils qu'en raison des tensions internes qui existent dans chacun des deux partis de la coalition.

L'expérience qui s'engage à Bonn revêt une grande importance pour le S.P.D. et peut-être une signification décisive pour l'Allemagne. Le parti social-démocrate va avoir l'occasion de démontrer si, dans sa forme présente, il a vraiment vocation de parti de gouvernement : cela suppose ou bien qu'il soit l'élément moteur de l'éventuel succès de l'expérience, ou qu'il fasse la preuve, en cas d'échec, de sa responsabilité du C.D.U. Il est en effet essentiel que le peuple allemand dispose d'une solution de rechange qui ne serait plus être le parti libéral. Si les deux grands partis allaient également se déconsidérer dans une coalition hargneuse, stérile et statique, les prochaines élections générales pourraient voir la montée de forces aussi inquiétantes que bruyantes.

J.-M. L.

compétents qui pourraient exécuter des travaux très utiles pour le pays.

Gilles LAUZON, Montréal.

La religion à l'école

On parle beaucoup dernièrement des écoles confessionnelles et neutres. Je me demande si ceux qui sont si farouchement en faveur de l'école confessionnelle se sont jamais posé la question : qu'est-ce que la confessionnalité et est-ce vraiment un principe valable? L'idée qu'il faut séparer les enfants d'après leur croyance pour fins d'instruction paraît non seulement un anachronisme dans une société moderne multi-religieuse; elle est aussi opposée à l'esprit même de la religion chrétienne, qui prêche l'amour du prochain. "Aimez-vous les uns les autres" voilà l'esprit de la religion chrétienne, telle que je la conçois (je ne suis pas chrétien mais je suis au principe d'amour). Or il est très difficile d'aimer son pro-

chain, si l'on s'isole de lui, si l'on ne veut pas le connaître même parce qu'il a une religion ou une philosophie de vie différente de la nôtre...

Un système d'écoles publiques non-confessionnelles ou multi-confessionnelles, anglaises et françaises, serait la meilleure solution au problème. L'enseignement religieux dans de telles écoles pourrait se donner par des personnes qualifiées à ceux des enfants dont les parents le désirent. Ceci respecterait la liberté de religion et de conscience de tous; ça remplacerait la violation de la liberté religieuse des minorités qui se fait à présent dans les écoles...

H. MORGENTHAU, M.D. 1 (Montréal)

Expo et propriétaires

De nos jours, où certains illuminés cherchent à tout démolir, il est nécessaire de présenter à la société des idées justes, saines et mesurées. La propriété foncière, l'habitation sont des biens essentiels qu'il faut préserver. Comment expliquer les attaques virulentes de ceux qui partent en guerre contre les propriétaires.

Des hommes qui devraient avoir à cœur le bien public deviennent Chevaliers de l'Apocalypse quand ils s'attaquent aux propriétaires.

A cause d'abus supposés, par 50 ou 100 propriétaires, il faudrait établir un contrôle des loyers plus sévère que durant la guerre. C'est un illogisme et une iniquité effarante.

On sait que durant l'Expo, les locataires vont remplir les maisons à débordement, aux dépens des propriétaires. Ceux qui ont un peu voyagé, surtout

en Floride, sont prêts à payer jusqu'à \$50.00 par jour pour une chambre. Établissements des prix raisonnables mais non ridicules.

On connaît l'augmentation des taxes foncières, des salaires, des taux d'intérêt et des frais d'entretien. Pour qu'un propriétaire qui veut loger les gens de l'Expo? Il n'a pas d'intérêt à perdre un bon locataire pour une période de six mois seulement.

S'il y a un lecteur qui croit les hallucinations publiées dans certains journaux contre les propriétaires, la cause de la propriété et de l'habitation en souffrira et un préjudice grave aura été causé à la société.

Jean GREGOIRE, a.r., Conseiller juridique de la Ligue des propriétaires de Montréal.

MONTREAL, VENDREDI, 2 DECEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur André LAURENDEAU Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOU Directeur de l'information : Mario CARDINAL

Trouvée : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois \$29.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. À l'étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. (édition du samedi) : 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire. L'envoi comme objet de la classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

Lettre de Grande-Bretagne

A la recherche d'une législation plus réaliste à propos du divorce

de notre correspondant, Paul GINESTIER

LONDRES — Bon an, mal an, il y a quarante mille divorces en Angleterre; les statisticiens disent que cela fait un mariage sur dix finissant mal et, qu'en fin de compte, ce chiffre est plus bas que dans pas mal d'autres pays et que, depuis 10 ans, il reste remarquablement stable.

La grande majorité de ces divorces a pour explication officielle "la cruauté" ou "l'adultère", et fort souvent ces motifs sont inventés, ou du moins artificiellement gonflés, pour les besoins du procès. Il y a quelques semaines à peine que le divorce de M. Cecil Richardson et de son épouse Doreen, de Ponteland (Northumberland), était prononcé pour "cruautés répétées". La lecture du compte rendu des débats fait ressortir que l'époux aimait chatouiller sa femme, et que ces chatouilles "remplissaient la conjointe de détresse", et il existe encore des agences qui louent des figurantes permettant de faire des scènes en scènes pour les constats d'adultère — cela coûte cher, mais évite que le nom de la "vraie responsable" soit cité devant les tribunaux. Ces habitudes ne datent pas d'hier: un office fut créé il y a 106 ans exactement — celui du *Queen's Proctor* — qui avait pour objet de dépister ces vicieuses pratiques et d'y mettre fin. C'est ainsi que l'année dernière l'office du *Queen's Proctor* (qui emploie une douzaine d'hommes de lois dirigés par Sir Harvey Druiitt) s'est opposé avec succès à 46 divorces par-

ce qu'il fut prouvé que les époux s'étaient, pour se libérer l'un de l'autre, livrés à une mise-en-scène.

Inquiet de ces pratiques, qui furent une mine d'inspiration pour les vaudevillistes et les scénaristes, le gouvernement forma, il y a longtemps, une Commission royale d'enquête. Son président, M. Justice Seamore, vient de déposer les conclusions: elles sont profondes et radicales.

Modifier la perspective

Il est en effet proposé non de changer seulement la loi, mais de modifier sa perspective: le divorce doit cesser d'être la fin d'une contestation légale où chaque adversaire cherche gain de cause pour devenir un simple acte judiciaire constatant le fait qu'un mariage a irrémédiablement échoué. Il s'agit aussi de prévoir et d'organiser l'avenir des enfants au mieux possible, sans essayer de déterminer, par rapport aux parents, qui est innocent et qui est coupable. Ainsi, au lieu de ces joutes où les contestants s'efforcent de remuer la vase et de pêcher en eaux troubles on aurait, après un certain nombre d'années de séparation légale, un jugement de divorce déclarant que le mariage a cessé d'exister.

Les attitudes de la Commission d'enquête sont les suivantes:

1. Actuellement, les cas de divorces sont ceux où la loi est le plus fréquemment tournée: par exemple, la loi interdit toute "collusion", et les divorces les plus rapides sont souvent ceux où les parties sont d'accord pour assurer leur libération mutuelle. La Commission estime — se plaçant uniquement sur le plan juridique — qu'une loi systématiquement flouée est une mauvaise loi.

2. Inversement, un certain nombre de conjoints s'opposent au divorce non par noble motif religieux ou moral, mais par pur esprit de vengeance, une vengeance qui dure toute la vie. A l'heure actuelle il y a en Angleterre 200.000 enfants illégitimes élevés par leurs parents, qui formeraient des couples normaux mais qui ne le peuvent pas parce que

l'un des partenaires, victime d'une telle vengeance, n'arrive pas à obtenir son divorce. Or il n'appartient pas à la loi de maintenir l'existence d'un mariage qui n'est en réalité qu'une fiction.

Thème de la conclusion du rapport: nous sommes des hommes de loi et non des théologiens; la loi ne peut rien changer aux situations de fait et ne peut contrôler l'affection. Une loi doit, pour le bien de la société, s'adapter aux réalités sociales.

Il ne s'agit nullement de faciliter le divorce, mais de redéfinir le domaine privé, celui où la loi n'a pas à intervenir. La réforme est présentée comme une proposition qui — si elle est adoptée par le Parlement, fera triompher l'honnêteté sur l'hypocrisie.

Question de limite

Il est évident que rien n'est plus difficile à déterminer que les frontières entre l'honnêteté et l'hypocrisie. Les parents de certains élèves d'une école secondaire d'Oldham (Lancashire) ont failli faire une révolution parce qu'un professeur de littérature anglaise avait, dans une classe mixte d'élèves de 15-16 ans, donné les sujets de dissertation suivants:

Pour les filles: Imaginez le dialogue par lequel une jeune fille annonce à sa mère qu'elle est enceinte.

Pour les garçons: Imaginez le dialogue par lequel un jeune homme annonce à ses parents que son amie est enceinte.

Le pédagogue, M. Adrian Mates, se défend en disant que c'est un excellent principe d'é-

ducation que de faire écrire les élèves sur des sujets qui les intéressent profondément. Un père d'élève, M. Liddle, vient à la rescousse et ajoute: trop souvent l'école est loin de la vie: voilà non seulement un exercice qui apprend aux enfants à penser à des problèmes réels et à écrire à leur sujet,

mais encore qui les arme pour l'existence! Bravo donc!

Mariage et productivité

Sur un autre plan, le Dr William Marshall vient de présenter une communication au Congrès National des "Chefs de Personnels", réuni à Harrogate. Il y présente les résultats d'une enquête de deux ans et

affirme que le tiers de l'absentéisme des cadres est causé par la tension nerveuse découlant de déplorables relations conjugales. Ainsi les mariages heureux font, à l'usine, les belles courbes de productivité: Stakanov n'avait certes pas pensé à cela et il va falloir que son système soit revu.

ERRATUM

LE PRIX DES DISQUES

KAPP

ANNONCE DANS LE DEVOIR D'HIER

DEVAIT SE LIRE COMME SUIT:

MONO Rég. \$4.20 STEREO Rég. \$5.20
\$2.99 \$3.99

ET NON PAS: \$3.49, tel qu'annoncé

CETTE VENTE EST VALABLE JUSQU'AU 16 DEC.

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

3168 est. Bélanger — RA. 9-2833

lettres au DEVOIR

Le mariage civil

(...) On lit à l'article 129 du code civil: "Sont compétents à célébrer les mariages, tous prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés par la loi à tenir et garder des registres de l'état civil". Le mariage devant un fonctionnaire autre qu'un ministre du culte est donc prévu dans notre code. Et il faut éviscération de chambarder une fois de plus nos lois, faites pour "notre" majorité, puisqu'il existe un moyen très simple d'en venir au but à atteindre. Le cabinet provincial n'a qu'à nommer, par arrêté ministériel, un ou des fonctionnaires ayant droit de tenir des registres de l'état civil. Les installer ensuite dans des édifices du gouver-

nement est chose on ne peut plus facile.

(...) J'en appelle à notre ministre de la Justice pour qu'il choisisse une méthode simple et respectueuse de l'esprit de notre article 129, comme celle que je lui propose, si le gouvernement songe à introduire ici le mariage civil. Il faut éviter une nouvelle législation contraire à l'honneur de la personnalité québécoise. Je ne suis sûrement pas le seul à refuser de me mettre au pas de minorités qui, n'étant pas satisfaites de nos lois, réclament des changements à leur goût. Ma dignité s'y oppose, non moins en ma qualité de catholique que de citoyen tout court.

Anatole Vanier

Un cinquantenaire au Manitoba

C'est d'être né sous une étoile heureuse que de partager nos agapes fraternelles en pareille compagnie. Telle est l'impression que j'ai ressentie en assistant au dîner de gala tenu à Winnipeg le 13 novembre 1966 et offert à Son Eminence le Cardinal Roy, aux archevêques et évêques, aux représentants officiels des provinces sœurs. C'était pour chacun de nous la célébration du cinquantenaire de l'Association d'Éducation du Manitoba français.

Hélas! les anciens se rappelleront longtemps la date néfaste de 1916, quand la loi Norris faisait disparaître l'enseignement français dans nos écoles de la province.

"C'est une histoire que l'on ne saurait taire", qui donna naissance à l'Association d'Éducation.

A titre de survivant, comme inspecteur d'écoles bilingues, de 1911 à 1916, permettez-moi d'ajouter quelques réflexions pour encourager l'Association à continuer cette œuvre indispensable pour la survie de notre langue, notre culture et nos traditions.

Le dernier geste de l'Association d'Éducation en établissant les colloques des grandes divisions françaises avec le bureau central de Saint-Boniface, aura des retentissements de premier plan pour l'avenir de notre race.

Toutefois il importe que la jeunesse d'aujourd'hui comprenne pourquoi leurs pères ont tenu à garder le dépôt sacré ("depositum custodi"), comme disait Mgr Langevin. Leurs parents et grands-parents leur diront tous les sacrifices d'argent, de temps et d'énergie qu'ils ont consentis pour maintenir ce que nous avons de plus sacré.

En faisant le bilan de ce que nous possédons pour les conserver et les diffuser, il serait bon de mentionner tous les avantages que certains organismes ont mis à notre disposition: faudrait-il vous les nommer?

Tout d'abord le collège de Saint-Boniface, le château fort qui a subi les premiers coups de bélier pour ébranler notre société. Dieu merci, il tient toujours bon, grâce au dévouement de ses professeurs pour garder intact son cours classique normand.

Nous avons un journal hebdomadaire français qu'il faut lire et apprécier, *La Liberté et Le Patriote*, qui visite tous nos foyers du Manitoba et de la Saskatchewan. A Saint-Boniface, le petit journal bilingue *Le Courrier* essaye d'emboîter le pas avec nous.

Nos écoles, en dépit d'un système quelque peu défectueux, nous aident par le noble esprit de nos dirigeants à infuser l'esprit français.

Que dire de la Radio française, C.K.S.B., ouverte 20 heures par jour au service de nos traditions?

Il ne faudra pas non plus oublier les coopératives agricoles, nos sociétés, historiques, littéraires, musicales et dramatiques, qui travaillent dans le même sens que l'Eglise qui parle toutes les langues, même le français. Que dire des services rendus par le truchement de la bibliothèque publique française?

Voilà, en quelques mots, ce que l'Association possède entre les mains pour conserver nos droits. Il y a de quoi faire une fresque murale permanente offerte à l'admiration de nos visiteurs. N'ayons pas d'inquiétude pour apprendre l'anglais, nous l'entendons et le parlons partout pour gagner notre vie.

Mais... il y a une ombre au tableau. Oserions-nous l'avouer? En dépit de tous ces avantages à notre disposition, nous avons à lutter contre l'apathie de certains parents, qui ont plus ou moins d'ardeur à vouloir gar-

der notre langue. Pour la conserver, coûte que coûte, il faut que les enfants parlent le français à la maison sous l'exemple des parents.

Si nos enfants prénaient l'habitude de parler français entre eux, dans la rue comme chez eux, ils gagneraient non seulement l'affection de leurs parents, mais aussi l'admiration des Anglais qui savent respecter un homme qui sait se tenir debout.

Gedias BRUNET, Saint-Boniface



"Sa femme lui interdisait le Gordon dry gin; ça lui a aigri le caractère."



Bon. Charmant. Brillant. Éblouissant. Adroit. Imposant. Délicieux. Éloquent. Passionnant. Exclusif. Amusant. Sociable. Élegant. Spécial. Formidable. Exubérant. Gai. Célèbre. Piquant.

St. Raphael
 Apéritif de France

À la française. Mettez deux cubes de glace dans un verre. Versez-y une bonne mesure de St-Raphaël Blanc et ajoutez deux zestes de citron, que vous tordez légèrement pour en exprimer la saveur. La saveur, à la fois fraîche et piquante de cet apéritif chante la joie de vivre.

ST. RAPHAEL, fait des meilleurs vins de France.



"Pourquoi ne s'est-il pas brisé?"

Parce qu'il est fait en polyéthylène de forte densité. Vous souvenez-vous des premiers contenants en plastique pour crème glacée? A les échapper, ils se brisaient. A les presser, ils se fendillaient et volaient en éclats.

Mais plus maintenant. De plus en plus nombreux sont les fabricants de crème glacée qui adoptent les contenants en polyéthylène de forte densité fabriqués par Union Carbide. Ils sont incassables et ne coulent pas. Les ménagères peuvent les utiliser à souhait pour conserver les restes d'aliments. Ils résistent indéfiniment.

Union Carbide réserve encore bien d'autres réalisations dans le domaine des produits en plastique. Union Carbide

UNION CARBIDE CANADA LIMITED, TORONTO: Plastiques • Produits chimiques, résines et fibres • Gaz • Métaux et carbones • Produits pour l'automobile, l'aviation, l'industrie, etc.

UNION CARBIDE PLASTIQUES

Un juriste: nommer les juges d'après la compétence en droit, plutôt que le mérite politique

QUEBEC — Un juriste de l'université McGill, M. Giuseppe Turi, s'est élevé hier soir contre l'habitude traditionnelle au Canada et au Québec de nommer comme juges des praticiens du droit qui n'ont souvent d'autres mérites que d'avoir sacrifié plusieurs années de leur carrière à l'avantage presque exclusif d'un parti politique.

Le professeur Turi, docteur en droit, s'oppose aussi à ce que, comme si de rien n'était, les divers gouvernements provinciaux du Canada continuent de nommer aux postes de procureurs de la couronne des

fidèles amis de leurs partis. M. Turi n'aime pas non plus cette habitude courante au Canada et au Québec de confier à des juges des fonctions quasi administratives ou quasi politiques.

Selon M. Turi, qui prononçait une conférence à la faculté de droit de l'université Laval, il est anormal que les facultés de droit du pays ne donnent qu'un enseignement presque exclusivement technique. Ceci explique, dit-il, en grande partie, le manque d'authenticité des juges au pays. En outre, dit-il, les privilèges dont jouissent les membres des professions légales ont certains aspects pour le moins exagérés et dépassés.

Le juriste propose ensuite des solutions. Il faudrait, dit-il, établir plusieurs conseils supérieurs de la justice, où la majorité des membres ne seraient pas des praticiens du droit, mais des citoyens qualifiés en tant que tels — car la justice ne peut pas et ne doit pas être le monopole de ceux qui étudient et pratiquent le droit. Ces conseils devraient être nommés et fonctionner de la façon la plus indépendante possible.

Ces organismes, dans l'esprit de M. Turi, s'occuperaient de tous les problèmes découlant du fonctionnement et des structures de la justice, au niveau de leur compétence constitutionnelle. Quant aux procureurs généraux et leurs substituts, ils devraient eux aussi être traités comme des juges.

Selon M. Turi, seuls des juristes, et non des praticiens du droit devraient être nommés comme juges ordinaires, à la suite d'un examen privé contrôlé par le conseil supérieur de la justice. Ce pourrait être des praticiens, mais ceux qui auraient pratiqué le droit pendant une certaine période de temps, après avoir obtenu le consentement de leurs barreaux à cet effet, n'ayant pas fait d'activité politique directe durant une période de temps raisonnable précédant leur nomination et exerçant leur nouvelle fonction de juge dans un district judiciaire différent de celui où ils auraient pratiqué le plus longtemps le droit.

M. Turi se demande pourquoi on n'ouvrait pas les portes de la magistrature, par concours publics, aux jeunes diplômés en droit. Et pour quoi, dit-il, ne pas institutionnaliser un système harmonieux de droit et de justice administrative où les juges et les praticiens seraient des experts dans les différents domaines de la vie sociale — et ce aux différents niveaux gouvernementaux du pays?

Le premier ministre, dans un communiqué, a également fait savoir que cinq autres adjoints parlementaires seront nommés incessamment.

RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
5520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

L'industrie a engagé \$54 millions à l'Expo

OTTAWA — Les industries et associations privées canadiennes se sont jusqu'ici engagées à verser \$53,950,000 dans diverses commandes de l'Exposition universelle de 1967, a révélé le ministre du commerce, M. Winters. Répondant par écrit à la question d'un député, le ministre a souligné qu'il existe toutefois des "absences notables" au nombre des industries canadiennes qui participent à l'Expo. "Nous espérons, a-t-il dit, que les industries non encore représentées se joindront aux autres au cours des prochains mois".

M. Winters a dit que les industries ont encore de "bonnes possibilités" de participer à l'Expo en commandant certains articles dans les pavillons à thème, ou encore des événements spectaculaires au stade et dans le domaine des arts.

Les états généraux concluent au succès

En dépit de certaines difficultés dans les discussions lors des assises préliminaires des états généraux du Canada français, les dirigeants du mouvement ont affirmé que l'événement a été un succès.

Un communiqué des états généraux précise que la réunion de la fin de semaine dernière a démontré clairement le désir d'une forte majorité de faire un commun et l'accord avec la volonté populaire.

L'avenir des états généraux ne dépend plus maintenant que de la campagne de souscription qui permettra le financement de la véritable assemblée générale définitive d'octobre l'an prochain, ajoute le message.

Le succès de la marche des états généraux, concluent les dirigeants de l'organisme, est évident, grâce à la garantie obtenue du concours des éléments les plus représentatifs de la nation et à l'assurance prometteuse d'une participation populaire.

Révoquant le permis d'un hôpital privé

QUEBEC — Le ministre de la santé vient de révoquer le permis de l'hôpital Sainte-Claire de Charlebourg, en banlieue de Québec, au terme de plusieurs enquêtes qui ont révélé un certain nombre d'irrégularités. L'institution comptait 28 lits pour malades chroniques.

Des plaintes seront vraisemblablement portées d'ici quelques jours en vertu du code criminel et ayant trait aux devoirs concernant la préservation de la vie humaine. L'hôpital n'avait pas de médecin titulaire et chaque patient devait requérir les soins de son médecin. En plus du manque de soins et d'hygiène, un équipement défectueux et une nourriture déficiente seraient au nombre des causes qui ont incité les autorités à fermer l'hôpital.

Dix autres chalutiers pour T.-N.: production, 60,000,000 de livres

Quatre premiers navires d'une série de 10 construits par la Canadian Vickers, de Lauzon, pour le compte de la société Atlantic Sugar Refineries ont reçu le baptême traditionnel, hier.

Ces unités, valant plus d'un million chacune, sont destinées à alimenter la nouvelle usine de transformation d'une fillette terre-neuvienne d'Atlantic Sugar, la société Atlantic Fish Processors. La cérémonie a été marquée d'un banquet auquel ont pris part le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Maurice Bellemare, et son collègue fédéral de la pêche, M. Hédard Robichaud.

Dès que leur aménagement aura été complété, les quatre premiers chalutiers rejoindront leur port d'attache de Marytown, à Terre-Neuve. Ils seront mis en usage sur les bancs de Terre-Neuve et dans diverses autres régions du nord-ouest de l'Atlantique. Le produit de leur pêche sera déposé à la nouvelle usine de transformation d'Atlantic Fish Processors à Mooring Cove, près de Marytown. Cette usine pourra traiter 60,000,000 de livres de poisson par année. La production débute en 1967.

Elle est surtout destinée aux marchés étrangers.

Selon les prévisions, chaque chalutier livrera environ 6,000,000 de livres de poisson à l'usine chaque année, ce qui augmentera considérablement le volume global de la production de la pêche commerciale à Terre-Neuve.

AVIS

Avis public est donné que le docteur Lorraine Trempe, en sa qualité de tutrice à sa fille mineure, Brigitte Boucher, a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession du docteur Roméo Boucher, en son vivant, médecin, demeurant à Westmount, rue Kensington numéro 355, par acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire, passé devant J.H. Courtois, notaire, le 23 novembre 1966 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 1954677.

Daté à Montréal, le 29 novembre 1966.

Dr Lorraine TREMPÉ tutrice

AVIS

Avis est par les présentes donné que THE SYRIAN GREEK ORTHODOX CHURCH OF ST-NICHOLAS OF CANADA s'adresse à la législature de Québec à sa présente Session pour demander l'adoption d'une loi aux fins de changer son nom en celui de "ST-NICHOLAS ORTHODOX CHURCH" et "L'EGLISE ORTHODOXE ST-NICOLAS" et aux fins de modifier ses statuts.

Montréal, Québec, le 30 novembre 1966.

RANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE par A. P. Nowers, gérant

Avis est par les présentes donné que Giovanni Pietro Ciotola, étudiant, demeurant à 11795 de Poirinecourt, Montréal, se propose de présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour une substitution de prénoms pour qu'à l'avenir ses prénoms et nom soient Pietro Joachim Pierre Ciotola, conformément à la loi du changement de nom.

Le requérant

Montréal, le 2 décembre 1966.

AVIS est par les présentes donné que Joyce Regina Nagie Biega, du village de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, s'adresse au parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session, ou à la session subséquente, pour l'adoption d'une loi annulant la Résolution no 738 adoptée par l'honorable sénat du Canada le 11 juillet 1966, laquelle résolution dissolvait le mariage d'Alexander Biega à Joyce Regina Nagie Biega.

Daté d'Ottawa, Ontario, ce 31e jour d'août 1966.

Les procureurs de la requérante, Gowing, MacTavish, Osborne & Henderson

116, rue Albert, Ottawa, Ontario.

CANADA Province de Québec DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 5116 expropriation

LA CITE DE POINTE-CLAIRE, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de Pointe-Clare, district de Montréal,

VS

SUCCESSION GEORGES MARCEL, Dame Marie E. F. Perrin, veuve de Georges Marcel, et Marcel Trust Company, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires dudit Georges Marcel, de lieux inconnus,

expropriée

PAR ORDRE DE LA COUR:

Il est ordonné à l'expropriée de comparaître dans un mois, de la dernière publication. Une copie de l'avis d'expropriation a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 26 novembre 1966.

Pierre ROCH

Protonotaire adjoint c.s.m.

Mes LACROIX, VIAU, HEBERT THIVIERGE, SYLVESTRE et VIAU,

507 Place d'Armes, suite 1209, Montréal.

Procureurs de l'expropriante

GERARD HEBERT, C.R., avocat,

1008 St-Jacques, Suite 504, Montréal.

Procureur de la demanderesse.

AVIS

Avis public est par les présentes donné, que les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, ayant négligé de payer pendant trois mois à l'Hotel Windsor Ltd., les montants qui apparaissent vis-à-vis de leur nom respectif, ont dûment accepté la compagnie pour chambre et pension qu'elle leur a fournies, auront leurs propriétés et bagages décrits ci-après vendus lors d'une vente publique, lundi, le 19 décembre, 1966, par Fraser Brothers Ltd., commissaires-priseurs publics, au numéro 4950 de la rue de la Savane, à Montréal, à deux heures de l'après-midi comme satisfaction à ces dites dettes:

VENTE DE BAGAGES — DÉCEMBRE 19, 1966

LISTE DE BAGAGES NON RECLAMES — 2 DÉCEMBRE 1966

LOT	NOM	OBJETS	DATE
1	H.C. Barry	1 étui	30.05 Dec. 1966
2	"	1 carton	30.05 Dec. 1966
3	R. Bath	1 valise	30.05 Nov. 1966
4	W. Beck	1 valise	30.05 Nov. 1966
5	G.P. Bevan	1 valise	29.02 Mai. 1963
6	A. Bourque	1 étui	23.02 Sept. 1958
7	R. Burton	1 valise	30.07 Juin. 1966
8	Mile M. Cahill	1 grde serviette	28.24 Mars 1959
9	D.M. Castelina	1 valise	30.20 Nov. 1960
10	R. Chalmers	1 sac d'avion	66.48 Août. 1963
11	A.D. Cooney	1 valise	108.18 Juin. 1962
12	"	1 valise	44.43 Juin. 1964
13	"	1 valise	46.05 Avr. 1964
14	"	1 valise	"
15	"	1 valise	"
16	"	1 valise	"
17	"	1 valise	"
18	"	1 valise	"
19	"	1 valise	"
20	"	1 valise	"
21	"	1 valise	"
22	"	1 valise	"
23	"	1 valise	"
24	"	1 valise	"
25	"	1 valise	"
26	"	1 valise	"
27	"	1 valise	"
28	"	1 valise	"
29	"	1 valise	"
30	"	1 valise	"
31	"	1 valise	"
32	"	1 valise	"
33	"	1 valise	"
34	"	1 valise	"
35	"	1 valise	"
36	"	1 valise	"
37	"	1 valise	"
38	"	1 valise	"
39	"	1 valise	"
40	"	1 valise	"
41	"	1 valise	"
42	"	1 valise	"
43	"	1 valise	"
44	"	1 valise	"
45	"	1 valise	"
46	"	1 valise	"
47	"	1 valise	"
48	"	1 valise	"
49	"	1 valise	"
50	"	1 valise	"
51	"	1 valise	"
52	"	1 valise	"
53	"	1 valise	"
54	"	1 valise	"
55	"	1 valise	"
56	"	1 valise	"
57	"	1 valise	"
58	"	1 valise	"
59	"	1 valise	"
60	"	1 valise	"
61	"	1 valise	"
62	"	1 valise	"
63	"	1 valise	"
64	"	1 valise	"
65	"	1 valise	"
66	"	1 valise	"
67	"	1 valise	"
68	"	1 valise	"
69	"	1 valise	"
70	"	1 valise	"
71	"	1 valise	"
72	"	1 valise	"
73	"	1 valise	"
74	"	1 valise	"

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 10 du code civil de la Province de Québec, que l'Immeuble Lafontaine Inc., une corporation d'incorporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son bureau-chef à Montréal, district de Montréal, fera une demande au Secrétaire de la province de Québec pour permission d'abandonner sa charte en vertu des provisions de la Loi des compagnies. Daté à Montréal, ce 24e jour de novembre 1966.

Michael RUDEBERG, Secrétaire

IMMEUBLES LAFONTAINE INC.

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

NO 723869

GHYSLAINE FOUCHER, secrétaire, domiciliée à Montréal, district de Montréal,

VS

PATRICE LAROCHE, domiciliée à Montréal, district de Montréal,

Demanderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur PATRICE LAROCHE de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie de l'avis d'expropriation a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 26 novembre 1966.

MAURICE CARON

Protonotaire adjoint

Seguin & Beaudoin, Avocats,

2486 est, Jean-Talon, Montréal

Procureurs de la demanderesse

CANADA Province de Québec DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 5116 expropriation

LA CITE DE POINTE-CLAIRE, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de Pointe-Clare, district de Montréal,

VS

SUCCESSION GEORGES MARCEL, Dame Marie E. F. Perrin, veuve de Georges Marcel, et Marcel Trust Company, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires dudit Georges Marcel, de lieux inconnus,

expropriée

PAR ORDRE DE LA COUR:

Il est ordonné à l'expropriée de comparaître dans un mois, de la dernière publication. Une copie de l'avis d'expropriation a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 26 novembre 1966.

Pierre ROCH

Protonotaire adjoint c.s.m.

Mes LACROIX, VIAU, HEBERT THIVIERGE, SYLVESTRE et VIAU,

507 Place d'Armes, suite 1209, Montréal.

Procureurs de l'expropriante

GERARD HEBERT, C.R., avocat,

1008 St-Jacques, Suite 504, Montréal.

Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 5116 expropriation

LA CITE DE POINTE-CLAIRE, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de Pointe-Clare, district de Montréal,

VS

SUCCESSION GEORGES MARCEL, Dame Marie E. F. Perrin, veuve de Georges Marcel, et Marcel Trust Company, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires dudit Georges Marcel, de lieux inconnus,

expropriée

PAR ORDRE DE LA COUR:

Il est ordonné à l'expropriée de comparaître dans un mois, de la dernière publication. Une copie de l'avis d'expropriation a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 26 novembre 1966.

Pierre ROCH

Protonotaire adjoint c.s.m.

Mes LACROIX, VIAU, HEBERT THIVIERGE, SYLVESTRE et VIAU,

507 Place d'Armes, suite 1209, Montréal.

Procureurs de l'expropriante

GERARD HEBERT, C.R., avocat,

1008 St-Jacques, Suite 504, Montréal.

Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 5116 expropriation

LA CITE DE POINTE-CLAIRE, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans la Cité de Pointe-Clare, district de Montréal,

VS

SUCCESSION GEORGES MARCEL, Dame Marie E. F. Perrin, veuve de Georges Marcel, et Marcel Trust Company, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires dudit Georges Marcel, de lieux inconnus,

expropriée

PAR ORDRE DE LA COUR:

Il est ordonné à l'expropriée de comparaître dans un mois, de la dernière publication. Une copie de l'avis d'expropriation a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 26 novembre 1966.

Pierre ROCH

Protonotaire adjoint c.s.m.

Mes LACROIX, VIAU, HEBERT THIVIERGE, SYLVESTRE et VIAU,

507 Place d'Armes, suite 1209, Montréal.

Procureurs de l'expropriante

GERARD HEBERT, C.R., avocat,

1008 St-Jacques, Suite 504, Montréal.

Procureur de la demanderesse.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

ANTIQUITES CANADIENNES

COLLECTION PRIVEE: armoires, tables, chaises, berçants, commodes, lav-mains, huche, pupitre, coffre, banc, vaisselle, encreuse, banc-lit, table de rectoïre, etc. Authentiquité certifiée. 673-2276. 2-12-66

APPARTEMENTS A LOUER

ROUSSELLE TRANSPORT. Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. 725-2421. 3-12-66

DEMANDE PENSION

Urgent. Excellente famille province cherche pension pour écolier 11 ans dans famille équivalente Outremont. Tél.: 276-3774. 3-12-66

DIVERS

TOP MART INC. 15 est rue Ste-Catherine, tél.: 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Véritables vêtements en cuir \$35.00. Man-teaux d'hiver \$15. et \$20. Complète en tricot \$10. \$20. \$30. \$40. \$50. \$60. \$70. \$80. \$90. \$100. \$110. \$120. \$130. \$140. \$150. \$160. \$170. \$180. \$190. \$2

Les pertes dues aux incendies s'élèvent à \$51,000,000 en 65

Le Québec a été le théâtre d'incendies équivalant à plus du tiers des pertes matérielles totales causées par le feu en 1965 au Canada.

C'est ce que souligne la Fédération des pompiers professionnels du Québec dans un mémoire soumis au ministre des affaires municipales, M. Paul Dozis, en précisant que les pertes dues aux incendies au Québec l'an dernier s'élevaient à \$51,000,000 contre \$145,000,000 pour l'ensemble du Canada.

L'organisme, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec, réclame une loi du commissaire des incendies

pour le Québec. Il observe que d'immenses territoires du Québec n'ont pas ou presque de protection et que l'organisation de la prévention est pratiquement inexistante, sauf dans certains centres urbains.

Les pompiers soulignent la tragique coïncidence qui a fait que l'ancien lieutenant-gouverneur Paul Comtois avait annoncé dans un discours du trône un projet de loi sur la protection des incendies, mais qu'il était mort dans l'incendie de sa demeure avant que la loi ne soit adoptée. Il est mort, affirment-ils, "dans des circonstances qui illustraient une fois de plus la faiblesse de la législation sur la pro-

tection-incendie dans le Québec." Les pompiers réfèrent le ministre à ce sujet aux observations faites alors par le chef des pompiers de Silley qui s'était plaint de disposer d'un "personnel de fortune" et d'un "approvisionnement d'eau insuffisant".

Le projet de loi en question n'a pu être présenté en 1966, à cause du changement de gouvernement dont l'élection a été l'occasion. Les pompiers en rappellent l'urgence, en notant qu'ils sont arrivés en cela par la Fédération des travailleurs du Québec, l'association des chefs de pompiers et la Canadian Underwriters Association.



L'Institut canadien des affaires publiques a lancé mercredi soir aux Editions du Jour "Disparités régionales d'une société opulente", volume qui groupe les témoignages complets entendus à la dernière conférence de l'Institut. On y trouve les conférences prononcées à cette occasion par des spécialistes de l'action régionale et de la politique d'aménagement, tels Pierre Baubet, Roland Parenteau, Guy Coulombe, Maurice Sauvé, Clément Vincent, Paul-Henri Lavoie, et autres. Le lancement a été fait officiellement par Mme Jeanne Sauvé, présidente de l'Institut canadien des affaires publiques.

(Photo Le Devoir, par Keystone)

Cliche: s'il se sépare, le Québec devra être socialiste

Le chef du Nouveau parti démocratique du Québec, M. Robert Cliche, a déclaré mercredi soir que si le Québec se sépare un jour du reste du Canada et s'il désire par ce moyen reconstruire son économie, il devra nécessairement appliquer un socialisme intégral.

Parlant devant les membres d'un club social à LaSalle en banlieue montréalaise, M. Cliche a affirmé qu'indépendamment ou non, le Québec doit récupérer ses richesses naturelles. Et il s'en est pris aux sociétés étrangères qui exploitent nos richesses naturelles québécoises pour ensuite investir les profits dans d'autres pays.

A son avis, le gouvernement devrait exercer un contrôle sévère à ce sujet. M. Cliche a entre autres accusé l'Alcan de réinvestir des sommes importantes au Brésil ou ailleurs, même si elle verse

de bons salaires à ses employés. M. Cliche a souligné qu'il combattait toute forme d'exploitation, anglaise, américaine ou même canadienne-française.

Selon lui, le Canada et particulièrement le Québec sont peut-être les seuls endroits au monde où il est aussi facile de faire sortir les capitaux locaux. Et il a déclaré que très souvent les patrons canadiens-français sont parfois plus intraitables que les patrons anglais lors des négociations collectives.

D'autre part, M. Cliche a préconisé la création d'un bureau fédéral-provincial qui aurait pour tâche de diriger les nouvelles entreprises vers les régions défavorisées.

Abordant le sujet du séparatisme, M. Cliche a répété qu'il n'était pas lui-même indépendantiste, mais il favorisait un statut particulier pour le Québec.

L'EXP

Une exposition d'art contemporain allemand

L'Allemagne fédérale, qui sera présente sur les îles, comme on sait, grâce à un pavillon d'une grande hardiesse (il s'agit en réalité d'une vaste tente à sommets multiples, composée d'un velum de matière plastique suspendu à un fillet d'acier) la R.F.A., donc, a voulu faire sa large part dans le grand rendez-vous des arts qui se tiendra à Montréal en même temps que l'Expo.

C'est ainsi qu'on a appris hier matin que le gouvernement allemand nous enverra, du 8 août au 10 septembre, une exceptionnelle exposition de peintures et de sculptures contemporaines. L'importance de cette exposition lui interdisait de prendre place sous "le plus grand chapiteau d'Allemagne"; c'est donc au Musée des Beaux-Arts, ce beau musée tout propre tout beau qui vient précisément de rouvrir ses portes, qu'aura lieu cette exposition des peintres berlinois du XXe siècle.

C'est le directeur de la Galerie du XXe siècle, le Dr Adolf Jannasch, qui a été chargé de l'organisation, et c'est lui qui s'est aimablement entretenu hier matin avec les journalistes montréalais.

M. Jannasch est le fondateur de ce musée d'art contemporain ouvert à Berlin immédiatement après la guerre. Pour cet historien d'art, il importait de combler le vide provoqué par le régime national-socialiste dans l'art moderne, de récupérer certaines œuvres maîtresses que les nazis avaient bannies d'Allemagne, d'exposer en un seul lieu la contribution des artistes allemands au mouvement de l'art contemporain d'Europe.

A la Galerie du XXe siècle, il n'y a pas que des peintres et des sculpteurs allemands, il y a en réalité la collection contemporaine la plus complète d'Allemagne parmi laquelle trône, en bonne place, un "révolutionnaire" norvégien qui fit scandale, et école, à Berlin en 1892. Il s'agit d'Edvard Munch dont le gouvernement norvégien a précisément prêté deux œuvres à l'Expo.

Munch est en réalité le seul peintre non allemand qui figurera à l'exposition berlinoise... de Montréal. M. Jannasch a choisi d'envoyer trois des neuf tableaux consacrés par le peintre norvégien à Max Reinert et au théâtre allemand.

Les quatre-vingts œuvres représenteront 35 artistes contemporains. Parmi les sculpteurs, on cite Leimbrück, Koibe, Hellingner (dont une œuvre sera également envoyée à l'exposition en plein air organisée par l'Expo à Sainte-Hélène), Marchs (qui passe pour l'un sinon le chef de file de la sculpture allemande actuelle) et Uhlmann (dont une œuvre d'acier se dresse à l'Opéra de Berlin).

Sans manifester le moindre nationalisme (il en a trop souffert pour ne pas l'exécuter), le directeur Jannasch parle avec beaucoup d'émotion de la contribution de ses compatriotes au mouvement artistique contemporain. Pour lui, c'est à peine un peu d'esprit de clocher au sein d'une patrie plus vaste, indivisible elle, celle de l'art.

Il s'intéresse beaucoup aux œuvres canadiennes et profite de son séjour ici pour se documenter davantage. Il n'a rien de canadien aux cimaises de la Galerie du XXe siècle, bien qu'il envisage, depuis quelque temps déjà, d'acquiescer un Riopelle.

Les cyclo-pousse auraient pu être Expo !

L'autre jour, la firme Tilden a dévoilé le modèle des cyclo-pousse qu'elle a été autorisée à exploiter sur les terrains de l'Expo durant les six mois du grand rendez-vous. Et des gens de l'Expo de dire, tout contents d'eux: "C'est la première fois dans une exposition universelle que ce moyen de transport est utilisé."

Ah oui? Comment se fait-il, dès lors, qu'un Bruxellois ait fait une petite fortune avec cette concession-là, précisément, en 1958?

Il y a quand même des gens qui devraient se renseigner avant de faire des déclarations aussi gratuites.

Mais ce qui est plus troublant encore, dans cette histoire de cyclo-pousse, c'est de savoir que ce service fut proposé à l'Expo voici au moins un an. A. M. Philippe de Gaspé Beaubien lui-même, directeur de l'exploitation qui, à l'époque, a traité d'imbécile ou presque celui de ses collaborateurs qui avait eu l'incongruité de faire pareille proposition.

Si encore l'argument invoqué avait été: "Nous avons assez de soucis comme cela à l'exploitation, attendons voir si un concessionnaire nous le proposera." Mais non, ce ne fut pas cela qu'on pourrait admettre, à la rigueur. On a plutôt fait valoir notre civilisation nord-américaine et motorisée, notre sens aigu du respect humain qui nous interdirait de nous faire véhiculer à la sueur d'un pauvre prolétaire.

Et ne voilà-t-il pas, justement, que c'est une société combien motorisée qui a proposé d'exploiter ce service.

Qu'illustre cette histoire? L'ignorance totale dans laquelle certains responsables à l'Expo tiennent leurs collaborateurs dont ils pourraient pourtant difficilement se passer. Il n'empêche qu'on comprend certain adjectif d'avoir demandé à être muté. (Précision pour les petits curieux: ce n'est pas cette dernière personne qui avait proposé les cyclo-pousse.)

en devenir

BYRRH,
un amour
d'apéritif

...FRAIS
DU
SUR GLACE



LE VIN APÉRITIF CHIC,
IMPORTÉ DE FRANCE
CODE NO 540-8. \$ 2.20

Six trains pour Ottawa

08 15

LAURIER:
tous les jours sauf le dimanche.
Fait le trajet en 2h 10 min.
Repas gratuits pour les voyageurs
dans les voitures-salons.

10 30

tous les jours sauf le dimanche.
Fait le trajet en 2h 25 min.

12 10

BYTOWNER:
train quotidien.
Fait le trajet en 2h 10 min.
Repas gratuits pour les voyageurs
dans les voitures-salons.

17 00

LE SUPERCONTINENTAL:
train quotidien. Durée du trajet: 2h 10 min.
Repas gratuits pour les voyageurs
dans les voitures-salons.

20 45

LE GATINEAU:
tous les jours sauf le vendredi et le
dimanche. Durée du trajet: 2h 25 min.
Repas gratuits pour les voyageurs
dans les voitures-salons.

23 20

LE PANORAMA:
train quotidien.
Fait le trajet en 2h 10 min.

Tous les trains quittent la gare Centrale
et arrêtent à Dorval pour y prendre les voyageurs.
Voitures coach et voitures-salons climatisées
pour votre commodité et votre confort.

Exemples de tarif Rouge:

Billet simple de voiture coach: \$2.95
Billet simple de voiture-salon: \$6.35

EN

Ouverture D'UN NOUVEAU RAYON DE Papiers Tentures

150 VOLUMES



150 VOLUMES

Le papier-tenture étant devenu un élément essentiel à la décoration, VALIQUETTE a donc décidé d'ouvrir un nouveau rayon à cet effet.

Vous trouverez une immense collection de nouveaux dessins classiques et modernes de papier-tenture contenus dans 150 volumes mis à votre disposition sur un comptoir commode et à votre portée. \$5.95 à \$50 le rouleau.

Au entresol du
METRO

N. G. VALIQUETTE LTEE, 510 est, Sainte-Catherine TEL.: 842-8811

Texte intégral du discours du trône, donné hier à Québec

QUÉBEC. — Voici le texte du discours du Trône lu, hier, à l'ouverture de la première session de la 28e législature par le lieutenant-gouverneur, M. Hugues Lapointe:

Honorables messieurs du Conseil législatif,
Madame et messieurs de l'Assemblée législative,

C'est la première fois que j'ai l'agréable devoir d'accueillir les représentants du peuple. Aux élus du 5 juin, j'offre mes félicitations et des vœux pour une carrière fructueuse.

Je désire rappeler avec émotion le souvenir de mon prédécesseur décédé dans des circonstances tragiques au cours de la dernière session. Qu'il me soit permis d'offrir aux membres de la famille de feu l'honorable Paul Comtois les profondes condoléances du gouvernement et de tous les membres de la législature.

De façon à bien marquer la volonté du gouvernement d'instaurer une démocratie de participation, cette première session de la 28e législature s'ouvre en présence de représentants de corps constitués.

Le Québec prendra dans quelques mois une dimension internationale en accueillant sur son territoire les millions de visiteurs qui, de tous les continents, se donneront rendez-vous à l'Exposition universelle et internationale de 1967.

Le gouvernement entend faire tout ce qui dépend de lui pour que l'Expo 67 soit un prestigieux succès. Il sollicite à cette fin la coopération de tous les citoyens afin que soient mis en valeur les traits historiques et culturels qui composent la physionomie particulière du Québec et la tradition d'hospitalité qui fait l'honneur de la population.

Le centenaire du Canada

L'année 1967 sera également celle du centenaire de la confédération canadienne. Le gouvernement envisage cette échéance historique en tournant ses regards vers l'avenir plutôt que vers le passé. Il croit que la meilleure façon de célébrer cet anniversaire ne consiste pas à se complaire dans un immobilisme constitutionnel en profond désaccord avec les réalités sociologiques d'aujourd'hui, mais à accélérer les préparatifs d'un nouveau départ.

Conformément au mandat qu'il a reçu de la population, il entend donc travailler de toutes ses forces à l'avènement d'un nouvel ordre constitutionnel, qui soit l'instrument non pas d'une fautive unité, mais d'une alliance véritable entre deux nations égales. Compte tenu des droits des minorités et des impératifs de l'interdépendance, il veut contribuer à bâtir un Canada nouveau, où nos deux grandes familles culturelles pourront s'épanouir librement, chacune dans le sens de ses aspirations propres, et participer ensemble à la gestion de leurs intérêts communs.

Repenser la constitution

Les projections bouleversantes faites par le comité du régime fiscal, à la suite des études les plus sérieuses qui aient jamais été entreprises sur l'évolution des revenus et des dépenses des divers gouvernements au Canada, incitent le Québec à poursuivre ses efforts en étroite solidarité avec les autres membres de la fédération canadienne pour obtenir un transfert net de ressources fiscales mieux accordé à ses obligations présentes et aux meilleurs intérêts des contribuables.

Le temps est venu de repenser non seulement la constitution canadienne, mais également la constitution interne du Québec, qui a grand besoin d'être modernisée. Il importe de mettre en place les organismes nécessaires pour que ces problèmes constitutionnels puissent être étudiés et résolus dans le meilleur climat possible et dans le plus profond respect de la volonté populaire. En conséquence, le comité de la constitution sera rattaché avec un mandat élargi et vous serez appelés à voter une loi-cadre permettant de tenir des référendums.

En attendant ce nouvel ordre constitutionnel, le gouvernement tendra au plein exercice des pouvoirs que lui confère dé-

jà la constitution actuelle. Le Québec moderne veut affirmer son dynamisme et croit nécessaire de coordonner et d'accroître ses relations non seulement avec le reste du pays, mais également avec le monde extérieur dans les domaines qui relèvent de sa compétence. C'est pourquoi des mesures vous seront soumises pour étendre les responsabilités du ministère des Affaires fédérales-provinciales.

La sécurité sociale

Le Québec, en plus des tâches qu'il assume à l'instar de toutes les autres provinces, a des responsabilités particulières envers la nation canadienne-française dont il est le principal foyer. Ces responsabilités concernent en particulier le domaine de la sécurité sociale, qui est si intimement lié à la culture et au mode de vie de la population. C'est d'ailleurs là un domaine où la législature possède clairement des droits exclusifs ou prioritaires en vertu des articles 92 et 94a de la constitution.

Au moment où se dessine une nouvelle orientation de la sécurité sociale suivant le concept du revenu garanti, il est essentiel que le gouvernement du Québec devienne seul responsable sur son territoire de toute loi et de toute dépense publique relatives à la sécurité de la vieillesse. Vous serez appelés à voter la législation nécessaire à cette fin.

Vous serez également invités à intégrer nos diverses mesures d'aide sociale dans une loi-cadre qui permettra de tenir plus rigoureusement compte de l'évolution des besoins et du coût de la vie.

D'autres législations vous seront soumises à mesure qu'avancera le travail de la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social.

L'éducation

L'éducation est à juste titre l'une des préoccupations majeures de la communauté québécoise. Le gouvernement veut en fai-

re une oeuvre vraiment communautaire, grâce à une étroite participation de tous les intéressés, dans le respect des droits fondamentaux des parents et des enfants.

Pour favoriser davantage l'accessibilité de l'enseignement, vous serez appelés à légiférer sur un nouveau régime de bourses et de prêts aux étudiants. Plusieurs autres législations vous seront également proposées, notamment pour réviser les subventions aux collèges classiques et autres institutions indépendantes désireuses de continuer leur oeuvre constructive; établir un mécanisme de planification et de coordination de l'enseignement universitaire; modifier le régime de retraite des enseignants; autoriser les ententes entre commissions scolaires et institutions privées; et donner un cadre juridique aux institutions qui veulent se regrouper pour dispenser l'enseignement pré-universitaire et professionnel.

Les premiers jalons seront posés en vue de la création d'un ministère qui mettra en oeuvre une politique des loisirs et des sports. La culture étant l'un des éléments les plus vitaux du bien commun du Québec et le signe par excellence de son identité, il est essentiel que, dans l'exercice de la plénitude de ses droits, le gouvernement en assure l'épanouissement et la diffusion sur toute l'étendue de notre territoire. Ce qui exigera qu'on y consacre non seulement de plus vastes ressources, mais aussi un effort méthodique de planification. Pour aider et conseiller le gouvernement en ce domaine, une loi vous sera soumise portant création de l'Académie des arts, des lettres et des sciences du Québec. Le gouvernement mettra en oeuvre une politique de déconcentration culturelle et de revalorisation de la langue française.

L'économie

En même temps que s'accroissent les moyens d'éducation et de culture, il faut stimuler le développement de notre économie afin que nos diplômés puissent trouver au Québec les emplois qui leur conviennent et contribuer du même coup à l'avancement du milieu. La recherche scientifique et la planification économique sont parmi les principaux moyens qui nous permettront d'accélérer cette croissance.

Une mesure vous sera présentée pour encourager et coordonner les travaux de recherche, tant dans le domaine des sciences pures que dans celui des sciences appliquées, en vue particulièrement de répondre aux besoins de l'industrie québécoise et de favoriser une utilisation plus diversifiée et plus profitable de nos richesses naturelles.

Pour ce qui est de la planification économique, il est essentiel d'en préciser et d'en parfaire les structures, afin de les rendre à la fois plus efficaces et plus démocratiques. Vous serez invités à modifier la composition et le statut du Conseil d'orientation économique et à créer un office du Plan, de telle façon, que les techniciens de la planification puissent travailler en étroite liaison avec les représentants des corps intermédiaires et des divers secteurs de l'économie. Ces structures nous achèveront graduellement vers la création d'un véritable ministère.

Le ministère de l'industrie et du commerce s'applique à mettre au point une politique d'incitation financière au développement industriel en vue d'aider particulièrement la petite et la moyenne entreprise.

L'agriculture

Une attention particulière sera apportée à l'aménagement régional et au relèvement de l'agriculture. Les impératifs d'un développement harmonieux et les prescriptions de la justice distributive exigent que nous fassions bénéficier toutes les régions du Québec et toutes les classes de la société des avantages du progrès. L'amélioration de la voirie rurale et de la voirie régionale est l'un des moyens qui nous permettront d'atteindre cet objectif.

Par la création d'une chambre agricole, le gouvernement veut assurer une présence démocratique de la population rurale au sein d'un organisme consultatif, où il pourra participer à l'élaboration des politiques qui le concernent et conseiller le ministre de l'agriculture et de la colonisation sur les législations à adopter pour hausser les revenus des cultivateurs et stimuler le progrès de l'agriculture québécoise.

Parmi les autres mesures agricoles qui seront portées à votre attention, l'une des plus importantes aura pour objet d'établir un régime d'assurance-récolte, avec contribution gouvernementale, afin de garantir le rendement des grandes cultures spéciales contre l'action nocive des éléments naturels. Cette

nouvelle législation contribuera à stabiliser l'ensemble de l'économie agricole, en y introduisant un facteur de sécurité qui lui fait lamentablement défaut.

Des lois vous seront également proposées pour assurer un aménagement plus rationnel de notre patrimoine forestier, dans le cadre d'une politique générale visant à permettre une utilisation meilleure et plus complète de toutes les essences, à procurer aux industries existantes les matières premières dont elles ont besoin et à favoriser la création de nouvelles entreprises en fonction des ressources et des besoins de chaque région. Pour élaborer dans cette direction une politique vraiment dynamique, le gouvernement est conscient de la nécessité de donner une impulsion nouvelle à la recherche forestière.

Législation ouvrière

On vous soumettra une loi consacrant de nouveaux crédits à la modernisation de notre flotte de pêche.

Des amendements au code du travail et à d'autres lois ouvrières auront notamment pour objet d'aider à prévenir les conflits en agissant sur l'origine sur les causes qui sont susceptibles de les provoquer; de favoriser la collaboration patronale-ouvrière au sein de l'entreprise; de prévoir les conséquences de l'automatisation et autres progrès technologiques de façon à mieux protéger les intérêts des travailleurs affectés par ces changements; et de réviser les prestations versées aux victimes d'accidents de travail ou à leur dépendants.

Le ministère du travail sera également modernisé et adapté aux besoins de l'heure. Avec les autres ministères concernés, il sera appelé à mettre en oeuvre un programme dynamique de recyclage de la main-d'oeuvre et d'éducation permanente.

La fonction publique

Afin de revaloriser en profondeur la fonction publique et d'assurer à l'administration gouvernementale le maximum d'efficacité, vous serez appelés à voter une loi instituant un ministère de la fonction publique.

Une étape importante sera franchie vers la création d'un ministère de l'équipement, grâce à un projet de loi qui donnera au ministère de la voirie la responsabilité de la construction et de l'entretien des ponts. D'autres changements permettront de rendre plus entièrement justice aux expropriés.

Le gouvernement intensifiera ses efforts dans les secteurs du tourisme et de l'immigration. Une société québécoise de l'habitation sera créée pour permettre au gouvernement d'entreprendre, de concert avec les municipalités, de vastes projets de rénovation urbaine, dans le cadre d'un programme de lutte contre la pauvreté.

Diverses mesures seront proposées pour stimuler le progrès de notre capitale et de sa zone métropolitaine et mettre en pleine valeur les attraits uniques qu'elles tiennent de la nature, de l'art et de l'histoire.

Des modifications au code de la route vous inviteront à reconsidérer sous plusieurs aspects le problème de la sécurité routière.

La justice

Vous aurez encore à étudier un certain nombre de mesures visant à améliorer l'administration de la justice et à assurer un plus grand respect des libertés civiles et des droits de la personne humaine. Vous serez invités à contribuer à l'élaboration d'une charte des droits de l'homme et d'une loi instituant un protecteur du peuple — ombudsman. On vous soumettra aussi une révision de la loi des coroners et de la loi de la prévention des incendies, ainsi qu'une loi prévoyant l'établissement de normes de qualification pour les policiers et l'énoncé des règles qui doivent régir l'action policière dans tout le territoire du Québec.

Il est très important de revaloriser nos institutions parlementaires en les adaptant au rythme et aux exigences de notre époque. Vous serez invités à collaborer dans la poursuite de cet objectif, notamment par la nomination d'un président permanent de l'Assemblée législative.

Madame et messieurs de l'Assemblée législative, vous serez appelés à scruter les comptes publics et à voter les crédits nécessaires à l'administration du Québec.

Honorables messieurs du Conseil législatif, madame et messieurs de l'Assemblée législative, nous prions Dieu de vous éclairer dans l'exercice de vos responsabilités, afin qu'à votre exemple, toute la communauté québécoise puisse participer d'un même élan et d'un même coeur à la recherche et à la réalisation du bien commun.



M. Marcel Rioux, sociologue, est l'auteur d'une plaquette intitulée "La nation et l'école", lancée mercredi soir à Montréal dans la collection MLF. Le Mouvement laïque de langue française a profité de ce lancement pour annoncer un "Teach-In" sur la question: "Le catholicisme est-il devenu un obstacle au progrès du Québec?" Diverses personnalités, Jacques Dufay, Michel van Schendel, Marcel Adam, André D'Allemagne, Fernande Saint-Martin, Michel Chartrand, Jacques Mackay, Maurice Blain, William Houle, Gilles Duguay, Alice Parizeau, et autres, participeront à ce "Teach-In" qui aura lieu aujourd'hui, vendredi, de midi à minuit, au Centre social de l'université de Montréal. (Photo Le Devoir, par Keystone)

La commission

(Suite de la page 11)

De son côté, la régionale Jean-Talon déclare que les commissaires d'écoles doivent sauvegarder la confessionnalité des écoles "par des règlements de régie interne, en exigeant, par exemple, le certificat de naissance, etc. La confessionnalité des écoles, ajoutée, doit être déterminée par la commission scolaire régionale ou la commission scolaire et non pas par le ministère de l'éducation".

Alors que la régionale Jean-Talon rejette presque toutes les recommandations majeures du rapport Parent, le Comité régional de planification scolaire de la Chaudière, au contraire, accepte les recommandations des chapitres qui portent sur la diversité religieuse, la diversité culturelle, les structures administratives, les établissements privés et semi-publics, les enseignants et les parents.

J.L.

ENCAN FRASER D'AVANT-NOËL

Pour le compte de Successions

Entre autres:

- Succession de feu Mlle Rose Annie Lauterman d'ordre de M. Shtull, Esq. C.A.
- Succession de feu M. Arsène David d'ordre de la Royal Trust Co.
- Succession de feu Mme Lois S. Yulle d'ordre de la National Trust Co.

Ainsi que d'autres successions et intérêts

Cette vente en SEPT séances comprend un beau choix de meubles antiques et modernes — objets d'art — anciens meubles en pin du Canada français — bijoux — tapis — oeuvres d'art.

A notre Salle des enchères
4950, de la Savane
ou 5025, rue Paré

(Vaste stationnement gratuit à l'une ou l'autre entrée)

MEUBLES & ACCESSOIRES
Meubles de salon, chambre et salle à manger, anciens meubles en pin du Canada français, horloges-pare et autres — coffres — valisiers — fauteuils et chaises d'appoint — tables — pieds-cassés — commodes — causeries — pupitres — boîte musicale — Stereo AM-FM Clairtone Console Multiplex.

PORCELAINE & VERRERIE
De nombreux services à diner et à dessert de marques renommées — bibelots et figurines — lampes — verres à vin — vases — candélabres — carafes, etc.

CUIVRE & LAITON
Accessoires de foyer — vases — candélabres — chandeliers — plafonniers — chaudrons et poêles antiques, etc.

ARGENTERIE SOLIDE & PLAQUEE
Services à thé et à café — ustensiles — candélabres — chandeliers — cruches — plats à hors-d'oeuvre et à petits fours — cabarets — sauciers.

BIJOUTERIE
Une collection de bijoux d'une grande valeur en provenance de successions, entre autres, montres-bracelets en platine et diamant — montres en or massif pour dames et messieurs — bangles d'oreilles — boutons de manchette — broches — épingles à cravates, etc.

OBJETS D'ART
Une collection originale offerte à l'enchère par la China Art Craft Co. de Hong Kong.

TAPIS
Kermans — Keshans — Bokharas — Sarouks et plusieurs autres noms de tissands fameux. — Dimensions et genres variés.

OEUVRES D'ART
Peintures à l'huile, aquarelles, pastels et gravures par: C. Kieckheoff — Suzor Côté — H. Julien — Clarence Gagnon — Holsbock — H. Masson — L'Hermite — Josef Israels — A.Y. Jackson — R. Pilot — Coburn — Cosgrove et nombres d'autres.

De plus, trois superbes bronzes par Suzor Côté, Lanson et Barbedienne.

Inspection: Jeudi et vendredi, les 8-9 déc. de 9:30 a.m. à 9 p.m.
Samedi, le 10 décembre de 9:30 a.m. à 5:30 p.m.

VENTE:
Soirée: débutant à 7h. du soir
Tapis orientaux — Jeudi, le 15 déc.
Peintures et oeuvres d'art — vendredi, le 16 déc.
Après-midi: débutant à 1h. p.m.
Meubles antiques et modernes, divers les mardi, mercredi, jeudi, samedi 13, 14, 15 et 17 décembre
Objets d'art orientaux — vendredi, le 16 déc.

METROPOLITAN BLVD.

FRASER BROS.
Commissaires-priseurs depuis 1880
4950, de la Savane et 5025, rue Paré
Tél.: 342-0050

Un apéritif?
S'il vous plaît.
Un apéro?
Pourquoi pas?
Un Aperitivo Rossi?
Avec grand plaisir!

APERITIVO

L'apéritif par excellence... une boisson délicate que l'on sirote avant le repas, sur glace ou avec un zeste de citron.

En vente dans tous les magasins de la Régie des Alcools du Québec.

\$2.60 34.54 oz (un litre); no de code 541-H — R.A.O.

Embouteillé à Turin, Italie

MARTINI & ROSSI

Si vous avez le choix...
choisissez **MARTELL**

Le COGNAC MARTELL ***
est le plus célèbre en France...
le plus recherché au monde.

Dégustez aussi
le COGNAC "FINE CHAMPAGNE"
MÉDAILLON V.S.O.P.
le quintessence du cognac

Les audiences du Conseil supérieur de l'éducation

Les enseignants appuient en bloc le rapport Parent

La Corporation des instituteurs catholiques du Québec envoie en bloc les principales recommandations que la Commission Parent a formulées dans la dernière tranche de son rapport, y compris toutes les recommandations qui ont trait à la confessionnalité scolaire. Une seule recommandation ne rallie pas son adhésion: sans rejeter le principe de la création d'un conseil de développement scolaire dans chacune des grandes régions économiques du Québec, la C.I.C. s'oppose fortement aux pouvoirs et fonctions que le rapport Parent suggère de lui attribuer.

C'est dans un mémoire qu'elle a présenté au Conseil supérieur de l'éducation, hier soir à Québec, que la C.I.C. a fait savoir, pour la première fois, ce qu'elle pense de l'ensemble du rapport Parent et en particulier des recommandations touchant la confessionnalité scolaire. Son mémoire a été approuvé par son conseil d'administration et son conseil général.

Comptant 50.000 membres, la C.I.C. recrute la presque totalité des professeurs laïcs de langue française qui enseignent dans les écoles régies par les commissions scolaires catholiques (locales et régionales). Elle est ainsi le plus important et le plus puissant des groupements provinciaux d'éducateurs au Québec.

La confessionnalité

La C.I.C. dit qu'elle "soutient aux principes et aux recommandations" contenus dans le chapitre qui traite de la diversité religieuse dans le domaine scolaire.

Par la suite, elle soulève 3 points:

1. Dans les milieux où les minorités religieuses n'ont pas les effectifs suffisants pour avoir leurs propres écoles, le groupe majoritaire devra accueillir leurs enfants et "respecter leur conscience".

Toutefois, dans une école ou dans une classe composée d'une majorité d'élèves d'une confession donnée, la loi de la majorité doit s'appliquer; la présence d'une minorité

d'une autre confession ou sans confession ne doit pas empêcher l'école ou la classe de correspondre aux besoins de la majorité en matière de confessionnalité.

Notant que le respect de la minorité implique des difficultés réelles et que "la multiconfessionnalité peut difficilement se réaliser", en particulier au cours élémentaire, la C.I.C. recommande "qu'on entoure d'une prudence particulière l'application de la multiconfessionnalité lorsqu'elle est inévitable dans une école élémentaire".

Elle recommande également "que les critères fondamentaux de la confessionnalité soient définis par l'autorité compétente, à l'intention des comités scolaires" de parents. Si on ne veut pas prendre un mauvais départ dans les premiers cas de multiconfessionnalité qui se présenteront, explique-t-elle, il est "nécessaire que les comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation ou le Conseil lui-même élaborent des recommandations": les comités scolaires auront besoin de connaître de source autorisée, les critères de la confessionnalité.

3. A propos de la nomination, dans chaque régionale, d'un directeur pédagogique pour chacun des types d'enseignement qui seront offerts (catholique, protestant, neutre, français et anglais), la C.I.C. recommande qu'on précise que ces directeurs seront subordonnés à une autorité unique: celle du directeur général de l'enseignement.

Contre le C.D.S.

Au chapitre des structures administratives, la C.I.C. s'oppose à la recommandation "qui propose que les commissions scolaires régionales délèguent une bonne partie de leurs pouvoirs administratifs à un conseil de développement scolaire qui les regrouperait sur le plan des zones économiques".

Selon le rapport Parent, précise-t-elle, la régionale ne pourrait pas de son propre chef déterminer le taux de

l'impôt foncier scolaire, décider de son propre budget, terminer, par voie de négociation avec le syndicat choisi par son personnel, les conditions de travail de ce dernier.

Elle commente: "La commission régionale aura de grandes responsabilités. Il nous semble qu'aucun administrateur ne saurait accepter d'accomplir une tâche aussi considérable, sans avoir les pouvoirs réels qui doivent correspondre à ces responsabilités. Nous ne rejetons pas toutefois l'idée d'un conseil de développement scolaire sur le plan de la zone économique. Mais nous voulons que ce soit une déconcentration de l'autorité administrative du ministère de l'éducation, non pas une continuation de cette autorité... Donner de tels pouvoirs à un comité de développement scolaire, c'est créer au niveau de la zone économique un ministère miniature".

La C.I.C. recommande: 1) "que les commissions scolaires ne délèguent pas leurs pou-

voirs au conseil de développement scolaire et que ce conseil soit un organisme de planification et d'échanges volontaires"; 2) "que les représentants du ministère de l'éducation au conseil de développement scolaire, s'il y a lieu d'en nommer, soient choisis dans le milieu, non pas parmi les fonctionnaires du ministère".

Le comité scolaire

La C.I.C. accepte l'idée d'un comité scolaire composé de parents dans chaque école, mais souligne la nécessité de "délimiter nettement les domaines propres au comité, au principal de l'école et au personnel enseignant. Nous prévoyons d'innombrables difficultés. Le danger est grand que les parents se mélangent de ce qui ne les regarde pas, qu'ils développent des prétentions de pédagogues, qu'ils compliquent la vie scolaire de multiples tracasseries".

De plus, elle recommande que des critères d'éligibilité des parents aux comités scolaires soient établis; que le nombre

de membres, au lieu d'être fixé à cinq, puisse varier de 5 à 11, selon l'importance des effectifs de l'école; que des mesures soient prises pour assurer une certaine célérité des échanges entre les comités scolaires et la commission scolaire régionale.

La C.I.C. s'oppose à ce que les adultes aux cours du soir soient électeurs au comité scolaire parce que cela va fausser son caractère de "comité de parents" et parce que les étudiants ne relèveront probablement pas de la direction de chacune des écoles. La C.I.C. recommande "que seuls les parents des écoliers inscrits soient électeurs au comité scolaire d'une école" et que les étudiants adultes soient représentés auprès des régionales par des comités spéciaux.

Parents et maîtres

Au sujet des parents, la C.I.C. déplore que "les parents du Québec n'ont pas de voix" et signale que le principal devoir des parents actuellement est de se grouper afin de se

donner une voix aux paliers local, régional et provincial. Elle recommande "qu'on incite et qu'on aide davantage les parents du Québec à se grouper et à se constituer en un corps intermédiaire représentatif et autonome".

Elle souligne également que "les parents manquent gravement d'information en matière scolaire" et qu'"un énorme effort d'information des parents et du public doit être réussi si nous voulons mener à bien la réforme scolaire". Elle recommande que le ministère de l'information et les groupements d'éducateurs mènent une campagne d'information auprès des parents au sujet de la réforme scolaire et que les Églises en fassent autant au sujet de la confessionnalité.

Pour ce qui est des enseignants, la C.I.C. se dit d'accord avec les orientations proposées par la Commission Parent.

Notant que le rapport hésite à rattacher les professeurs de l'enseignement supérieur (pré-universitaire et professionnel,

universitaire) à ceux des niveaux élémentaire et secondaire, la C.I.C. déclare: "L'unité de l'organisation professionnelle des enseignants du Québec ne doit pas être empêchée par des distinctions de niveau, non plus que par des distinctions de langue ou de religion. A l'intérieur d'une grande organisation professionnelle, il y aura de la place pour tous les regroupements nécessaires. Mais c'est dès maintenant qu'il faut réaliser l'unité de la profession enseignante".

Le mémoire ne parle pas de la recommandation Parent concernant la négociation provinciale des traitements des enseignants.

Système unifié

Au sujet de la diversité culturelle, la C.I.C. accepte "que le système scolaire du Québec soit unifié et constitué à la fois d'écoles françaises et d'écoles anglaises", tout en continuant de respecter les droits de la minorité.

A propos de la recomman-

dation qui demande que des liens soient établis entre les enseignants francophones et anglophones du Québec, la C.I.C. déclare que "le meilleur moyen" d'y parvenir "est d'unir les deux groupes d'enseignants dans une même association. "Nous poursuivons cet objectif", ajoute-t-elle. Elle recommande également d'établir des échanges de professeurs des deux langues.

Elle recommande aussi que des échanges de professeurs soient établis entre le Québec et les pays de langue française: "C'est là un moyen sûr de revitaliser la langue française parlée au Québec".

Pour ce qui est de la recommandation qui demande qu'une politique d'accueil plus efficace soit établie à l'endroit des nouveaux Québécois, afin de les intégrer le plus possible au groupe francophone, la C.I.C. l'accepte, mais signale que cela ne sera pas suffisant. Elle demande que "le Québec se donne un véritable service de l'immigration".

J.L.

Les directeurs d'écoles: 2 réserves seulement

services du ministère (de l'éducation) au niveau provincial par des pouvoirs accordés au niveau des régions économiques. En conséquence, le ministère devra accompagner cette déconcentration d'une délégation d'autorité correspondante aux responsabilités dévolues au conseil de développement.

Il ne dit rien de plus, rien de moins. Au sujet des comités scolaires, qui seraient créés dans chaque école, le mémoire signale que "l'action des comités scolaires ne sera judicieuse et adjuvante que si leurs pouvoirs, leurs privilèges et leur autorité sont bien définis. Qu'il soit dit explicitement que les comités scolaires n'ont un pouvoir de décision que sur les sujets relatifs à la con-

fessionnalité et à la langue, qu'en dehors de cet aspect ils constituent un conseil consultatif".

Au sujet des régionales, les directeurs généraux des écoles sont favorables à ce qu'elles regissent les enseignements élémentaire et secondaire. Contrairement à la Commission Parent, cependant, ils recommandent que les régionales regissent également le niveau pré-universitaire et professionnel; ils admettent toutefois que dans certaines régions, l'administration de ce niveau soit confiée au conseil de développement scolaire. La Commission Parent, on le sait, suggère que les instituts soient administrés par des sociétés publiques, représentatives du milieu qu'ils desservent.

Les directeurs généraux des écoles "appuient l'exposé et les recommandations du tome V (du rapport Parent) touchant les maîtres et les parents". Le rapport s'inspire, au sujet des maîtres, d'"une doctrine sûre et stimulante", précisent-ils.

Pour ce qui est du chapitre concernant la confessionnalité scolaire, le mémoire déclare qu'il ne contient "pas une seule ligne qui dissimule la moindre tendance à éconduire la religion de l'école. Au contraire, la confessionnalité y est étudiée froidement et l'on en réclame le maintien". Il appartiendra maintenant aux parents d'orienter leur action en fonction de leur option religieuse.

Notant que "les parents doivent exiger que l'école non seulement respecte leurs croyances mais qu'elle en favorise le plein épanouissement", le mémoire dit qu'"ils doivent s'assurer: a) que les maîtres dispensent un enseignement conforme à leur foi; b) que les manuels scolaires soient en accord avec la philosophie de leur credo; c) que le matériel didactique requis pour l'enseignement religieux soit fourni aux maîtres; d) que l'école soit pourvue des espaces physiques requis pour les exercices religieux. De cette façon, l'enfant retrouvera à l'école l'ambiance religieuse du foyer".

Préconisant de la part des pouvoirs publics "une attitu-

de de compréhension et de respect envers tous les éléments qui constituent la société pluraliste du Québec", les directeurs généraux ajoutent:

"Lorsque, dans un milieu donné, il est requis d'ouvrir une école multiconfessionnelle, les droits de la majorité ne seront pas diminués en raison de la présence de la minorité. Tous les enseignants devront respecter les valeurs religieuses. De plus, l'horaire doit être conçu de façon à ce que soit dispensé l'enseignement moral ou religieux. A l'élémentaire surtout, nous insistons sur la nécessité pour les maîtres d'appartenir à la même confession religieuse que les élèves."

J.L.



l'interurbain peut vous coûter bien moins...



Des appels interurbains à tarifs économiques, oui, ça se peut! Et ces tarifs sont en vigueur durant les périodes de la semaine qui conviennent le mieux aux familles. C'est pourquoi nous appelons ces tarifs: Visites familiales par téléphone.

Voici comment l'interurbain peut vous coûter bien moins:

Quand: Appelez n'importe quand le dimanche toute la journée—du matin au soir—ou n'importe quel soir, après 8 heures.

Comment: Appelez de numéro à numéro. Composez directement—ou si

vous ne pouvez pas encore le faire, demandez à la téléphoniste de le faire pour vous. (Si vous désirez parler à une personne en particulier, les tarifs économiques ne s'appliquent pas.)

Où: Les tarifs des visites familiales par téléphone sont en vigueur uniquement dans le Québec et l'Ontario.

Tarif: Vous parlez 10 minutes pour le prix de cinq, et ensuite chaque deux minutes supplémentaires pour le prix d'une seule.

Et maintenant, amusez-vous bien dimanche prochain!

Bell Canada

Comparez les tarifs, et voyez comment vous pouvez épargner le dimanche toute la journée:

APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO — remarque: Les deux premières colonnes indiquent les tarifs pour les appels de 3 minutes; les tarifs des visites familiales par téléphone s'appliquent aux appels de 5 à 10 minutes.			
		Visites familiales par téléphone	
		Le soir après 8 h.	Le dimanche toute la journée
De	À	3 min.	5-10 min.
MONTREAL	ST-JEROME	1.30	1.30
MONTREAL	SHERBROOKE	1.30	1.30
MONTREAL	OTTAWA	1.30	1.30
MONTREAL	QUEBEC	1.30	1.30
MONTREAL	TORONTO	1.30	1.30

N'oubliez pas: Les tarifs des visites familiales par téléphone ne s'appliquent pas aux appels hors du Québec et de l'Ontario.

Voici un produit importé tellement exceptionnel qu'il est difficile à décrire. Son nom est pourtant facile à retenir: il s'agit du rhum White Hart. Sa couleur? Limpide et à reflets d'argent, comme un bon vin blanc sec. Son goût? Un saveur aromatique très subtile, qui rafraîchit sans blaser le palais. Comment on le boit? Avec de l'eau gazeuse pour remplacer le scotch... avec du tonique pour remplacer le gin... ou encore, selon l'inspiration du moment (par exemple, comme liqueur ou sur glace). Le White Hart est un rhum léger, au goût délicat et très agréable, qui a mis sept ans à atteindre sa perfection. Il a été créé, distillé, vieilli dans des fûts de chêne blanc, et embouteillé par les spécialistes de Lemon Hart qui possèdent des générations et des générations d'expérience. Le White Hart n'est pas toujours disponible au Canada et cela se comprend... c'est un rhum très spécial.

Un bon rhum... comme un bon scotch... doit être importé.



Les audiences du Conseil supérieur de l'éducation

La commission scolaire de Québec : pas d'écoles neutres à Québec, les non-catholiques n'étant pas assez nombreux

La Commission des écoles catholiques de Québec "verrait d'un bon oeil" la création d'un secteur neutre dans la Vieille Capitale, mais considère qu'il n'est pas nécessaire, dans l'immédiat, d'organiser des écoles non confessionnelles à Québec parce qu'elle doute fort que les non-catholiques y soient suffisamment nombreux (200 à l'élémentaire et 600 au secondaire) pour justifier l'ouverture d'écoles neutres. Pour la même raison, elle s'oppose à la recommandation de la Commission Parent qui demandait à la C.E.C.Q. de se transformer en une régionale neutre et d'assurer l'enseignement dans toutes les écoles catholiques, protestantes et neutres de son territoire. De plus, la C.E.C.Q. s'oppose catégoriquement à ce que ses écoles deviennent multiconfessionnelles.

Dans le mémoire qu'elle a présenté hier à Québec au Conseil supérieur de l'éducation, relativement à la der-

nière tranche du rapport Parent, la C.E.C.Q. ne traite que de la confessionnalité et de l'organisation scolaire et limite ses remarques au cas de la C.E.C.Q.

Au chapitre des structures administratives, elle accepte la création d'un comité scolaire de parents dans chaque école et d'un conseil de développement scolaire dans chaque région économique. Contrairement à la Commission Parent, elle demande que l'organisation du niveau pré-universitaire et professionnel devienne une affaire de la Commission Parent, elle demande également que son territoire englobe, en plus de la ville de Québec, le territoire de Sillery et de Ville Vanier.

Deux autres mémoires qui ont été présentés hier par des organismes régionaux d'opinion sur la dernière tranche du rapport Parent, la Commission scolaire régionale Jean-Talon, en banlieue de Québec, le rejette en bloc

tandis que le Comité régional de planification scolaire de la Chaudière, dans la Beauce, l'endosse en bloc.

Mentalité catholique

Les fins de l'éducation, telles que les décrit le rapport Parent, valent pour toute école, déclare la C.E.C.Q. L'école, cependant, doit en outre avoir "le souci de former de vrais membres de l'Eglise catholique". Elle souligne que "l'enfant doit retrouver à l'école l'atmosphère de son foyer" et que "tous les enfants qui fréquentent les écoles catholiques... ont droit de recevoir une formation religieuse favorable au développement d'une mentalité vraiment catholique".

Le droit des enfants des catholiques de fréquenter des écoles catholiques, la C.E.C.Q. l'affirme aussi pour tout enfant de parents non catholiques. Mais, précise-t-elle, "on ne pourrait pas trouver dans la

ville de Québec le nombre suffisant d'enfants nécessaire à l'ouverture d'écoles pour les non-catholiques... Dans la ville de Québec, on ne pourra pas dénombrer pour l'élémentaire les 200 enfants requis pour l'ouverture d'une école non confessionnelle. Encore moins les 600 exigés pour l'organisation d'une école secondaire." (Les chiffres de 200 et 600 sont suggérés par la Commission Parent.)

La C.E.C.Q. précise : "Si le pluralisme religieux est évident à Montréal, il n'en est pas ainsi en notre ville. L'homogénéité de la population est vraiment manifeste".

Des non-catholiques fréquentent donc les écoles de la C.E.C.Q., continue le mémoire. "Il va sans dire que nous n'avons aucunement l'intention de les obliger à assister aux cours de religion ou aux exercices religieux".

"La Commission (scolaire de

Québec) s'oppose à ce que l'enseignement qu'elle dispense et le climat religieux qu'elle entend maintenir dans l'école soient fondamentalement transformés en vue de satisfaire les desirs d'une minorité de non-croyants. Le caractère confessionnel de nos écoles doit être respecté. Ce que nous ne voulons pas, c'est l'école multiconfessionnelle.

"Nous nous étonnons que le rapport Parent demande aux seuls catholiques de faire les accommodements requis. Pourquoi les non-catholiques n'accepteraient-ils pas les compromis nécessaires?"

Enonçant quelques conditions à respecter pour garantir la confessionnalité des écoles catholiques, la C.E.C.Q. touche deux questions :

1. "C'est particulièrement par la qualité du personnel dirigeant et enseignant que sera maintenu le caractère religieux que les parents dési-

rent donner à l'école confessionnelle", dit-elle. En conséquence, elle déclare "qu'en règle générale, le personnel d'une école catholique doit être catholique, qu'il ne doit jamais comprendre de non-croyants, mais que, pour des raisons particulières, on puisse accepter des non-catholiques pour l'enseignement de certaines matières à la condition que ceux-ci acceptent de respecter le caractère confessionnel de l'école où ils enseignent".

2. La C.E.C.Q. accepte que les comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation n'aient plus à reconnaître les écoles comme catholiques ou protestantes parce qu'il leur faudrait "toute une organisation policière pour enquêter et surveiller les institutions". Par contre, elle ne croit pas que le comité catholique doive se contenter de faire des règlements vagues et imprécis, ce qui "orienterait insensiblement nos

écoles vers une forme d'institution multiconfessionnelle". De plus, elle croit que les programmes et les manuels doivent tous être vus par les comités confessionnels. Elle dit que "le rapport Parent vou-

draît du comité catholique un organisme de recherche et d'observation plutôt que de "préservation" de la confessionnalité".

(Suite à la page 9)

Ce que tout père de la mariée devrait savoir.

Les mariages heureux commencent par des noces au REINE ELIZABETH

Pour faire un vrai mariage, il faut bien un peu de confusion, un petit quiproquo; cela fait presque partie du plaisir. Mais il n'en faut pas trop; aussi faisons-nous en sorte que, dès que le cortège arrive au Reine Elizabeth, vous soyez sûr de vous.

De l'arrivée des invités au départ des mariés, nous nous occupons de tout: fleurs, gâteaux, vins, musique... On ne marie pas sa fille tous les jours, alors faites donc pour le mieux: appelez-nous!

Demandez M. Pierre Boudreau, au Reine Elizabeth, 861-3311. Il se fera un plaisir de vous renseigner et de vous aider. Un hôtel de 24 étages administré par Hilton of Canada. Autres hôtels administrés par Hilton of Canada: l'Hôtel Vancouver (un hôtel du CN) et le Montréal Airport Hilton.



COGNAC OTARD

Le seul qui soit vieilli sous les voûtes séculaires du Château de Cognac

PRODUIT DE FRANCE

On craint que les institutions associées ne soient les parasites du secteur public

L'Association provinciale des directeurs généraux des écoles est favorable au maintien et même au développement des écoles privées au Québec mais pourvu qu'elles répondent à cinq conditions. Elle s'oppose à ce que le régime des écoles semi-publiques (ou écoles associées aux commissions scolaires) soit établi en permanence: elle l'accepte à condition qu'il ne dure pas plus de cinq ans; pendant cette période, ces écoles devront faire un choix définitif entre rester privées ou de devenir publiques.

L'association est l'un des rares organismes, sinon le seul, à s'opposer sous cet angle au régime des écoles associées dans les mémoires que le Conseil supérieur de l'éducation a recueillis depuis le début de ses audiences publiques sur la dernière tranche du rapport Parent. En général, les quelques mémoires qui s'opposent à ce projet préconisent la parité de financement entre écoles privées et publiques, ou encore que la subvention soit reliée à l'enfant.

Au contraire, les directeurs généraux des écoles disent:

"Si la formule recommandée d'établissements semi-publiques est pour une période de transition qui laissera le temps aux institutions privées d'étudier une nouvelle orientation, tout en facilitant une utilisation maximum des établissements en place, nous sommes d'accord avec les recommandations du rapport Parent. Dans cette hypothèse, l'établissement semi-public doit être soumis aux normes qui régissent les institutions publiques avec lesquelles il collabore."

Il devra alors rembourser les subventions d'équipement qu'il aura reçues pendant qu'il a été semi-public, précisent-ils.

Ils poursuivent: "La permanence des institutions semi-publiques apparaît être la pensée des commissaires. Cette option est inacceptable parce qu'elle consacre un certain caractère privé à une institution qui est financée par la commission scolaire pour ses dépenses courantes et par le ministère (de l'éducation) pour

ses dépenses en immobilisation. Etalées en permanence, ces institutions deviendraient tout simplement les parasites du système public."

Au sujet des institutions privées, le mémoire déclare: "Elles doivent non seulement subsister mais se développer. Nous soumettons à la pensée qu'elles demeurent, à la condition que soient respectées les considérations suivantes: 1) que le principe de la polyvalence pour l'enseignement secondaire et pré-universitaire soit adopté et mis en vigueur; 2) que les budgets soient soumis au ministère pour le calcul des subventions de fonctionnement selon des normes fixées par le ministère; 3) qu'aucun octroi de construction ne leur soit versé; 4) qu'elles soient des institutions sans buts lucratifs; 5) qu'elles soient soumises aux mêmes exigences que les institutions publiques (qualifications du personnel enseignant et dirigeant, règlements d'hygiène, contrôle des études, etc.)".

De son côté, le Comité régional de planification scolaire de

la régionale de la Chaudière, dans la Beauce, dénonce comme "inacceptable" une partie du projet de loi établissant le régime des institutions associées.

Le projet de loi, explique-t-il, prévoit que les écoles secondaires qui refuseront de s'associer à une régionale recevront une subvention maximale de \$500 par élève alors que le même élève coûterait \$700 et \$800 dans une régionale.

"Il y a donc un manque de \$200 à \$300 par élève, que la loi interdirait aux collèges de se procurer par une augmentation des frais de scolarité. Et, mutatis mutandis, la situation serait la même au niveau post-secondaire. Le collège se trouverait donc devant l'alternative, soit de faire faillite s'il demeure indépendant, soit de s'associer."

Le COREPS de la Chaudière considère que la plupart des écoles privées doivent s'associer aux régionales, "mais elles doivent conserver la liberté de ne pas s'associer si elles le jugent à propos".

J. L.

SUGGESTIONS N.D.G. POUR NOEL

APPAREILS 8mm et SUPER 8

VENTE D'AVANT NOEL

ACHETEZ MAINTENANT

UTILISEZ NOTRE PLAN "MISE DE CÔTÉ"

Un léger dépôt retiendra tout article jusqu'à Noël

YASHICA SUPER 8-30

— Elimine le chargement manuel de la pellicule

— Permet de charger l'appareil même en plein soleil

— Donne 50 pieds de pellicule d'un seul côté, élimine les doubles expositions

MOTEUR ÉLECTRIQUE

— Supprime les arrêts consacrés au rebobinage

Yashica SUPER 8-30

L'appareil FAMILIAL — Le modèle idéal à prix modique pour capter ces scènes familiales inédites.

- Objectif ZOOM Fl. 7, 10 à 30mm
- Mise au point précise
- Objectif ZOOM à opération manuelle

\$99.95

Poignée: \$7.95

MINOLTA SUPER 8-K3

Caméra de précision à prix économique.

- Objectif ZOOM manuel
- Fl. 8, 12 à 28mm
- Vérificateur de piles
- Contrôle à distance disponible

MINOLTA SUPER 8 K3

\$129.95

Étui: \$3.95

CANON SUPER 8 ZOOM 518

Objectif ZOOM 5-1, idéal pour filmer les ÉVÉNEMENTS SPORTIFS.

- Objectif ZOOM
- Fl. 8, 9.5 à 47.5mm
- Vérificateur de piles
- Contrôle à distance disponible

CANON SUPER 8 ZOOM 518

\$167.95

livré avec étui

CANON AUTO ZOOM Modèle 814 \$299.95 livré avec étui

BELL & HOWELL AUTOLOAD SUPER 8 - 431

Camera pour l'AMATEUR qui saura apprécier l'objectif ZOOM électrique et les scènes filmées au ralenti.

- Objectif ZOOM électrique
- Fl. 9
- 2 vitesses: normale et ralentie
- Contrôle à distance disponible

BELL & HOWELL AUTOLOAD SUPER 8 - 431

\$189.95

livré avec étui et poignée

BELL & HOWELL FOCUS TRONIC \$259.95

Argus Showmaster 451 Double 8

- Chargement automatique
- Bobine de 400 pi.
- Marche avant, arrière, film fixe

\$74.95

livré avec écran 40" x 40"

Argus Showmaster 462 Double 8

- Chargement automatique d'une bobine à l'autre
- Objectif ZOOM
- Vitesse variable
- Fiche pour lampe extérieure
- Marche avant, arrière, film fixe

\$99.95

livré avec écran 40" x 40"

BELL & HOWELL AUTOLOAD 356 SUPER-8

Qualité supérieure

Prix économique

- Chargement automatique d'une bobine à l'autre
- Marche arrière
- Film fixe

BELL & HOWELL AUTOLOAD 356 SUPER-8

\$89.95

MINOLTA SUPER AP 85

Système d'optique des plus précis

- Chargement automatique d'une bobine à l'autre
- Marche arrière
- Film fixe
- Objectif ZOOM

MINOLTA SUPER 8 AP 85

\$129.95

BELL & HOWELL "COMPATIBLE" 456

8mm et Super 8

Ce projecteur Bell & Howell accepte le nouveau film Super 8 et le 8mm régulier.

- Chargement automatique d'une bobine à l'autre
- Marche arrière
- Film fixe
- Objectif ZOOM

BELL & HOWELL "COMPATIBLE" 456

Super 8 - 8mm

\$149.95

DEUX MAGASINS

5488 ouest, rue Sherbrooke (Coin Girouard) 481-0288

1197, Carré Phillips 866-8761

LIVRAISON GRATUITE

DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

COMMANDE P.S.L. ACCEPTÉE

Le summum de la qualité en photographie

POUR L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE

Les commandes postales et payables sur livraisons sont acceptées

Lundi au Mercredi et Samedi 8.30 — 6.00 p.m.

Jeudi et Vendredi: 8.30 — 9.00 p.m.

Du 19 au 23 décembre: 8.30 — 9.00 p.m.

Un hommage à Michel Brault

Rarement... éloges furent plus unanimes

"UN FILM UNIQUE! On a une impression de vie et de vérité"
M.J. — La Presse

"Un film qui dépasse tout ce que nous connaissons au cinéma"
L. Bonnerville — Le Devoir

"Précipitez-vous au 'Dauphin' pour voir cette oeuvre magistrale!"
P.S. Magazine Sept-Jours

*"A VOIR ABSOLUMENT"*****
G. Ste-Marie — Radio-Canada

"Que vous soyez croyant ou non, ne le manquez pas!"
Z. Heller — The Gazette

"L'EVANGILE SELON S^t MATTHIEU"

UN FILM DE
PIER PAOLO PASOLINI

PRIX SPECIAUX pour GROUPES

Sam.-dim. : 12.10 — 2.30 — 5.00
7.30 — 9.45
Sur semaine : 7.30 — 9.45

3^e SEM.

5 GRANDS PRIX AU FESTIVAL DE VENISE

Le Dauphin

TEL. 721-6060 BEAUBIEN PRES ISBERVILLE

Au congrès de l'enfance exceptionnelle on dégagera les priorités dans ce secteur

Le quatrième congrès du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle se tiendra aujourd'hui, demain et dimanche, dans les salons de l'hôtel Reine Elizabeth, à Montréal.

Quelque 1200 à 1500 délégués viendront y discuter à nouveau de tous les problèmes des enfants exceptionnels, tant sur le plan de l'éducation, que sur les plans social, médical et psychologique.

Les trois congrès précédents ont fait ressortir l'énormité des besoins, l'étendue de ce champ d'action sociale, et la nécessité absolue de composer une équipe de spécialistes travaillant de concert. Il a paru nécessaire aux organisateurs du quatrième congrès de mettre de l'ordre dans tout le travail entrepris, et de rechercher les priorités et les urgences qui s'imposent dans une perspective d'action immédiate, mais planifiée; on vise ainsi à éviter le retour à la situation cahotique dont a été et est encore victime l'enfant exceptionnel, situation qui ne dépend pas tellement d'un manque de bonne volonté, que d'une tendance à travailler de façon isolée et incoordonnée, sans vues

précises sur l'ensemble des problèmes de l'enfance exceptionnelle. C'est pour remédier à un tel état de choses et aussi



Le professeur René Dellaert, conférencier au congrès du Conseil de l'enfance exceptionnelle, est attaché à l'université de Louvain, et membre du Bureau international catholique de l'enfance.

dans le but de faire avancer le domaine de la recherche sur les nombreux aspects de l'enfance exceptionnelle que se tiendra le IV^e congrès.

A cette fin, le travail des congressistes sera réparti en sept commissions couvrant les aspects suivants: les services médicaux et l'exceptionnel; les troubles d'apprentissage scolaire; la formation morale et chrétienne de l'exceptionnel; l'enfant semi-éducable; la formation des maîtres et éducateurs pour les exceptionnels; un plan d'études à l'élémentaire pour le déficient mental éduqué; des adolescents exceptionnels.

Il y aura également six tables rondes sur: la législation du travail; les problèmes administratifs; les institutions; l'éducation par les activités physiques; les ateliers protégés et le comité du centenaire sur la recherche.

Participeront notamment à ces séances d'études, le ministre de la famille et du bien-être et de la santé, Jean-Paul Cloutier, le ministre d'État à l'éducation, Marcel Masse, le professeur René Dellaert, professeur à l'université de Louvain.

Rajeunissement des services de préparation au mariage

Quinze mille fiancés par année à travers le Canada se préparent au mariage en suivant les rencontres organisées par le Service de Préparation au mariage. Les filles ont en moyenne vingt ans, les garçons, vingt-deux ans. Le Service existe depuis 1937. Il avait bien sûr, besoin de rajeunissement pour s'adapter aux besoins et préoccupations des jeunes d'aujourd'hui.

— Nous l'avons compris, nous dit Mlle Madeleine Bisson, responsable des conférences au service national de ce mouvement. Aussi avons-nous d'une part changé l'appellation de "cours" de préparation au mariage par "rencontres" des fiancés et discuté librement avec des couples mariés. Nous faisons de moins en moins appel à des religieux et de plus en plus à des couples qui ont l'expérience d'une union harmonieuse.

En plus, les brochures distribuées aux couples par le Service ont subi un rajeunissement certain. On y trouve peut-être les mêmes thèmes mais servis à la moderne, c'est-à-dire englobant des problèmes nouveaux du couple. C'est ainsi qu'une information est donnée sur la régularisation des naissances à l'intérieur des brochures, une information comprenant tout autant les méthodes permises par l'Eglise catholique que les autres.

— Il faut donner toute l'information, nous dit Mlle Bisson, car de toute façon, les couples la réclament. Un couple marié vient expliquer de quelle façon il a résolu la planification familiale au sein de son foyer, puis un prêtre et un gynécologue donnent leurs points de vue sur les conséquences morales, psychologiques et physiques de l'emploi de telle ou telle méthode.

Enquête sur les insuccès maritaux

Sur ce thème si important pour les jeunes couples, Mlle Bisson nous dit que le service base toute son information sur le sens des responsabilités qui doit animer les décisions du couple en cette matière. D'ailleurs, c'est sans doute sur cet aspect de maturité à l'intérieur de l'amour et du mariage qu'est centré le véritable rajeunissement des rencontres de préparation au mariage.

— Les jeunes doivent être conscients de leurs responsabilités en s'engageant dans le mariage et c'est sur cette maturité indispensable à la réussite d'un mariage, que nous axons toute l'information que nous essayons de leur donner.

Douze brochures présentées sous plastique abordent les thèmes suivants qui seront étudiés au cours des rencontres: le temps des fiançailles, nos psychologies, notre amour, notre maturité, notre corps, apprentissage de l'administration du foyer, lois et fêtes de la société civile, lois et liturgie de l'Eglise, apprentissage de la chasteté conjugale, premiers temps de notre vie d'époux, fécondité des chrétiens mariés et vocation et mission du foyer. Pour les jeunes qui n'auraient pas la possibilité d'assister aux rencontres, ils peuvent se procurer ces brochures en s'adressant au Centre catholique de l'université St-Paul d'Ottawa, 1 rue Stewart, Ottawa.

Une autre enquête faite celle-ci en collaboration étroite avec les Caisses Populaires tendra à déterminer le degré de solvabilité des fiancés afin de promouvoir des mesures d'emprunt et de crédit leur permettant de s'établir plus sûrement dans la vie, sur le plan économique dès le début de leur mariage.

De nouvelles séries de treize rencontres débuteront dès janvier 67. Les fiancés intéressés peuvent communiquer avec le responsable de leur paroisse ou encore s'adresser directement au Service de préparation au mariage à Montréal.

S. C.

GASTRONOMIE

Le buffalo n'est certes pas nourriture de tous les jours. Mais au 9^{ème} Salon de dégustation des Laurentides, on nous l'a servi dans une sauce remarquable dont pourrait fort bien s'accommoder l'original, ou le boeuf à défaut de la viande préférée de Louis Riel.

Voici donc la recette telle que nous l'a donnée, l'autre dimanche, le chef Carlo, du Chantecier à Sainte-Adele.

LE BUFFALO A LA RIEL

portions pour 6 personnes

Mettre les ingrédients suivants dans un récipient de grès et laisser mariner pendant 8 jours au réfrigérateur: 3 livres de buffalo, original ou boeuf coupé en dés; 2 oignons coupés en dés; 2 carottes coupées en dés; 1 pied de céleri coupé en dés; feuilles de laurier, thym, clou de girofle, romarin, sel et poivre en grain; 40 onces de vin rouge, type Bourgogne.

Une fois marinée, enlever la viande. Dans une casserole, faire revenir dans un quart de livre de beurre 3 oignons hachés fins. Enfariner la viande et faire braiser.

Passer au tamis les autres ingrédients marinés pour n'en retirer que le vin. Ajouter un verre de ce vin à la viande avec deux verres de bourgogne rouge ordinaire. Laisser évaporer le vin et ajouter de la deux verres de bourgogne rouge ordinaire, buffalo (original ou boeuf). Sel et poivre si nécessaire. Mettre au four à 400 degrés pendant une heure et demie. Servir avec épinards au beurre et pommes de terre bouillies.

RENÉE

Carnet mondain

Mariage Badeaux-Gratton

Le docteur et madame Jacques Badeaux ont le plaisir d'annoncer les fiançailles de leur fille Suzanne avec M. Georges R. Gratton, fils de M. et madame Georges A. Gratton. Le mariage aura lieu au printemps.

A l'ouverture de la session, Mme Johnson porte une création canadienne

A la cérémonie d'ouverture de la 28^e législature du Québec, hier après-midi, Mme Daniel Johnson, épouse du premier ministre, portait une création canadienne composée d'un ensemble de jacquard à fleurs bleu turquoise façonnées en relief sur fond vert. La robe décolletée en V est de coupe très simple avec des détails. Le manteau aux lignes droites, est doublé de taffetas pure soie, de même couleur que l'ensemble. Le chapeau était une casquette de plumes de coq aux couleurs assorties à l'ensemble.

Les Québécoises s'habillent à la parisienne

Les jupes les plus courtes portées par des Canadiennes ont été remarquées dans les villes d'Ottawa, de Québec et de Montréal. C'est du moins l'impression que rapporte une voyageuse effectuée à travers le pays. A son avis, dans la capitale fédérale où les femmes sont plus nombreuses sur le total de la population, la mini-jupe est sans doute un moyen d'attirer l'attention des hommes de leur choix. Quant à Montréal et Québec, les femmes suivent la mode de Paris depuis longtemps. En général, la jupe découvrant complètement le genou est réservée aux adolescentes mais des femmes dans la trentaine ont choisi de porter ce costume raccourci pour prendre des allures plus jeunes.

Le succès d'une réception est toujours assuré avec le

Le ROYAL DE NEUVILLE



Code 542-G Code 542-F

Le plus populaire des vins pétillants importés.

Mis en bouteilles par la Maison De Neuville - France.

Faites-en aussi votre vin du dimanche et des jours de fête C'est le vin du sourire et de la joie

La couture chez soi



9239

Grandes

6-14

Une petite jupe dans le vent, mini-jupe si vous le voulez accompagnée d'un corsage à rayures. Un patron très facile à confectionner. Pour le prix d'un seul, vous obtiendrez deux patrons: la jupe et le corsage.

Le patron imprimé no 9239 est offert pour les tailles 6, 8, 10, 12 et 14 ans.

La grandeur 10 exige 1-3 verge de tissu de 45 pouces de largeur; pour la jupe et environ 7-8 de verge pour le corsage.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 431 rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Dépenses

Les touristes ont dépensé \$682 millions au Canada en 1965 tandis que les Canadiens ont dépensé \$720 millions à l'étranger.

NAISSANCE

GOTTlieb — A Marc et Suzanne (née Côté) est né un garçon le 29 novembre 1966 au Baptist Hospital, Winston-Salem, en Caroline du Nord.

Les Suédoises affirment que le travail à l'extérieur du foyer ne leur permet pas d'économiser

STOCKHOLM — En Suède un grand nombre de femmes mariées assumant des emplois en vue d'augmenter le revenu familial, se rendent compte que ce travail à l'extérieur ne leur permet guère de faire des économies. Certaines, après avoir payé de lourds impôts, les frais d'écoles maternelles et les dépenses inhérentes aux déplacements, réalisent qu'il leur reste à peine 75 couronnes par mois, soit environ \$14.

Alors que le gouvernement est désireux d'obtenir la participation féminine au travail dans le but d'augmenter la production, les femmes mariées pour un nombre, s'interrogent à savoir si le résultat en vaut la peine.

Ainsi par exemple, un contre-maître dont le revenu représente l'équivalent de \$8,860 par année, en verse 31 pour cent comme impôt, de sorte qu'il lui reste environ \$4,480. Si sa femme travaille et gagne annuellement 15,000 couronnes, soit \$2,800, l'impôt du mari est porté à 40 pour cent, et celui de l'épouse à 28 pour cent du revenu. Tout compte fait, le surplus au budget familial est de l'ordre de \$1,422 seulement.

Cette somme est encore réduite considérant que les parents doivent verser près de \$400 par année pour placer un enfant à la garderie et il n'y a aucun remboursement d'impôt pour ce genre de frais.

Dans le domaine professionnel, où le revenu moyen est d'environ \$14,280 par année, l'impôt direct est de 43 pour cent, et même dans un pourcentage plus élevé si l'épouse assume un emploi rémunéré.

Le doyen des restaurants français



Le sanctuaire de la vraie cuisine française

Diners d'affaires \$2.00 Tables d'hôtes \$3.50

Cartes de crédit acceptées: Américan, Visa, Mastercard, Licencia, Air climatisé. 2149, rue Mackay, Montréal. Ouvert jusqu'à 1h. a.m. VI. 2-9139

Pour aider votre digestion, buvez

Les LITHINES du Dr GUSTIN

Importé de France

Une eau de régime alcaline, Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps. Eau bienfaisante et agréable à boire



Pour réservations

Maitre d'Hôtel 842-4212

HOTEL RITZ CARLTON

Le dimanche au Ritz

BUFFET

SALLE OVALE — TRIO ARY

6h. à 9h. p.m. — \$5.00

CAFÉ DE PARIS

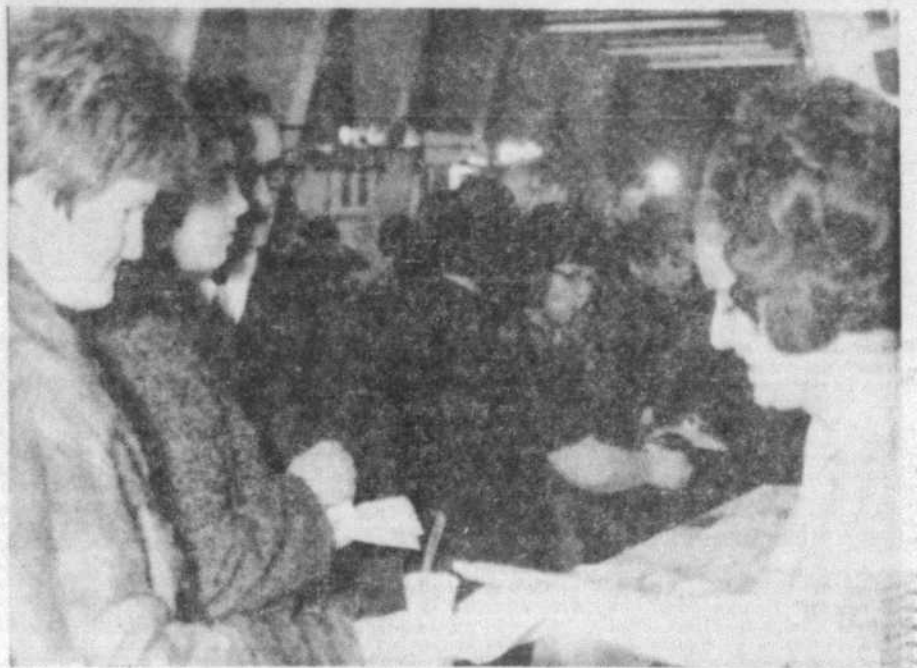
Diner et souper

Aujourd'hui et demain:

Expo-dégustation pour promouvoir l'achat de produits québécois

Une expo-dégustation de produits alimentaires canadiens-français est actuellement en cours au Centre Paul-Sauvé, situé à l'angle des rues Beaubien et Pie-IX, de 10hres du matin à 10hres du soir. Elle se poursuivra aujourd'hui et demain et le public est cordialement invité à y participer.

ment dans le but de promouvoir l'achat des produits des manufacturiers canadiens-français et afin de donner au consommateur l'occasion d'en prendre connaissance. Quelque quarante manufacturiers de produits alimentaires canadiens-français participent à cette opération dite de solidarité. Pourquoi la



Cette expo-dégustation est le fruit de plusieurs mois de travail et de planification de la part des membres de la Chambre de Commerce des jeunes de Montréal et, en particulier de la commission "amélioration de la communauté", dont M. Henri est le directeur. Tout le travail a été accompli bénévolement.

jeune Chambre de commerce a-t-elle entrepris cette expo-dégustation? Parce que les deux buts principaux de la Chambre de commerce des jeunes sont l'amélioration de la communauté, dont l'opération-solidarité est une preuve tangible, et la formation de ses membres, nous a répondu le président.

SUR VOTRE AGENDA

DATE	INVITATION	LIEU
7 décembre	Soirée de gala de la Société d'étude et de conférences sous la présidence de Mme Daniel Johnson. La présentation de l'opéra de Verdi "Rigoletto" sera donnée par l'OSM et une réception suivra cette représentation. Renseignements: Mme Bélique, 739-3833.	Place des Arts, Montréal
7 décembre	Panel organisé par l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, commission de l'élémentaire à l'intention des professeurs et des parents à 8 h. Sujet: "Spécialistes à l'élémentaire: utopie? nécessité?" Renseignements: LA 6-4451.	Ecole normale Jacques-Cartier

Quêtes publiques:

A l'occasion de Noël, l'équipe de Baladins, groupe de garçons et filles qui travaillent bénévolement auprès des orphelins et des délinquants, organise une grande quête publique dans tout Montréal, vendredi le 2 décembre. Renseignements: 384-6363. Les Petits Frères des pauvres tendent également la main, à l'occasion de Noël pour venir en aide aux vieillards pauvres de la métropole. Pour organiser des réveillons afin de donner un peu de joie à ces vieillards, les Petits Frères font appel à la générosité du public. On peut envoyer des dons à leur maison de la rue Bleury à Montréal.

Noël des enfants italiens:

Les enfants canadiens joueront le rôle du Père Noël à l'égard de leurs amis italiens éprouvés par les inondations récentes. Dans le cadre d'un projet spécial, ils sont appelés à offrir des jouets neufs ou usagés mais non cassés, qui seront expédiés à Rome par la voie des airs, le 19 décembre. Le projet intitulé "Opération Père Noël" est patronné par les lignes aériennes du Canadien Pacifique en collaboration avec le comité national d'aide aux sinistrés des inondations en Italie. Les jouets peuvent être expédiés au terrain de l'Expo du Canadien National à Toronto. Renseignements: 875-2030.



un bon sherry importé?

tu PAARLes!

Je t'en recommande deux... les meilleurs: l'Oloroso de Paarl à l'incomparable saveur de noix — un sherry généreusement corsé... et le Pale Dry de Paarl — plus sec, plus délicat. Tous deux sont excellents et leur prix modéré me surprend toujours!

tu ne peux pas te tromper avec PAARL

(deux sherrys: "Oloroso" et "Pale Dry")



Dominion Stores Limited accuse un profit de \$0.0202 par \$1.00 de ventes

potins financiers

Après avoir clôturé à la baisse durant les 3 semaines précédentes, l'indice des industriels de DJ clôturait hier sur la Bourse de N.Y. 1.84 point plus bas à 789.75. Sur la Bourse de Toronto les activités étaient pratiquement nulles, les plus bas de l'année. La Bourse de Montréal a fait preuve de résistance hier. Les titres accusés des améliorations par rapport aux séances précédentes sur la Bourse de Paris, hier. La nouvelle rencontre du premier ministre Wilson, d'Angleterre, avec des chefs de la Rhodésie, a stimulé, hier, les stocks sur la Bourse de Londres.

Selon maints analystes, "le resserrement du crédit, les incertitudes concernant les affaires dans maintes industries clés du pays et enfin la possibilité d'une hausse des taxes", etc., seraient autant de facteurs qui continuent d'influer sur le sentiment spéculatif.

Le ralliement tardif d'hier à Wall Street était de nature purement technique, vu que ce marché n'avait cessé de baisser durant les 3 semaines précédentes et qu'il y avait pénurie de mauvaises nouvelles.

A la suite du déficit de plus de \$3,500,000, pour la Prudential Finance Corp. une filiale, soit la Filson Steel Ltd., se trouve en liquidation.

COMINCO a haussé hier, le prix du cadmium au pays de 15 cts le livre, en vigueur immédiatement. Le lot de 5,000 livres et plus sera de \$2.75 le livre et lorsqu'il sera moins de 5,000 livres, de \$2.95 le livre. En novembre, Cominco a vendu son plomb 14 cts le livre vs 15.5 durant le même mois l'an dernier et son zinc à 14.5 cts le livre, soit le même prix.

La durée éphémère du ralliement tardif d'hier à Wall Street fait bien ressortir la nécessité d'une saine prudence.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

L'Hydro-Québec a vu ses ventes et revenus augmenter en octobre 1966

Comme l'Hydro-Québec entend emprunter \$50,000,000, les souscripteurs à cette émission apprendront avec plaisir ce qui suit: "Au cours du mois d'octobre, le chiffre total des ventes d'énergie de l'Hydro-Québec et de ses filiales s'est établi à 3,262,177,000 kilowatt-heures, soit une augmentation de 6.4 p.c. par rapport au même mois de 1965. D'autre part, le revenu de ces ventes se chiffrait à \$24,751,531, soit une augmentation de 3.5 p.c. Au chapitre des statistiques cumulatives, on note depuis janvier 1966 un accroissement de 10.3 p.c. dans les ventes et de 9.1 p.c. dans les revenus comparativement à la même période de l'année 1965".

Armstrong Cork Canada Ltd. acquiert la Compagnie Brinton Carpets Ltd.

La Compagnie Brinton Carpets Limited, manufacturière de tapis huppés et tissés, a été acquise par Armstrong Cork Canada Limited, l'un des 90 p.c. des actionnaires Brinton ont accepté l'offre faite en octobre par la compagnie Armstrong pour l'acquisition de l'entreprise de tapis. Ce nombre est suffisant, d'après les termes de l'offre, et les actions en suspens seront ainsi retirées. Lors d'une assemblée tenue à Montréal le 29 novembre, le nouveau Conseil d'administration fut élu comme suit: Président et directeur: M. James A. Wright, président de Armstrong Cork Canada Ltd. — M. W.G. Cass garde sa charge comme vice-président et gérant général de Brinton et membre du Conseil — M. D.H. Creech, vice-président de Armstrong Cork Canada, devient vice-président exécutif et directeur de Brinton Carpets. M. J.M. McGillis, ancien président de Brinton a soumis sa démission.

Brinton, qui emploie environ 350 personnes, fabrique une ligne complète de tapis huppés et tissés, façonnés de laine et de fibres faites de main d'homme. La compagnie opère trois usines en Ontario — deux usines à Lindsay pour la fabrication de tapis filés et tissés, et une à Peterborough, lieu du bureau-chef, pour les produits huppés. Armstrong Cork Canada Limited, ayant son siège social à Montréal, opère deux usines dans la province de Québec — à Montréal pour la fabrication de couvre-planchers flexibles, produits d'isolation, et spécialités industrielles. L'usine à Waterloo, Qué., fabrique des produits pour emballage et une variété de pièces moulées en plastique.

La ville de Trois-Rivières adjuge \$887,000, de titres à 6%, dont \$639,000, séries 1 à 10 ans, et \$248,000 en 20 ans, au prix de \$4.17

La ville de Trois-Rivières-Ouest, comté de Trois-Rivières-Ouest, a adjugé récemment à un syndicat composé de La Banque Provinciale du Canada, René-T. Leclerc Inc., Bélanger Inc., Bouchard & Leblond Inc., Grenier, Ruel & Cie Ltd., Florido Matteau Inc., \$887,000 d'obligations à 6%, dont \$639,000, échéant en séries en 10 ans et \$248,000, échéant en 20 ans, à un prix de \$4.17, soit un rendement net de 8.2964%. L'emprunt comporte un solde de \$389,000, renouvelable en 1976, pour un terme additionnel de 9 ans et un solde de \$191,000, à renouveler en 1986 pour une période additionnelle de 20 ans. Toutes les dates du 1er décembre 1966, les obligations échouent comme suit: \$639,000 en séries du 1er décembre 1967 au 1er décembre 1976 inclusivement et \$248,000, échéant le 1er décembre 1986. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour des travaux d'acquisition, d'égouts et de voirie, l'achat de terrains et de bâtiments et pour fins industrielles. L'évaluation impossible de la ville, pour 1965, s'élevait à \$18,887,943. Le 31 décembre 1965, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$2,383,500. Ce chiffre ne saurait comprendre l'émission de \$699,000, datée du 1er avril 1966.

La Canada & Dominion Sugar Co. Ltd., montre un gain un peu moindre

Il ressort du rapport annuel de la compagnie précitée que ses bénéfices nets de l'année qui s'est terminée le 30 septembre furent de \$3,355,812, à comparer à \$3,420,449 pour l'année précédente. Exprimés en taux par action, les bénéfices calculés de cette façon sont de \$2.17, à comparer à \$2.21 l'an dernier. Le fonds de roulement a augmenté de \$2,790,330 durant l'année. Le dividende trimestriel fut augmenté de \$0.30 à \$0.35 par action, payable en décembre 1966. La prévision des administrateurs est que "les bénéfices dans l'avenir permettront de continuer ce nouveau niveau de dividende." De l'équipement d'une valeur de \$1,373,429 fut acquis durant l'année et à peu près \$1,000,000 sera investi au cours de la nouvelle année fiscale, encore en immobilisations. Le volume du sucre vendu cette année fut supérieur à celui de l'an dernier, mais la valeur inférieure (\$46,947,524) reflète les prix très bas du sucre. Par rapport au coût de la vie, les prix du sucre sont les plus bas depuis 40 ans. Deux nouveaux emballages à sucre Redpath furent introduits au cours de l'année. Ce rapport est fort bien présenté, bien image et son bilan est présenté sous forme comparative; ce qui permet aux lecteurs de voir immédiatement les progrès aux différents postes ce qui ne permet pas de doute sur la réélection des administrateurs lors de l'assemblée annuelle de cette entreprise qui aura lieu à l'hôtel Royal York à 11h30 a.m. le 15 courant, à Toronto. Nul doute que M. Louis P. Beaubien, administrateur de The Empire Life Insurance Co. et membre du conseil de Canada and Dominion Sugar Co. sera appelé, de nouveau, à faire partie du même conseil pour le prochain exercice, puisqu'il y est le seul représentant de notre groupe ethnique.

MARCEL CLEMENT

Nomination à Guaranty Trust



J.-Jacques Beauchemin

La Compagnie Guaranty Trust du Canada annonce la nomination de M. J. Jacques Beauchemin comme membre de son conseil consultatif de Montréal. M. Beauchemin est membre de l'étude Beauchemin et Valiquette. Il est aussi membre du conseil d'administration de Sullivan Mines Limited, East Sullivan Mines Limited, Quebec Lithium Corporation, Hastings Mining and Development Co. Ltd., The Belmont Park Co. Ltd., et autres sociétés canadiennes.

Bourse de New York

Wall Street, plus actif durant la seconde partie de la séance d'hier.

NEW YORK — Le marché fléchit modérément vers la clôture après avoir maintenu une petite avance depuis l'ouverture, dans le cadre d'une séance nettement plus animée que les précédentes.

Les gains initiaux ont été considérés comme une réaction aux baisses subies depuis le début de la semaine et l'ensemble des mouvements a été attribué à des opérations spéculatives, souvent pour le compte de professionnels.

La plupart des compartiments ont terminé en tendance irrégulière. Les télévisions ont été mieux tenues que l'ensemble de la cote tandis que les automobiles, les compagnies aériennes et les métaux non ferreux s'inscrivaient en retrait.

En clôture, parmi les industrielles, aux électroniques, IBM cède 5 7/8; aux compagnies aériennes, Eastern Airlines cède 2 3/8; mais United Airlines gagne 1 1/4; aux métaux non ferreux, Anaconda cède 2 1/4 aux pétroles, Texaco cède 1 3/8 mais Standard Oil California gagne 2 3/4; aux produits pharmaceutiques, Merck and Co. cède 1 1/4; aux produits alimentaires, General Foods gagne 1 3/8; aux télévisions en couleur, Admiral gagne 1 1/8.

Parmi les canadiennes, Dome Mines a acquis 7 1/2, International Nickel 3 1/8 et Canadian Pacific 1 1/8. McIntyre Porcupine a fléchi de 1/2, Massey-Ferguson de 5/8 et Distilleries Seagrams de 3/8.

Les prix étaient très irréguliers à la Bourse américaine, où Brazilian Light and Power et Canadian Marconi ont chacune progressé de 1/8. Mais Seury Rainbow a cédé 1/4, Canadian Javelin 1/8 et Fargo Oil 1/16.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 789.75 en hausse de 1.84 points; 3,490,000 actions ont changé de mains et les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 639 à 548.

Bourse de Montréal

La liste a baissé graduellement hier, sur la place locale.

MONTREAL — Les valeurs ont reculé de quelques fractions hier en Place locale, malgré un ralliement à la toute dernière minute.

Les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 75 à 54 et l'indice composé a perdu 31 à 137.55. L'indice des industrielles a cédé 44 à 144.12.

Trans-Canada Pipe Line a fait exception et a acquis un point à 24 1/2. Dome Pete a de même progressé de 1/4 à 30 1/2.

Chez les aciers en baisse, Algoma a cédé 1/2 à un ban niveau de 22. Dominion Foundries et Stelco ont perdu 1/4 chacun à 17 1/2 et 18 1/2 respectivement.

Massey-Ferguson a reculé de 1/4 à 20 et Distilleries Seagrams de 1/4 à 33 1/2.

Alcan a aussi manifesté de la fermeté en acquérant 1/4 à 27 1/2.

Chez les services, Interprovincial Pipe Line a gagné 1/4 à 83 1/2 et Téléphone Bell 1/4 à 60 1/2.

Westcoast Transmission a encore tombé de 1/4 à 24. Il y avait également baisse à la Bourse canadienne. Van Der Hout a fléchi de 10 cents à \$3.60 et Ranger de 15 cents à \$3.30. Fidelity a reculé de six cents à 54 et Chemalloy de huit cents à \$1.00.

Cours du dollar
MONTREAL PC — Le dollar américain a cédé 1/8 hier et cotait à \$1.08 9/32 en fonds canadiens.

La livre sterling était également en recul de 3/8 et cotait à \$3.02 1/8.

NEW YORK PC — Le dollar canadien était en hausse de 7/64 hier et cotait à 92 11/32 en fonds américains.

La livre sterling était pour sa part en baisse de 1/4 et cotait à \$2.79 3/4.

Durant le 1er semestre

Durant le premier semestre de son exercice, Dominion Stores Ltd., a marqué des progrès satisfaisants, en dépit de la concurrence intense et des frais d'exploitation à la hausse, annonce le président de la compagnie, M. Thomas G. McCormack. Au cours des 26 semaines terminées le 17 septembre 1966, le chiffre des ventes, accru de 8.3 pour cent, a atteint \$266,306,184 et les bénéfices nets \$5,370,413 (66 cents par action), une augmentation de 7.2 pour cent, au regard de \$5,009,100 (62 cents) pendant le semestre terminé le 18 septembre 1965. Le profit net par dollar de ventes, est passé de 2.04 cents à 2.02 cents.

Le vaste champ d'opérations de Dominion Stores offre d'excellentes occasions d'expansion, déclare M. McCormack. Durant le premier semestre, neuf supermarchés ont été ouverts dans neuf localités de cinq provinces. Neuf magasins démodés ont été fermés et, au 17 septembre, il y avait 377 magasins en exploitation au regard de 369, il y a un an.

Au montant de \$26,989,469 le 17 septembre 1966, le fonds de roulement dépassait de \$3,856,865 celui d'il y a un an. Les disponibilités étaient 2.2 fois supérieures aux exigences. Les immobilisations nettes ont augmenté de \$1,540,039. Les bénéfices réinvestis se sont chiffrés par \$53,796,299 comparativement à \$48,589,481 et l'avoir des actionnaires a atteint \$69,481,234 par rapport à \$64,078,356. A 36 cents par action, les dividendes sont demeurés les mêmes.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

26 semaines terminées	le 17-9-66	le 18-9-65
Ventes	\$266,306,184	\$245,907,873
Profit d'exploitation	14,268,840	13,235,274
Profit net	5,370,413	5,009,100
par dollar de ventes	2.02c	2.04c
Dividendes	2,906,040	2,901,821
par action	36c	36c
Fonds de roulement	26,989,469	23,041,604
Rapport des disponibilités aux exigences	2.21	2.13
Bénéfices réinvestis	53,796,299	48,589,481
Avoir des actionnaires	69,481,234	64,078,356
Magasins	377	369

NOMINATION AUX DISTILLERIES MELCHERS



M. Raymond Lagarde

Dans le cadre de l'expansion exceptionnelle que connaît Les Distilleries Melchers Limitée, M. Jean-Jacques Guay, directeur des ventes pour la province de Québec, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Raymond Lagarde au poste de gérant de district. On peut maintenant rejoindre M. Lagarde en composant 735-1631.

Les filiales d'ALCAN adoptent le nom de la société mère

Il s'agit de celles au Brésil et en Australie

Deux des principales sociétés du Groupe Alcan, l'une située en Australie et l'autre au Brésil, annoncent qu'elles changent leur raison sociale pour en adopter une qui comporte le nom Alcan, de manière à ce que leur parenté avec le Groupe soit plus évidente. Ceci porte à 18 le nombre des pays dans lesquels des sociétés du Groupe s'appellent Alcan. La commercialisation et la vente de produits sous la marque Alcan s'effectuent dans quelque 40 pays différents.

La société mère, Alcan Aluminium Limited, annonce que sa filiale à 100 pour cent, Australian Aluminium Company Limited, prendra le nom d'Alcan Australia Limited le 1er janvier 1967 et qu'une autre filiale à 100 pour cent, Aluminio do Brasil S.A., adopte celui d'Alcan Aluminio do Brasil S.A. le 18 novembre 1966.

Assemblée de la Banque de Montréal

La 149e assemblée annuelle de la Banque de Montréal aura lieu à 11 heures du matin, lundi, le 5 décembre, nous annonçait la banque aujourd'hui. L'assemblée se tiendra au siège social de la banque, à 129, rue Saint-Jacques.

M. G. Arnold Hart, président du conseil et président, et M. R.D. Mulholland, vice-président à la direction et premier gérant général, y prendront la parole.

Marché des bestiaux

MONTREAL PC — Les prix des agneaux et moutons étaient inégaux cette semaine sur les marchés aux bestiaux de Montréal tandis que les prix des bovins, des veaux et des porcs sont demeurés généralement stables avec les prix de la semaine précédente. La demande était bonne et le marché achalandé.

Les arrivages s'établissaient à 1,285 bêtes à corne, 1,095 veaux, 409 porcs et 91 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix ont rapporté de \$27.25 à \$28; les boeufs se sont vendus de \$24 à \$24.35; les moyens, de \$22.25 à \$24.75 et les communs, de \$19 à \$22.

Les bonnes génisses ont rapporté de \$22 à \$23.50; les moyennes, de \$19.50 à \$22.50; les communes, de \$16 à \$20.

Les bonnes vaches ont rapporté de \$18.50 à \$19.75; les moyennes, de \$17 à \$18.50; les communes, de \$15.50 à \$17.50; les sujets destinés à la mise en conserves et à la charcuterie, de \$11 à \$15.75.

Les bons taureaux se sont vendus de \$21 à \$23; les communs et ceux de qualité moyenne, de \$16.50 à \$20.75. Les veaux de bonne qualité ont rapporté entre \$24.50 et \$42.50; les moyens, de \$27.50 à \$35; les communs, de \$15.50 à \$30.50.

Bourse de Toronto

Les spéculateurs paraissent peu intéressés aux stocks hier.

TORONTO — L'activité était terne hier à la Bourse de Toronto et les principaux titres étaient plutôt en recul.

Les investisseurs craignent de nouvelles restrictions monétaires, l'incertitude chez les grandes industries et une hausse possible des impôts et taxes.

L'indice des industrielles a perdu 0.8 à 144.45 et l'indice général 0.2 à 138.39.

Algoma Steel a fléchi de 1/4 à 21 1/2, un bas niveau. Massey-Ferguson a perdu 1/4 à un bas niveau de 20.

International Utilities a acquis 1/4 à 24 1/2. Trans-Canada Pipe Lines et Inco ont acquis 1/4 chacune à 24 1/2 et 90 1/2 respectivement.

Les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 220 à 144.

Parmi les pétroles, Union Oil et Seury Rainbow ont reculé de 1/4 chacun à 30 1/2 et 18 1/2.

Denison a cédé 3/4 à 56 1/4, chez les métaux, tandis que Hudson Bay Mining a fléchi de 1/2 à un bas niveau de 63 1/2.

ESPACE DE BUREAUX A LOUER

à 225 ouest, rue Saint-Jacques

2,500 pi. car. par étage, excellentes conditions, bureaux rénovés, air climatisé, à l'épreuve du feu, ascenseur, service de réceptionnistes, service bancaire, voûtes disponibles pour locaux et autres avantages.

Communiquer avec

M. Guy Valiquette — 842-1161

COMPAGNIE DE FIDUCIE PRET ET REVENU

LES MINES GASPEX LTEE (L.R.P.)

La région de Gaspé connaît actuellement une campagne intensive d'exploration minière, où de nombreuses compagnies sont à l'œuvre. Jusqu'à date, plusieurs de ces compagnies semblent vouloir indiquer des dépôts de minéral commercial qui laissent entrevoir plusieurs nouvelles mines productrices pour cette région. Une de ces compagnies des plus en vue dans cette région détient 9 propriétés où des travaux sérieux sont présentement en cours.

GASPEX

Nous avons en main le prospectus ainsi qu'un rapport des plus récents sur cette compagnie et il nous fera plaisir de vous les faire parvenir sur demande.

T.-M. LANTHIER & COMPAGNIE

360 ouest, Saint-Jacques
Suite 1909
Montréal, Québec

NOM
ADRESSE
VILLE TEL.
(Sans obligation de votre part) L. D.



BANQUE DE MONTRÉAL

FONDÉE EN 1817

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des actionnaires aura lieu au siège social, 129 ouest, rue Saint-Jacques, à Montréal, le LUNDI, CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE prochain.

L'assemblée commencera à 11 heures du matin.

Par ordre du Conseil.

R. D. MULHOLLAND,
Premier directeur général
Montréal, le 18 octobre 1966.

BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
INGÉNIEURS EN ORGANISATION ET MÉTHODES
1224 QUÉST, STE-CATHERINE, MONTREAL, QUE. • 366-5557

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Assemblée Annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque se tiendra au siège social, dans l'édifice de la Banque Royale du Canada, Place Ville-Marie, en la cité de Montréal, le jeudi, 12 janvier 1967, à 11 heures de l'avant-midi.

Par ordre du Conseil d'Administration.

J. H. COLEMAN, Directeur général en chef.

Montréal, Qué., 29 novembre 1966.

Aux détenteurs

d'actions classe A et ordinaires de la compagnie

Les Papeteries Bathurst Limitée

Consolidated Paper Corporation Limited a offert d'acquiescer toutes les actions classe A et ordinaires de la compagnie Les Papeteries Bathurst Limitée.

La base de ces offres est comme suit:

1. Deux (2) nouvelles actions privilégiées 6% cumulatif, rachetables, série 1966 de la valeur au pair de \$25 chacune et un (1) droit de souscription de Consolidated pour chaque action classe A de Bathurst.

2. Une (1) nouvelle action privilégiée 6% cumulatif, rachetable, série 1966 de la valeur au pair de \$25 et un demi-droit de souscription de Consolidated pour chaque action ordinaire de Bathurst.

le tout ainsi que décrit en détail dans les offres officielles, dont copies peuvent être obtenues sur demande de la Compagnie Trust Royal.

Un certificat de droit de souscription de Consolidated Paper Corporation Limited donnera à son détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de Consolidated à \$40 en tout temps jusqu'au 31 mars 1971 et par la suite à \$45 en tout temps jusqu'au 31 mars 1975.

Nous approuvons et recommandons l'acceptation de ces offres et offrons nos services pour vous aider à effectuer ces échanges.

Nesbitt, Thomson et Compagnie, Wood Gundy Valeurs

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

Limitée Limitée

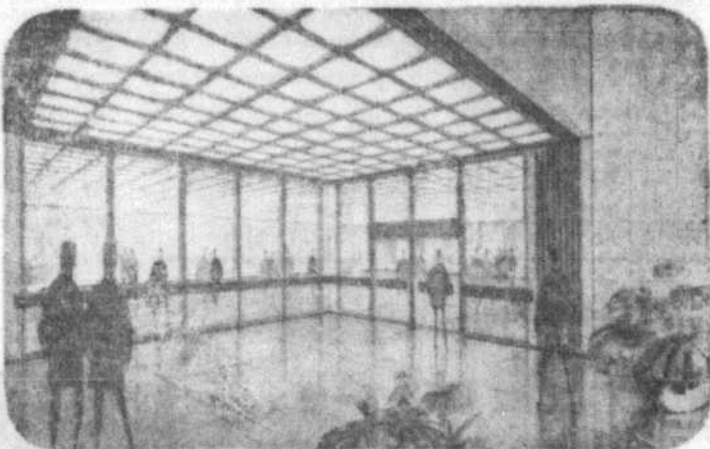
THE OGILVIE FLOUR MILL
COMPANY, LIMITED

Fruits et légumes

[illegible][illegible][illegible]

EN 1967 MONTRÉAL

*sera
le centre
du monde*



Vaste et spacieux Lobby au rez-de-chaussée

*En plein coeur du centre international
des affaires à Montréal*

800 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER

Un édifice ultra-moderne de 30 étages, entre l'hôtel Reine-Elisabeth et l'immeuble de l'OACI.

C'est l'endroit idéal pour les entreprises ayant des intérêts internationaux.

On peut louer dès maintenant des locaux qui seront prêts à être occupés en avril 1967. Plus de la moitié de l'espace est déjà loué; parmi les plus importants locataires on compte les sociétés Chemcell Limited, Consolidated Paper Corporation et Canadien National.

On peut se procurer gratuitement des plans des divers étages comportant des suggestions d'aménagement pour petits ou grands bureaux.

Pour renseignements, prière d'écrire ou de téléphoner personnellement ou de demander à votre courtier en immeubles de communiquer avec nous.

LE CENTRE

L'édifice sera relié directement au Métro, à l'hôtel Reine-Elisabeth et à la Gare centrale du Canadien National. Un réseau de couloirs permettra aux piétons de passer de l'édifice au centre commercial de la place Ville-Marie, à l'édifice de la Banque Royale, de l'édifice IBM, ainsi qu'à la Place Bonaventure et au Terminal Centre.

Terminal Tower Corporation

2155, rue Guy, Montréal Téléphone: 878-3731 ou 933-7301

Echanges nombreux prévus d'ici peu qui impliqueraient Ray Culp, Bob Aspromonte et Ken Boyer

PITTSBURGH — Les Orioles de Baltimore étaient toujours en quête d'un lanceur expérimenté hier, lors de l'assemblée des ligues majeures de baseball, alors que les Astros de Houston et les Mets de New York étaient sur le point de conclure un échange impliquant les trois hommes-buts Bob Aspromonte et Ken Boyer.

A la fin des premières réunions de la journée, alors que les gérants généraux reprénaient leurs négociations, les Orioles tentaient d'acquiescer les lanceurs Pete Richard du Washington et Ray Culp du Philadelphia.

"Nous avons surtout besoin d'un lanceur débutant expérimenté, a déclaré le directeur du personnel Harry Dalton. Nous possédons beaucoup de lanceurs prometteurs, tel Tom Phoebus, mais nous voudrions nous assurer les services d'un lanceur expérimenté sous la grande tente.

"Nous disposons d'un bon frappeur droitier en Sam Bowen, Washington ou Philadelphia a peut-être un lanceur disponible. Nous sommes intéressés en Culp, qui ne semble plus dans les bonnes grâces des Phillies".

Joueurs impliqués

Culp, qui a affiché un record de 7-4 la saison dernière,

n'a pas aimé la façon dont on avait utilisé ses services et a demandé d'être échangé.

A la suite des premiers entretiens entre les Astros et les Mets, le gérant Grady Hatton, du Houston a déclaré: "Nous en viendrons peut-être à une entente avant la fin de l'assemblée."

Hatton a ajouté que les Astros étaient en quête d'un troisième-but ou d'un voltigeur droitier, tout en admettant que Aspromonte et le receveur John Balemant étaient disponibles.

Boyer a cédé 14 circuits et a produit 61 points, soit le plus grand nombre chez les Mets la saison dernière, tout en affichant une moyenne de .266.

Règlements

Les ligues majeures ont encore refusé de légaliser la balle mouillée tandis que la ligue Américaine a modifié son règlement au sujet des visites du gérant au monticule.

Cette dernière a adopté le règlement de la ligue Nationale, qui permet aux gérants de se rendre au monticule au moins une fois à chaque manche sans changer d'arbitre. Auparavant, le gérant de la LA était obligé de changer le lanceur dès sa deuxième visite au monticule au cours d'un match.

Aidés de nouveaux venus, les Red Wings battent Boston 4-1

DETROIT — Les Red Wings de Detroit, rajeunis par du sang nouveau, ont remporté une victoire de 4-1 sur les Bruins de Boston hier soir, mettant ainsi fin à une série de six défaites consécutives.

C'est le vétéran Gordie Howe qui a compté le but victorieux; ce dernier a de plus récolté une assistance. Deux joueurs qui viennent tout juste d'être rappelés des ligues mineures ont enregistré deux autres buts pour les vainqueurs en période finale.

Il s'agit du joueur de défense

se Pete Goegan et de l'avant Ray Cullen rappelés des Hornets de Pittsburgh de la ligue Américaine. Le premier but des Red Wings a été marqué par le vétéran Dean Prentice lors de l'engagement initial. Johnny Bucyk avait égalisé le résultat avant la fin de la première période.

C'était le quatrième but de la saison pour le vétéran Gordie Howe. Un autre vétéran des Red Wings s'est admirablement comporté au cours de cette joute et c'est Hank Basset, qui remplaçait encore une fois Ro-

ger Crozier, toujours en disgrâce auprès de son instructeur Sid Abel.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1-Detroit: Prentice (4) 8:17

2-Boston: Bucyk (6) 11:48

3-Detroit: Howe (4) 14:00

4-Ullman, Delvecchio 14:00

5-Punitions: McKenzie, Prentice 8:45, Watson 9:58, Marotte 12:27

6-Detroit: Goegan (1) 9:55

7-Detroit: Cullen (1) 11:18

8-Hampton, Bolvin 11:18

9-Punitions: Goegan 4:43, Marotte 12:47

LANCERS PAR: BOSTON 10 13 8-31

DETROIT 13 8 13-34

Suspension

MONTRÉAL — John Choise, instructeur des Esperviers de Sorel de la ligue Junior "A" du Québec, est suspendu indéfiniment jusqu'à ce que l'Association québécoise de hockey amateur, qui doit se réunir à Montréal samedi prochain, ait étudié son cas.

Choise est passible d'une suspension d'un an s'il est prouvé qu'il a retiré son équipe de la patinoire à Drummondville cette semaine et a refusé d'obtempérer à l'ordre de l'arbitre exigeant le retour de l'équipe sur la glace dans un délai de deux minutes.

D'autre part, le pilote Gerry Plamondon a été remercié de ses services par la direction des Braves de Sherbrooke du même circuit.

L'instructeur des Blues de St-Louis, future équipe de la ligue Nationale, avait laissé entendre il y a deux semaines que les jours de Plamondon étaient comptés à Sherbrooke.

A Los Angeles

NEW YORK — La partie du "Super Bowl" entre les champions de la ligue Nationale de football et ceux de la ligue Américaine sera disputée au Colisée de Los Angeles, a annoncé hier le commissaire Pete Rozelle et aura lieu soit le 7 ou 8 janvier ou le 15.

Maury Wills passe aux Pirates de Pittsburgh

PITTSBURGH — Les Dodgers de Los Angeles ont échangé le joueur d'arrêt-court Maury Wills aux Pirates de Pittsburgh hier en retour du joueur de troisième but Bob Bailey et de l'arrêt-court Gene Michael.

Wills, le joueur par excellence de 1962 dans la ligue Nationale, a encouru l'ire du propriétaire des Dodgers, Walter O'Malley, au cours de la dernière tournée des Dodgers au Japon. On sait que Wills avait décidé, contre la suggestion de son patron à l'effet contraire, de délaissier ses coéquipiers et de revenir à New York.

Wills est âgé de 34 ans et détient le record des buts volés, en 1962 et qui est de 104.

Bailey avait signé un contrat à boni, de 175,000 dollars en 1961, avec les Pirates de Pittsburgh. Il n'a jamais cependant atteint la somme auquel on le prédestinait alors. L'an dernier Bailey a conservé une moyenne au bâton de .279, réussissant 13 circuits et faisant compter 44 points.

Michael est un frappeur ambidextre qui a conservé une moyenne de .289 à Columbus au cours de 78 parties, mais qui n'a pu faire mieux que d'en afficher une de .152 en 30 joutes avec les Pirates l'an dernier.

Expliquant cet échange, le gérant-général Joe Brown des Pirates a dit: "Nous n'avons pas perdu confiance en Bailey, nous n'avons fait que mettre la main sur un homme (Wills) qui peut nous assurer le championnat de la ligue la saison prochaine".

Brown a révélé en outre que l'instructeur Harry Walker fera probablement jouer Maury Wills au troisième coussin, parce que, dit-il, "nous avons le meilleur arrêt-court de la ligue en Gene Alley".



Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE

TROT — A réclamer — \$1,000

8-Guy The Great Lachance 3

4-Wahab Vic G. Pilon 7-2

2-Cindy Sky B. Côté 4

5-Even Glow M. Turcotte 9-2

7-Ruth Steward R. Coutu 6

3-Star Prince C. Le Sauve 8

6-Lash Hanover G. Pilon 10

9-Lucky Nan G. Bardier 10

Aussi éligibles: The Web Y. Demers

Prince Way S. Guise

DEUXIEME COURSE

AMBLE — A réclamer — \$1,000

3-Teddy Almond G. Diotte 3

5-Wonderful Girl Dussault 7-2

6-Marcia Queen M. Turcotte 4

4-Major's Fairy B. Côté 9-2

2-Lord Ross Gauthier 8

9-Sir Riggs G. Pilon 10

1-Caddy Dares Desjardins 10

Aussi éligibles: Debra Wilson Y. Plouffe

McK's R. Caldwell

TROISIEME COURSE

AMBLE — Conditions — \$1,000

1-Money Changer Her. Pilon 3

5-Isabell Hanover A. Craig 7-2

7-Adios Watts B. Côté 4

3-Jane C. Adios M. Gingras 6

4-Angelle Wick J. Findley 6

6-Chief Moresby G. Pilon 8

5-Well Away M. Turcotte 10

QUATRIEME COURSE

TROT — Conditions — \$1,200

3-Famous Sun M. Turcotte 3

6-Joedale S. Free Gamache 7-2

5-Chalidaie Bryan Bouthillier 4

4-Magick's Pride Lachance 9-2

2-High Gay Létourneau 6

7-Isola Hanover B. Côté 8

3-Lash Hanover R. Coutu 10

4-Daniel Boy R. Moreau 10

Aussi éligibles: Mr. Macdonald B. White

Titan Galaphone McTavish

CINQUIEME COURSE

AMBLE — Conditions — \$1,100

3-Underdressed Earl Lefebvre 3

5-Good Scott M. Turcotte 7-2

1-Skylark Hanover Desjardins 4

7-Jacquot J.M. Bedard 9-2

6-Nervous Sam Ouellette 6

4-Frosty Helen M. Gingras 8

9-Chocolate Champ J. Hebert 8

3-Popular Tris T. Horton 10

Aussi éligibles: Dean Leo J.G. Broseau

Sugar Prince A. Hanna

Sixième course

AMBLE — Conditions — \$1,400

4-Kev Guard B. White 3

3-Active Bud B. Côté 7-2

5-Oddis P. Lacoste 4

1-Miss Royal Time Ginzras 9-2

2-Senator Pick Y. Plouffe 6

5-Joy Time A. Craig 8

6-Diamond Way R. Sauvé 8

7-Lord Dares P. Caldwell 10

Aussi éligibles: Mary Len Y. Plouffe

Queen's Lawyer M. Turcotte

Gordon Lee Y. Demers

Huitième course

AMBLE — Conditions — \$1,600

1-Phantom Hanover Ponton 3

6-Pepay Byrd Her. Pilon 7-2

4-Lea Croft R. Caldwell 4

3-Challie Dares G. Pilon 9-2

8-Shooting Far J. Findley 6

7-Lady G G. Lachance 8

2-Dream Pilot L. Lapage 8

5-Scotch Talent Bouthillier 10

Aussi éligibles: Mr. Souderick Gauthier

Lacaze

Neuvième course

AMBLE — Préférés — \$1,300

3-Mr. Champ B. Pilon 3

5-Sir Carlitha Her. Pilon 7-2

1-Miss Baker Adios Lefebvre 4

4-Carey Hanover R. Ponton 4

6-Direct M. Adios Dussault 6

2-Play Bill L. Turcotte 8

Dixième course

AMBLE — Conditions — \$1,000

3-Meadow Greenon Caldwell 5-2

1-Ira Grace M. Bergeron 3

4-Fireline Gamache 9-2

2-Babe Adios C. Campbell 4

6-Popular Portia G. Pilon 6

8-Audrey Boy Robichaud 8

5-Brother MacDew L. Lapage 8

9-Ocean's Chick Ouellette 10

Aussi éligibles: Sonya Baber Adios Hwa

Fearless Wick C. Walters

HOCKEY

LIQUE NATIONALE
Detroit 4 Boston 1
LIQUE AMERICAINNE
Quebec 9 Cleveland 2
LIQUE JUNIOR "A" - ONTARIO
St. Catharines 3 Hamilton 1
Niagara 3 Peterborough
LIQUE JUNIOR "A" - QUEBEC
Quebec 3 Shawinigan
Sherbrooke 4 Drummondville
St-Rivieres 2 Sorel

LIQUE AMERICAINNE
Providence 3 Baltimore
Pittsburgh 3 Buffalo
LIQUE JUNIOR "A" - ONTARIO
London 3 Niagara Falls
Hamilton 3 Kitchener
St. Catharines 3 Toronto
LIQUE JUNIOR "A" - QUEBEC
Sorel 3 Thetford

CLASSEMENT

LIQUE AMERICAINNE

(DIVISION EST)

Hershey 12 3 2 94 35 26

Quebec 10 4 3 75 68 33

Baltimore 10 6 1 61 33 21

Pittsburgh 7 9 3 80 70 17

Springfield 2 4 40 66 8

Providence 2 4 40 66 8

(DIVISION OUEST)

Rochester 12 3 1 92 47 35

Pittsburgh 10 4 3 68 44 23

Ruffalo 3 12 4 64 100 14

Cleveland 3 8 3 60 60 13

les compteurs de la

L.H.N.

Mikita, Chicago 11 17 28

Goyette, N. York 2 18 20

Ullman, Detroit 5 14 19

Hull, D., Chicago 8 10 18

Geoffrin, N. Y. 4 14 18

Marshall, N. York 10 7 17

Rousseau, Canadien 5 12 17

Fleming, N. Y. 9 7 16

Gilbert, N. York 8 8 16

Connelly, Boston 7 9 16

Martin, Boston 7 9 16

Ingarfield, N.Y. 5 11 16

Wharram, Chicago 8 7 15

Nesterenko, Chic. 5 7 15

Murphy, Boston 4 10 14

Howe, Detroit 4 10 14

Hull, B., Chicago 5 9 13

Howell, Chic.-N. Y. 5 9 13

Kelly, Toronto 4 9 13

Keon, Toronto 3 10 13

Henderson, Detroit 9 3 12

Bucyk, Boston 6 6 12

Orr, Boston 6 6 12

Pilote, Chicago 2 10 12

Ellis, Toronto 6 5 11

McKenzie, Boston 5 6 11

Nevin, N. York 5 6 11

Stewart, Boston 4 7 11

Maki, Chicago 4 7 11

Delvecchio, Detroit 4 7 11

Oliver, Boston 3 8 11

Hodge, Chicago 3 8 11

Kurtenbach, N. Y. 2 9 11

Prentice, Detroit 4 6 10

Smith, Detroit 3 7 10

Clair et O'Quinn

ont signé: 5 ans

OTTAWA. — La direction des Rough Riders d'Ottawa, de la conférence de l'est du football canadien, a manifesté sa confiance pleine et entière à Frank Clair, hier, malgré sa défaite de 29-14 aux mains de Regina, en finale de la coupe Grey, en lui faisant signer un contrat de cinq ans. Il en va de même pour Red O'Quinn, gérant général des Rough Riders.

Le président Sam Berger, des Rough Riders, n'a fait qu'un seul commentaire, en souriant, disant: "Je crois que c'est dans le meilleur intérêt de l'équipe."

Trop cher

NEW YORK — En raison des exigences du champion Cassius Clay, les dirigeants du Madison Square Garden ne veulent plus présenter le match titulaire Clay - Ernie Terrell le 6 février. Clay désire une garantie de \$250,000 ou 50 pour cent des recettes aux guichets et 52 1-2 pour cent des autres revenus provenant de la TV, des théâtres, de la radio et des films. En somme, le Garden devrait se contenter de 7 1-2 pour cent de ces derniers revenus.

Un coussin de \$42,000

HOUSTON, Texas. — Cleveland Williams, de Houston, qui vient de perdre aux mains de Cassius Clay en combat de championnat mondial des poids lourds, a annoncé hier qu'il prenait sa retraite de l'arène. Il a révélé qu'il lui resterait environ \$42,000 des recettes de son combat contre Mohammed Ali. Williams a l'intention de se retirer dans sa nouvelle demeure du nord de Houston et de se la couler douce pour un bon bout de temps. "Assez longtemps pour oublier la boxe, a-t-il dit.

Selon lui, sa part des recettes aux guichets, plus les droits annuels qui lui reviennent devraient l'assurer d'un gain de l'ordre de \$83,000.00; une fois que l'impôt aura pris ce qui lui revient, "il me restera environ \$42,000".

La fiche de Williams, au moment de sa retraite est de 65 victoires, six défaites et deux matches nuls.

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INT

Mise en garde de Washington contre les conséquences d'une rupture de la trêve

WASHINGTON. — Les Etats-Unis et leurs alliés se défendent à l'aide de tous les moyens qu'ils jugeront nécessaires au cas où ils seraient victimes d'une attaque communiste pendant les trêves de fin d'année au Sud-Vietnam. Les milieux officiels du Pentagone qui font cette déclaration refusent de préciser quels seraient les "moyens" en question. Ils se bornent à souligner que ces moyens ne manqueraient en aucun cas d'être en rapport avec l'ampleur et les circonstances d'une éventuelle attaque ennemie. Ils n'écartent notamment pas la possibilité d'un recours à l'aviation des Etats-Unis s'il le fallait.

En tout état de cause, il s'agit d'une réplique exclusive à la déclaration défensive, ajoutent les cercles officiels militaires: les forces américaines, ainsi que ce fut le cas pendant la trêve de Noël un an plus tôt, ne prendront jamais l'initiative de rompre celle-ci.

Les milieux précités citent enfin à ce sujet les déclarations du secrétaire d'Etat Dean Rusk qui a rappelé mercredi à Chicago les violations de la trêve, il y a un an, par l'autre côté. "Nous devons être vigilants, avait fait ressortir M. Rusk, et nous maintenons en état de riposter".

LES PERTES RESTENT ELEVEES

Les pertes hebdomadaires de l'armée américaine au Vietnam restent élevées malgré le peu de contacts opérationnels signalés quotidiennement par le commandement américain à Saigon.

Au cours de la semaine se terminant le 26 novembre, 143 soldats américains ont été tués, 709 blessés et deux sont portés disparus.

Ce chiffre de 143 tués comprend surtout des pertes survenues à la fin de l'opération "Attleboro" dans la province de Tay Ninh et dans l'opération "Paul Revere Quatre" sur les Hauts Plateaux du Centre-Vietnam.

Les forces du monde libre (Coréens, Australiens, Néozélandais, Philippins) ont eu 26 tués, 51 blessés et quatre disparus.

Le Vietcong de son côté a eu 1422 tués et 133 prisonniers. Ces chiffres sont fournis de source officielle américaine.

C'est en définitive à trois tués et quatorze blessés que s'élevait mercredi soir le bilan de la tragique erreur de pontage commise la nuit précédente par une batterie d'artillerie de la première division d'infanterie américaine, annoncée officiellement à Saigon de source américaine.

Toutes les victimes sont des civils vietnamiens du village de Tan Uyen, à 35 km au nord de Saigon, dans la région de Bien Hoa. Sept des quatorze blessés seulement ont dû être dirigés sur un hôpital. Pendant toute la journée de mercredi, des responsables américains ont évalué sur place les dégâts causés par les neuf obus de 105 tirés sur le village. Une enquête est en outre ouverte pour déterminer comment une telle erreur a pu être commise étant donné que presque chaque soir la batterie effectuait des tirs de barrage.

Soldats nord-vietnamiens drogués?

PLEIKU. — "Quand ils montent à l'assaut de positions américaines les soldats nord-vietnamiens sont drogués. Nous avons découvert de l'héroïne dans leurs musettes et aussi de petites seringues individuelles, en matière plastique. Ils défilent sur nous en hurlant, au mépris total de notre puissance de feu. On croirait voir des apaches, on sent un western".

Ce sont des soldats américains qui parlent, et aussi leurs officiers. Nous sommes dans une clairière du massif montagneux qui s'étend à l'ouest de Plei Djereng, à quelques kilomètres de la frontière cambodgienne, avec une compagnie de la 25e division d'infanterie américaine engagée dans l'opération Paul Revere IV.

Depuis deux jours, nous vivons dans cet espace restreint, cerné de toutes parts par la forêt d'acajou et de tecks dont les troncs atteignent 50 mètres de haut.

"Il y a une fortune à ramasser ici", dit un soldat qui récite d'exploitation forestière. Une appréhension pèse sur chacun: Le régime nord-vietnamien 95-P est la fondation des profondeurs vertes, à deux ou trois milles de nous, au nord, ou peut-être à l'est. Comment le savoir?

Pendant que nous bavardons, trois patrouilles armées de mitrailleuses font le guet sur les pourtours de notre position avancée.

Le capitaine Lonwood Knight, commandant la compagnie — Alfa — premier bataillon du 35e régiment parle de la bravoure des soldats nord-vietnamiens.

"Dans leurs paquetages, dit-il, sur les cadavres que nous repérons il y a qu'une bouteille de riz, maigre pitance d'un jour. Mais quand ils montent à l'assaut, il est très difficile de les arrêter. Une balle de M-16 ne suffit pas. Le soldat américain lorsqu'il est touché au bras ou à la jambe se jette au sol. Il sait qu'il sera évacué par hélicoptère dans la demi-heure qui suit. Le soldat nord-vietnamien lui, continue d'avancer, même quand il est mortellement blessé. L'autre jour, nous en avons tué onze en vidant littéralement nos chargeurs sur

chacun d'eux. Ils se battent comme des possédés.

Plus tard, un officier d'état-major, le commandant Russell, devant confirmer l'impression recueillie sur le terrain.

"Oui, dit-il, nous avons trouvé de l'héroïne dans les paquetages des morts et des prisonniers nord-vietnamiens. Oui, bon nombre d'entre eux sont dans un état second quand ils partent à l'attaque".

Un cadavre de soldat nord-vietnamien gît à une trentaine de mètres de nous dans le sous-bois, affreusement désarticulé, son uniforme gris maculé de sang, il a été visiblement stoppé en pleine course. Son arme automatique, une AK 47, lui a été enlevée, mais lui ne sera pas enterré. "Quand nous aurons quitté cette clairière, dit le capitaine Knight et les Nord-Vietnamiens reviendront, ils le verront et qu'ils le fera réfléchir".

Le financement des troupes de l'O.T.A.N. en Allemagne: les discussions ajournées en 1967

LONDRES. — C'est au début de l'an prochain que reprendront vraisemblablement les entretiens tripartites anglo-américano-allemands sur les compensations en devises à verser par Bonn à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis pour le stationnement de leurs troupes en Allemagne occidentale, indique-on de source autorisée. Le rapport intermédiaire, qui sera soumis au conseil ministériel de l'O.T.A.N. au cours de sa réunion à Paris à la fin-décembre, sera probablement émis au point d'aucune solution n'a pu encore être trouvée à l'aspect financier du problème. En raison de la crise ministérielle allemande, le gouvernement

de Bonn n'a pas été en mesure, précise-t-on, d'indiquer s'il lui était possible de modifier sa dernière offre de fournir l'équivalent de 31.200.000 livres sterling pour l'entretien des troupes britanniques qui coûtera, à partir du 1er avril prochain, environ 76.200.000 livres, en devises étrangères.

L'ajournement des pourparlers aura pour conséquence de réduire considérablement le temps dont la Grande-Bretagne disposera pour mettre au point, avant le début de la prochaine année fiscale, ses plans visant à une diminution éventuelle de ses effectifs stationnés en Allemagne.

Adoption de la politique économique de M. Wilson

LONDRES. — La Chambre des Communes a approuvé hier soir après un débat de deux jours, la politique économique du gouvernement travailliste, les députés ont en effet rejeté par 329 voix contre 246 une motion de censure conservatrice.

Le débat a été marqué par les interventions de plusieurs députés travaillistes de gauche qui ont notamment exprimé leurs craintes devant l'aggravation du chômage et le blocage des salaires.

Les porte-parole du gouvernement ont souligné de leur côté la nécessité de poursuivre avec énergie le programme de redressement économique décidé le 20 juillet dernier. Cependant, tout en affirmant qu'il était décidé à maintenir fermement les restrictions sur la consommation intérieure, le gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures destinées à relancer les investissements industriels.

Terminant le débat, le ministre des affaires économiques M. Michael Stewart, a souligné l'importance que le gouvernement attache au redressement de la "courbe descendante" des investissements. Il a rappelé l'attachement du gouvernement au principe selon lequel toute politique de salaires et de profits doit être fondée sur une augmentation réelle de la productivité.

Une quarantaine de députés travaillistes qui avaient déposé une motion exprimant un certain nombre de réserves à l'endroit de l'orientation économique actuelle, ont décidé contrairement à certaines pré-

visions, de ne pas s'abstenir, assurant ainsi à M. Harold Wilson une majorité de 83 voix.

Le second étage de Saturne-V est essayé avec succès

WASHINGTON. — L'essai au sol, couronné de succès pour la première fois, d'un second étage de la future super-fusée "Saturne-5" a été "réellement bon", a déclaré hier la NASA.

Cette expérience efface le pénible souvenir de l'explosion, l'été dernier, d'un second étage — d'essais — de la même fusée destinée à la conquête humaine de la lune. Ce projet n'est désormais plus affecté aux Etats-Unis par ce sérieux incident.

Cette explosion était due, il est vrai, à une "erreur humaine" des techniciens qui, par inadvertance, ont insufflé un mélange d'oxygène et d'hydrogène dans les réservoirs de l'hydrogène liquide de ce palier des derniers mois et longtemps. La solution a semblé malaisée à trouver. La mise au point de cet étage vital du programme "Apollo" semble aujourd'hui définitivement sur la bonne voie.

A première vue, le succès de l'expérience comble ce retard initial évalué à quatre mois. Non moins significative, cette opération dissipe les craintes des dirigeants de la NASA au sujet de l'intégrité structurale du second étage du "Saturne-5". Des fuites, en effet, avaient été décelées dans les réservoirs d'hydrogène liquide de ce palier des derniers mois et longtemps. La solution a semblé malaisée à trouver. La mise au point de cet étage vital du programme "Apollo" semble aujourd'hui définitivement sur la bonne voie.

LONDRES. — La Grande-Bretagne a effectué en octobre de nouvelles expéditions d'or vers la France pour une valeur de 16,1 millions de livres, selon les statistiques des douanes britanniques. Ainsi, pour les dix premiers mois de l'année, le total des exportations de métal jaune vers la France se chiffre à 123,4 millions de livres contre 453,8 millions de livres pendant la période correspondante de l'an dernier.

La France reste de loin le principal destinataire de l'or exporté de Grande-Bretagne. En octobre, elle a absorbé à elle seule près de la moitié du total (35,7 millions de livres) des expéditions, la Suisse ne venant qu'au deuxième rang avec 12,5 millions.

OLU: U Thant acceptera aujourd'hui un autre mandat

NATIONS UNIES. — On apprend officiellement que le Conseil de sécurité a approuvé à l'unanimité et a transmis hier soir au secrétaire général des Nations unies U Thant un appel l'engageant à se maintenir à son poste pendant la durée d'un mandat de cinq ans. On tient l'acceptation d'U Thant pour acquise. Le Conseil de sécurité se réunira officiellement ce matin pour recommander formellement la reconduction du mandat d'U Thant et l'Assemblée générale se réunira cet après-midi pour entériner cette recommandation.

La question de contributions volontaires d'Etats membres pour pallier le déficit de l'ONU n'est pas liée à la décision attendue de U Thant de revenir sur sa démission et d'accepter un nouveau mandat de secrétaire général, souligne-t-on dans les milieux compétents à la suite de certains articles parus dans la presse.

Des négociations sur la question des contributions volontaires ont en effet été engagées entre diverses délégations intéressées depuis près d'un mois, aussitôt après l'adoption par l'Assemblée générale du rapport du comité d'experts sur les finances de l'ONU. Les délégations française, soviétique et américaine participent notamment à ces négociations qui n'ont pas encore abouti à des décisions concrètes et qui portent, croit-on, sur des barèmes et sur la coordination de contributions éventuelles qui pourraient être versées dans les mois à venir.

Le cabinet libanais présente sa démission

BEYROUTH. — Le président du conseil Abdallah Yafi s'est rendu au palais présidentiel pour présenter sa démission au chef de l'Etat, M. Char-

Varsovie appuie l'idée d'une conférence mondiale des P. C.

BUDAPEST. — "Le mouvement communiste international, s'efforçant de rétablir l'unité dans ses rangs, ne peut négliger une arme qui a fait ses preuves: la conférence générale des partis communistes et ouvriers", a déclaré, hier, M. Franciszek Vaniolka, membre du bureau politique du parti polonais, devant le congrès du parti hongrois.

La position polonaise ainsi exprimée a été d'autant plus remarquée que le parti polonais avait jusqu'à présent gardé le silence sur le projet d'une telle conférence, et a rendu de plus en plus probable une réunion de la conférence communiste internationale vers le mois de juin prochain, estimant-on dans les milieux communistes. On confirme dans ces milieux que cette conférence serait précédée vers le mois de mars d'une conférence des partis communistes européens de l'est et de l'ouest, en vue d'étudier des problèmes spécifiques tels que la sécurité européenne, l'Allemagne, le Marché commun, la zone de libre-échange et le Comecon. La conférence internationale s'occuperait essentiellement des problèmes idéologiques et de l'aide au Vietnam.

Dans son intervention, M. Vaniolka a condamné la position des dirigeants du parti communiste chinois, "cause de dommages irréparables au mouvement communiste et ouvrier international".

Par contre, le parti communiste italien, représenté par M. Arturo Colombi, membre du bureau politique, s'est abstenu de prendre position sur la conférence générale des partis communistes, au con-

grès du parti socialiste ouvrier hongrois.

"Nous sommes prêts, a simplement déclaré M. Colombi, à examiner avec l'attention qui convient les propositions et les initiatives qui sont de nature à conduire à un renforcement réel de l'unité".

M. Colombi a insisté sur la nécessité de "prendre en considération les conditions concrètes dans lesquelles chaque parti exerce son activité" et de respecter "le principe de l'autonomie et de l'égalité des droits de chaque parti".

Le "Socialisme de l'auto"

Nikita Khrouchtchev avait promis aux Hongrois il y a deux ans le "socialisme du goulash". Hier, son successeur, Lénine Brejnev, leur a promis le "socialisme de l'automobile". Dans un discours prononcé dans une usine de télécommunications de la banlieue de Budapest, le secrétaire général du Parti communiste soviétique s'est surtout attaché à dresser un tableau exaltant des progrès dus au socialisme. "Nous doublerons la production d'automobiles, a-t-il dit. Nous augmen-

terons la production de pétrole, nous allons passer à la semaine de cinq jours".

D'autre part, après avoir réaffirmé que son pays voulait assurer la sauvegarde de la paix, M. Brejnev a ajouté que "l'Union soviétique possédait des "moyens sûrs pour refroidir la tête chaude des imperialistes coureurs d'aventures". Il s'est également attaqué indirectement aux dirigeants chinois, en soulignant que "ceux qui crient le plus fort contre l'imperialisme n'est pas forcément l'imperialisme".

M. Zoltan Komocsin, membre du bureau politique du Parti hongrois, s'est montré de son côté plus violent dans ses attaques contre Pékin: "Il y a vraisemblablement parmi les cadres du parti chinois des hommes qui combattent l'antisocialisme et qui, pour cette raison, sont opposés à la phraseologie pseudo-révolutionnaire de leurs dirigeants". Il a cependant affirmé que la conférence communiste internationale en préparation était destinée notamment à unir tous les partis communistes "y compris les partis chinois et albanais".

Washington: pas de course aux armements en Amérique latine

NEW YORK. — M. Lincoln Gordon, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines, a affirmé hier que les craintes exprimées dans certains secteurs de l'hémisphère occidental à l'égard d'une "course aux armements" en Amérique latine n'étaient pas justifiées. Il a toutefois reconnu l'existence d'un "danger latent de gaspillage de ressources consacrées à l'achat d'équipement militaire superflu pour des raisons de prestige dues à la rivalité entre les établissements militaires latino-américains".

S'adressant à la "Société panaméricaine des Etats-Unis", organisation qui groupe les représentants des grandes firmes américaines qui ont des intérêts en Amérique latine

M. Gordon a répondu aux craintes lancées aux Etats-Unis suite des récents achats de avions par plusieurs pays latino-américains en citant les chiffres suivants:

1) Les dépenses des pays latino-américains consacrées à la défense sont les moins élevées du monde et représentent une moyenne de 1,75 pour cent des budgets nationaux. Le dixième seulement de ces dépenses est utilisé pour l'achat d'équipement nouveau;

2) Contrairement à d'autres régions du monde, aucun pays d'Amérique latine ne possède d'avions supersoniques et aucun navire latino-américain ne dépasse le tonnage des destroyers de l'année 1960.

DUPUIS
POUR
LUI



Souliers et pantoufles pour hommes et garçons

A — Modèle "Opéra" en cuir à gant très souple. Talons coussinés. Pointures 6 1/2 à 12. Brun, noir, rouge vin.

B — Pour hommes et garçons, plaid canadien, semelles crêpe-mousse. Pointures 6 à 12 (avec 1/2) et 4 à 8 (sans 1/2).

C — Pantoufles "Habitant" en cuir souple. Empeigne moccasin, doublée de laine. Pointures 6 à 12. Ton naturel et crocodile.

A — OPÉRA B — HOMMES C — GARÇONS
PRIX PRIX PRIX
DUPUIS DUPUIS DUPUIS
7 98 5 98 4 98 9 95

COMPOSEZ : 842-6171

Dupuis — Rez-de-chaussée — Rayon 670

NOUVELLE IMPORTATION
ultra léger...
ultra sec...
Rhum blanc de qualité



Un bon scotch à bas prix? Ça n'existe pas.

Il y du scotch qui est bien moins cher que le Chivas Regal.

Et il est bien moins bon.

Quand vous achetez du scotch, vous n'en obtenez que pour votre argent. Pas plus. Prix et qualité vont ensemble.

Ainsi, quand vous déboursez le prix d'une bouteille de Chivas Regal, vous êtes en droit d'espérer beaucoup.

Vous ne serez pas déçu.

Beaucoup de gens affirment qu'il n'y a pas de scotch plus velouté que le Chivas Regal.

Ou de plus léger, si vous préférez.

(Mais n'oubliez pas que cette légèreté n'a rien à voir avec sa couleur. Ou sa force. Parce que, clairs ou foncés, presque tous les whiskys d'Ecosse ont le même degré d'alcool.)

Chivas Regal est un mélange de whiskys rarissimes de la distillerie de Strathisla-Glenlivet — la plus vieille distillerie de la Haute Ecosse.

(Ses origines? Elle reçut sa charte en 1786.)

Le Chivas Regal est toujours vieilli pendant 12 ans. Chaque goutte.

Nous importons même des vieux fûts de sherry d'Espagne pour aider son vieillissement.

Le sherry absorbe au cours des ans par les douves de chêne ajoute une note distinguée au whisky.

Est-ce ça, le secret du Chivas Regal? Ça, ou l'air cristallin de Glenlivet? Ou la

noblesse de l'orge? Ou la limpidité de nos sources?

Nous ignorons. C'est pourquoi nous refusons de changer quoi que ce soit aux méthodes dont nous avons hérité.

Une chose certaine, cependant: le Chivas Regal est beaucoup plus que le total de nos ingrédients et de nos procédés.

Sirotez-en une larme. Il ne mord ni ne brûle. Même si vous le prenez nature. Il ne vous fera pas grimacer. Ni reprendre votre souffle. Ni frissonner.

Faites maintenant l'expérience avec votre scotch habituel.

Cette comparaison est le meilleur moyen de vous rendre compte du caractère et de la qualité d'un whisky.

Et avant d'en prendre une gorgée, humez-en, le bouquet.

Nos maîtres de chai, qui décident si un whisky est digne du nom de Chivas Regal, ne se fient qu'à leur nez.

Dans les cas difficiles, ils mouillent leurs paumes de whisky et s'en couvrent le nez.

Il ne se trompent jamais.

Pour finir, un mot à ceux qui ne sont pas encore complètement envoûtés par les délices du scotch.

Une bouteille de Chivas Regal est le meilleur exercice que vous puissiez offrir à votre palais.

C'est pas cher, pour une éducation classique.

